



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Géographie de l'École en Hauts-de-France

2024



Service de région académique des Études et des Statistiques

Directrice de la publication

Valérie CABUIL, Rectrice de la région académique Hauts-de-France,
Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités

Responsable de la publication

Jean-Pascal BERNARD, chef du service de région académique des Études et des Statistiques

Coordination et rédaction en chef

Élisabeth VILAIN, cheffe adjointe du service de région académique des Études et des Statistiques

Ont contribué à la réalisation de cet ouvrage

Yacine AOUADI

Maxime BERQUÉ

Florian DELMOTTE-BLOTIERE

Mehdi KHERBAB

Emmanuel LANÈS

Alicia POIDEVIN

Elena POTYAGAILO, chargés d'études

Kévin DEBOUT, Lucile HIDER, chefs de projet

Yves GROSSET, cartographe

Manon ROSEAU, secrétaire

Merci à Carine GODART, Fabrice PRUVOST et Marie-Hélène RAKOWSKI pour leur relecture

Couverture, conception et réalisation

Service communication

Rectorat de l'académie de Lille

144 rue de Bavay, 59000 LILLE

Juin 2024

Préface

Tous les quatre ans, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publie *Géographie de l'École*, un ouvrage d'une centaine de pages présentant sous forme de cartographies thématiques et commentées l'état des lieux et les évolutions de notre système éducatif.

Si ce précieux outil permet aux académies et aux régions de se situer les unes par rapport aux autres dans le paysage national, les Hauts-de-France n'y apparaissent la plupart du temps que sous la forme de deux ou cinq cases – nos deux académies ou nos cinq départements –, chacune résumée à un taux ou un chiffre moyen.

Pourtant, en resserrant la focale sur notre région, nous pouvons voir combien nos territoires sont divers et contrastés, parfois à l'intérieur même d'un bassin, d'une aire, d'une commune. Se dessine alors le visage de nos forces, de nos atouts, mais aussi de nos retards ou faiblesses, et l'image devient, pour la communauté de celles et ceux chargés de conduire nos élèves vers la réussite, une source pour notre feuille de route. Avec en fil conducteur l'égalité des chances et la lutte contre les déterminismes géo-sociaux.

Ce recueil a été réalisé collectivement par les équipes amiénoises et lilloises du service de région académique des Études et des Statistiques. De Dunkerque à Château-Thierry et de Mers-les-Bains à Maubeuge, les réalités de notre région s'y trouvent scrutées à la loupe à travers quatre grands thèmes : l'environnement socio-économique des élèves, le contexte scolaire, les moyens et ressources humaines, les parcours scolaires et les résultats.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Valérie Cabuil

Rectrice de la région académique Hauts-de-France

SOMMAIRE

Préface	3
L'environnement social, économique et familial.....	5
1 Démographie et profil du territoire	6
2 Caractéristiques sociales des familles	8
Le contexte scolaire	11
3 Les établissements	12
4 La scolarisation dans les écoles	14
5 La scolarisation au collège	16
6 La scolarisation au lycée	18
7 La scolarisation dans l'enseignement supérieur	20
8 Les apprentis	22
9 L'éducation prioritaire	24
10 Les conditions d'accueil dans le premier et le second degrés	26
11 L'école inclusive	28
Les moyens et les ressources humaines.....	31
12 Les enseignants des premier et second degrés.....	32
13 Les personnels aux missions d'accompagnement et de prévention auprès des élèves	34
Les parcours scolaires et les résultats	37
14 Début de CP : les évaluations nationales Repères.....	38
15 Les évaluations exhaustives à l'entrée en sixième	40
16 Les évaluations exhaustives à l'entrée en seconde	42
17 L'orientation en fin de troisième.....	44
18 Intentions de poursuite d'études des néo-bacheliers	46
19 La réussite aux examens	48
20 L'insertion professionnelle à 6 mois des sortants	50
Annexes	53
Les zonages.....	54
Méthodologie et définitions.....	63
Sources	73
Table des sigles	75

L'environnement social, économique et familial

- 1 Démographie et profil du territoire
- 2 Caractéristiques sociales des familles

1 Démographie et profil du territoire

La démographie est un paramètre important à prendre en compte pour évaluer l'évolution des effectifs des élèves. Le type de territoire a, quant à lui, un effet sur la scolarité des élèves (taille des établissements, orientation, etc.). Ces deux aspects influencent le contexte scolaire des élèves [fiches 3 à 11] et les moyens alloués [fiches 12 et 13].

Une population plus jeune malgré une baisse des naissances plus marquée

Près d'une personne sur quatre a moins de 18 ans dans la région Hauts-de-France (23,1 %). C'est un peu plus qu'au niveau national (21,5 %). La population est plus jeune dans les territoires les plus peuplés : au nord de la région et à la frontière de l'Île-de-France [1.1].

En 10 ans, le nombre de naissances a baissé de près de 20 % dans la région : c'est 3,6 points de plus qu'en France. Cette baisse est encore plus accentuée sur le territoire de l'académie de Lille (-20,8 % contre -17,9 % sur celui d'Amiens) [1.2].

Un territoire urbain et un territoire rural

L'analyse repose sur la typologie des communes de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), adaptée au système éducatif.

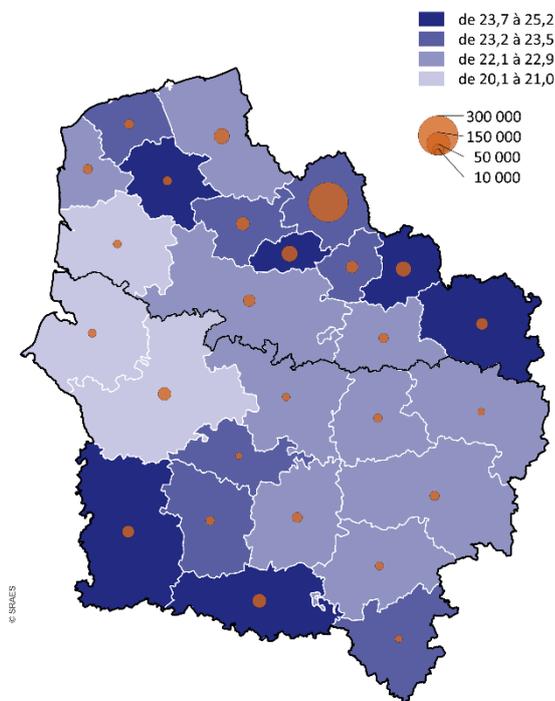
L'opposition est nette entre les deux académies concernant la caractérisation de leurs territoires [1.3].

Ainsi, 75,4% des écoliers et collégiens vivent dans une commune urbaine dense ou très dense dans l'académie de Lille contre 43,5 % dans l'académie d'Amiens (63,7 % en France) [1.4]. Ces élèves vivent majoritairement dans le Nord, l'ancien bassin minier et sidérurgique et le sud de l'Oise.

Inversement, 11,3 % des écoliers et collégiens de l'académie d'Amiens vivent dans une commune rurale peu dense ou très peu dense contre 3,6 % dans l'académie de Lille (7,8 % au niveau national) [1.5]. L'arrière-pays du littoral du Pas-de-Calais, le littoral de la Somme, le Santerre-Somme et l'Avesnois-Thiérache concentrent ces communes.

1.1 Part et effectifs de la population âgée de 0 à 17 ans (en % et effectifs)

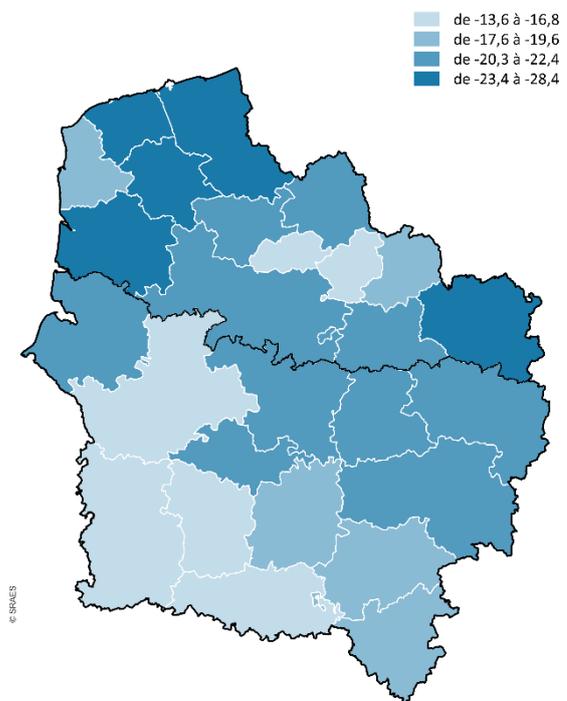
Population 2020, Arrondissement



Acad. Amiens	: 22,8 %	440 372 personnes
Acad. Lille	: 23,2 %	945 779 personnes
Région	: 23,1 %	1 386 151 personnes
France	: 21,5 %	14 440 672 personnes

1.2 Évolution du nombre de naissances (en %)

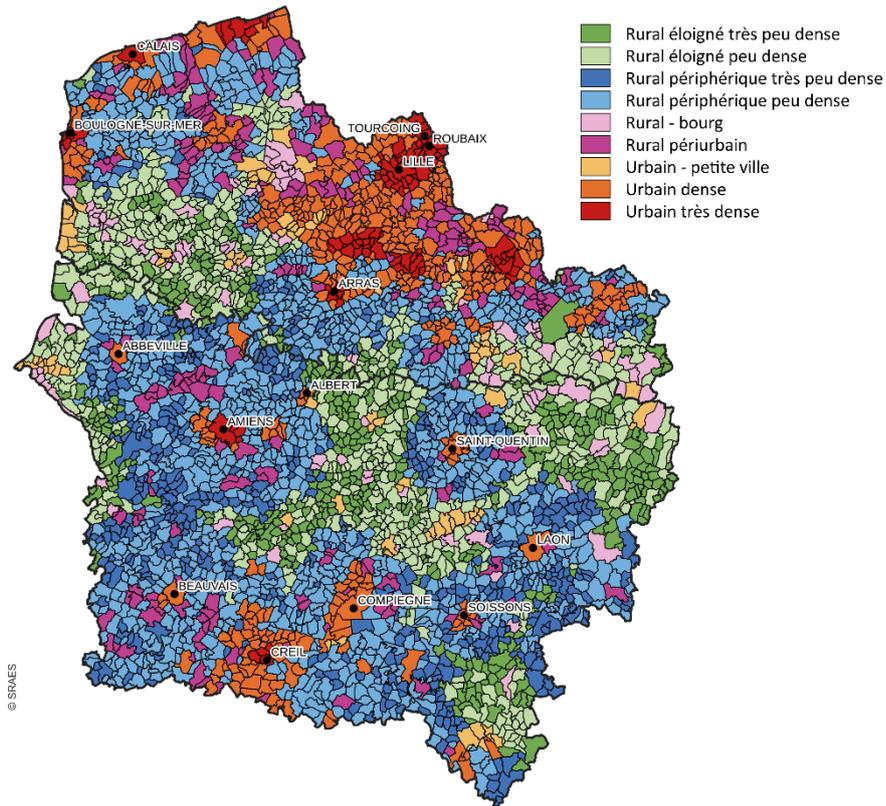
2012 – 2022, Arrondissement



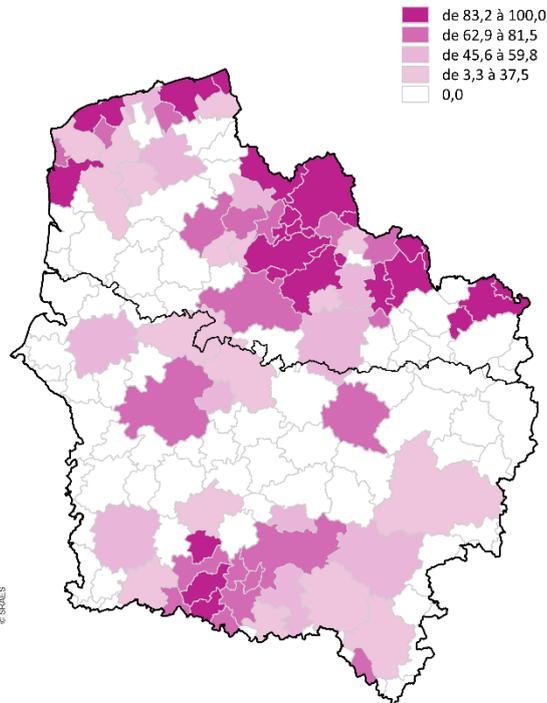
Acad. Amiens	: -17,9 %
Acad. Lille	: -20,8 %
Région	: -19,9 %
France	: -16,3 %

1.3 Typologies des communes rurales et urbaines

Janvier 2022, Commune

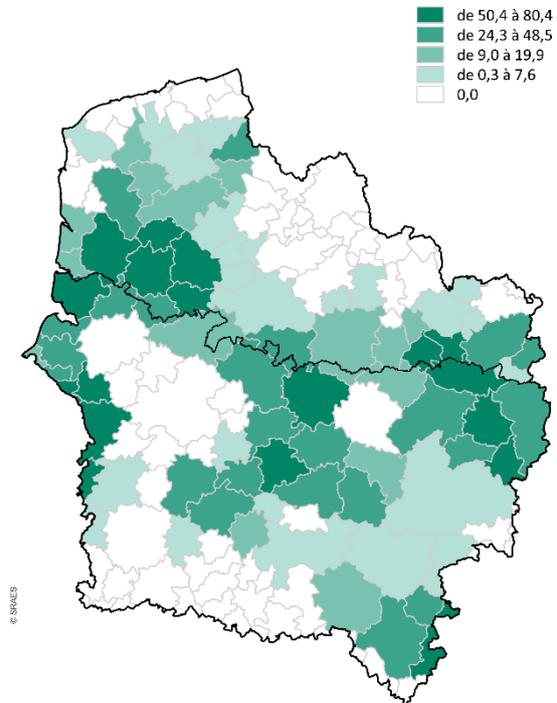


1.4 Part des élèves vivant dans des communes urbaines denses ou très denses (en %)
Rentrée 2023, Bassin de vie
Écoles et collèges, Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 43,5 %
Acad. Lille	: 75,4 %
Région	: 65,7 %
France	: 63,7 %

1.5 Part des élèves vivant dans des communes rurales peu denses ou très peu denses (en %)
Rentrée 2023, Bassin de vie
Écoles et collèges, Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 11,3 %
Acad. Lille	: 3,6 %
Région	: 6,0 %
France	: 7,8 %

2 Caractéristiques sociales des familles

Les Hauts-de-France : un territoire contrasté

L'indice de position sociale (IPS) mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Il correspond à un résumé quantitatif d'un ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. Plus l'IPS est élevé, plus les conditions familiales sont favorables à l'apprentissage. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

La moyenne régionale (99,1) des IPS des collégiens est inférieure à la moyenne nationale (105,9), et celle de l'académie de Lille (98,9) est légèrement plus faible que celle de l'académie d'Amiens (99,6) [2.1]. L'ancien bassin minier et les aires rurales à l'est et à l'ouest de la région sont les territoires à IPS plutôt bas de la région. La part des collégiens issus de milieux défavorisés atteint dans ces mêmes zones ses valeurs les plus hautes (plus de 60 % à Divion et Liévin, près de 45 % à Abbeville et Laon) [2.2].

Les collégiens des milieux très favorisés se rencontrent dans les zones où les IPS sont les plus élevés [2.3]. La part

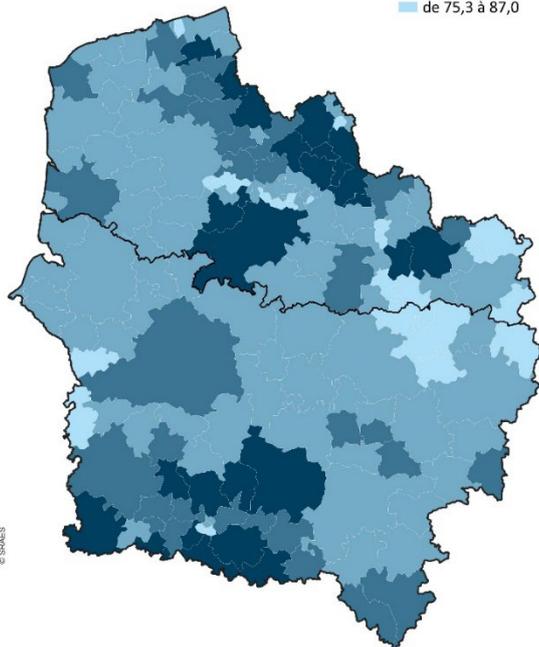
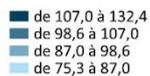
de ces collégiens est en retrait dans la région (19,4 % vis-à-vis de la France (25,1 %)). Bien que dotée d'un IPS moyen inférieur, l'académie de Lille compte 20,0 % de collégiens très favorisés contre 18,2 % pour celle d'Amiens. Les aires correspondant aux valeurs les plus élevées de cet indicateur sont celles des principales villes de la région et leur zone périurbaine, où la population des cadres est surreprésentée. Lille, Arras et Amiens, avec respectivement 112,7, 107,8 et 105,4, figurent ainsi parmi les aires collèges avec un IPS haut. L'Oise-méridionale présente également des zones à IPS élevé (Compiègne, Senlis avec 108,1 et 132,4) grâce à son attractivité pour les cadres franciliens.

Des zones à taux de pauvreté élevé

La région présente le taux de pauvreté le plus élevé (18,0 %) de toute la France métropolitaine après celui de la Corse [2.4]. Les territoires les plus exposés se retrouvent à l'est de la région et dans l'ancien bassin minier, mais aussi autour de Creil (31,2 %) et Calais (23,2 %). Dans les grandes villes, cohabitent la partie précaire de la population et celle provenant d'un milieu favorisé, le plus souvent dans des espaces très ségrégués.

2.1 Indice de position sociale moyen des familles de collégiens

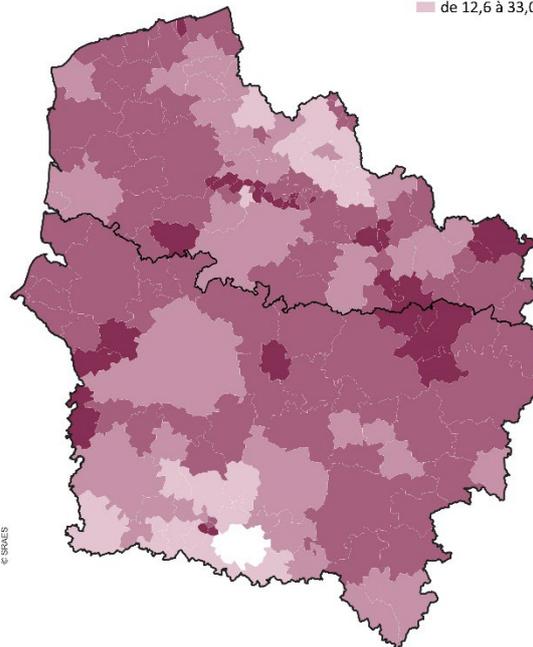
Rentrée 2023, Aire d'éducation collège
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 99,6
Acad. Lille	: 98,9
Région	: 99,1
France	: 105,9

2.2 Part des collégiens de milieu défavorisé (en %)

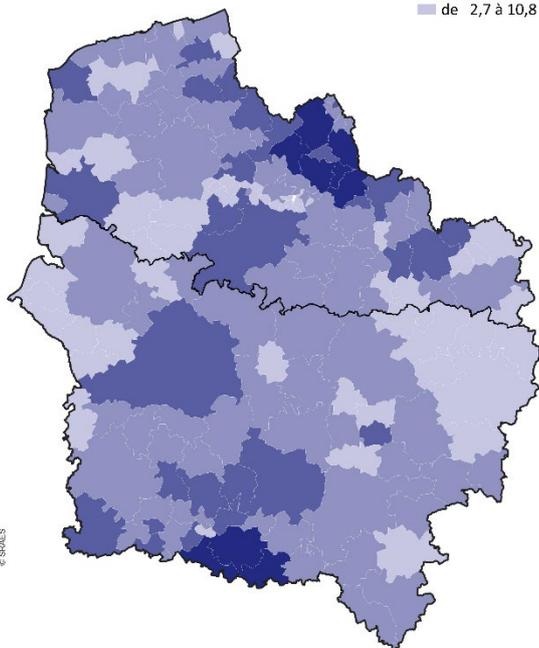
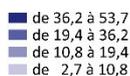
Rentrée 2023, Aire d'éducation collège
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 42,2 %
Acad. Lille	: 44,7 %
Région	: 43,9 %
France	: 35,1 %

2.3 Part des collégiens de milieu très favorisé (en %)

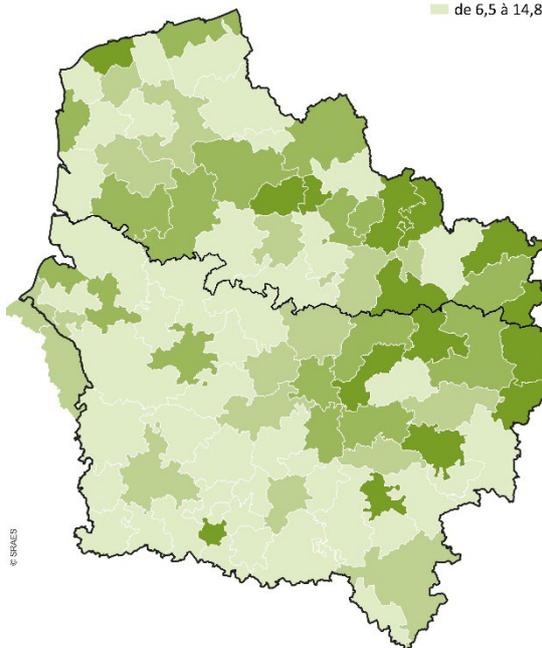
Rentrée 2023, Aire d'éducation collège
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 18,2 %
Acad. Lille	: 20,0 %
Région	: 19,4 %
France	: 25,1 %

2.4 Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %)

2021, EPCI



Région	: 18,0 %
France	: 14,9 %

Le contexte scolaire

- 3** Les établissements
- 4** La scolarisation dans les écoles
- 5** La scolarisation au collège
- 6** La scolarité au lycée
- 7** La scolarisation dans l'enseignement supérieur
- 8** Les apprentis
- 9** L'éducation prioritaire
- 10** Les conditions d'accueil dans le premier et le second degré
- 11** L'école inclusive

3 Les établissements

Un nombre d'écoles cohérent avec les bassins de vie

Il y a 4 928 écoles du 1^{er} degré implantées dans la région, soit environ 10,2 % de l'ensemble des écoles en France, réparties de manière homogène sur le territoire. Les trois bassins de vie les plus peuplés (Lille, Lens et Amiens avec 589, 251 et 157 écoles) rassemblent une école de la région sur cinq [3.1].

Des établissements du 2nd degré concentrés dans les moyennes et grandes villes

Les bassins d'éducation les plus dotés en établissements du 2nd degré sont Dunkerque-Flandre, Roubaix-Tourcoing et Lille-centre [3.2 et 3.3]. Une particularité est à noter dans l'académie de Lille, avec une densité marquée d'établissements dans l'ancien bassin minier. La commune d'Amiens, sur deux bassins, polarise un grand nombre d'établissements de ces territoires : environ 61 % de l'ensemble du bassin d'Amiens-nord et 77 % de celui d'Amiens-sud.

La part du privé sous contrat (PRSC) est plus importante pour les lycées que pour les collèges. L'académie de Lille

est caractérisée par une proportion de collèges PRSC un peu plus élevée que la moyenne (25,2 % contre 23,8 % pour la région) tandis que l'académie d'Amiens se distingue par sa proportion de lycées PRSC (35,2 % contre 32,1 % pour la région). Dans les communes d'Amiens et de Tourcoing, un établissement du 2nd degré sur deux relève du secteur PRSC.

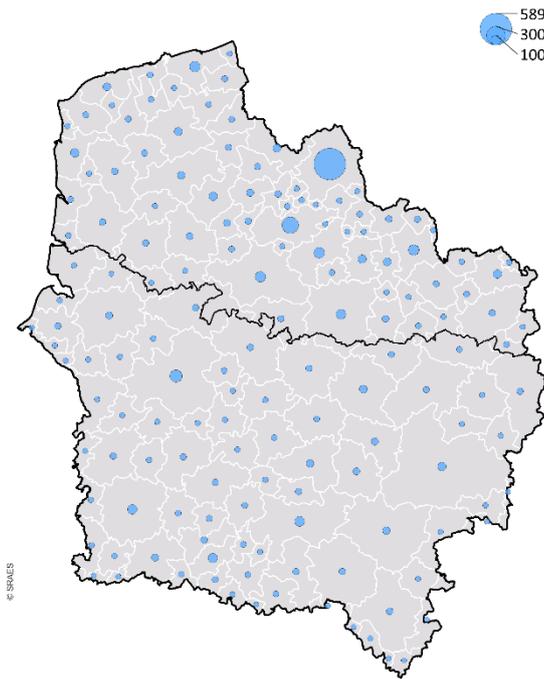
Une présence d'internats variable selon les territoires

Dans la région, 31,8 % des lycées sont dotés d'un internat, une part qui atteint 39,9 % dans l'académie d'Amiens ; c'est 35,6 % pour la France entière [3.4]. Ces internats sont présents dans tous les bassins, souvent adossés aux lycées des territoires les moins denses et moins présents dans les territoires les plus urbanisés comme le bassin minier.

Le taux d'occupation, de 73,7 % dans la région, se révèle plus important dans l'académie de Lille (77,9 %) que dans l'académie d'Amiens (70,3 %). Le taux d'occupation de la région est moins important que celui de la France (-4,9 points).

3.1 Nombre d'écoles

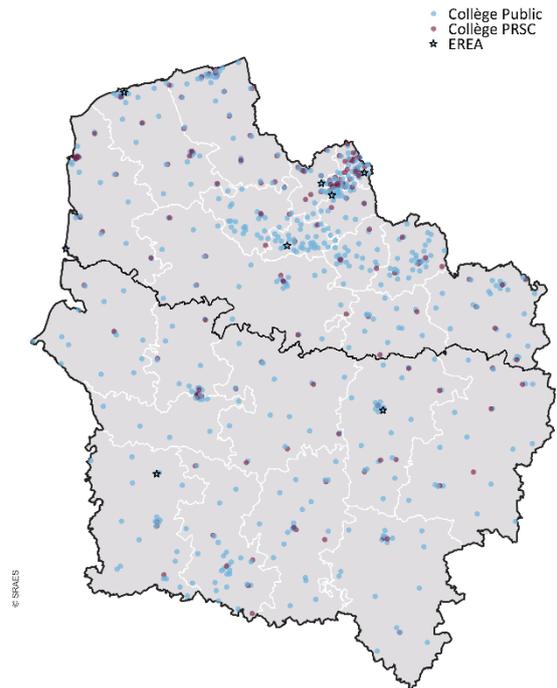
Rentrée scolaire 2023, Bassin de vie
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 1 834 écoles
Acad. Lille : 3 094 écoles
Région : 4 928 écoles
France : 48 233 écoles

3.2 Implantation des collèges et des EREA

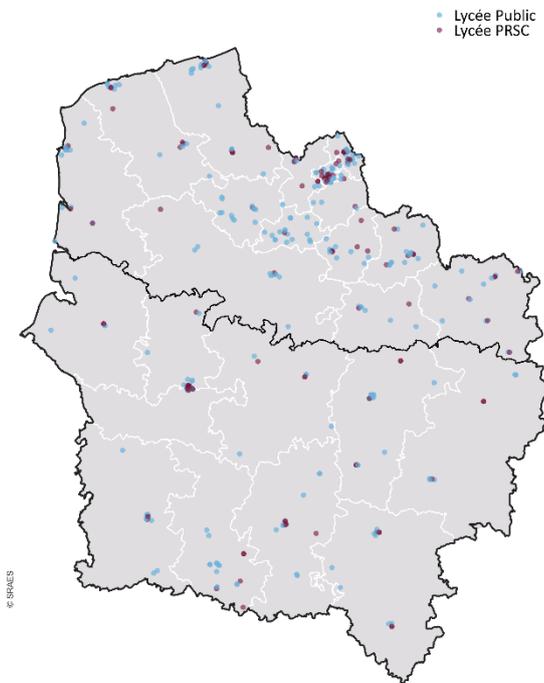
Rentrée scolaire 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 217 collèges ; 2 EREA
Acad. Lille : 438 collèges ; 6 EREA
Région : 655 collèges ; 8 EREA
France : 7 083 collèges ; 78 EREA

3.3 Implantation des lycées d'enseignement G&T et Pro

Rentrée scolaire 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 122 lycées
Acad. Lille : 227 lycées
Région : 349 lycées
France : 3 668 lycées

3.4 Implantation des internats (en %)

Année scolaire 2022-2023, Bassin d'éducation
Public, lycées hors post-bac



Acad. Amiens : 49 internats
Acad. Lille : 62 internats
Région : 111 internats
France : 1 280 internats

4 La scolarisation dans les écoles

Une baisse des effectifs qui touche tous les bassins

À la rentrée 2023, 587 778 écoliers sont scolarisés dans la région dont 69,0 % dans l'académie de Lille. Depuis 2013, les effectifs d'élèves du premier degré ont davantage diminué dans la région (-11,7 %) qu'en France (-5,9 %) [4.1]. Cela est à mettre en lien avec la chute importante des naissances dans la région (-19,9 % contre -12,8 % pour la France) [1.2]. Cette baisse est la plus prononcée dans les bassins d'éducation Picardie-maritime et Santerre-Somme avec une perte d'un élève sur cinq [4.1]. En revanche, l'Oise est le département où la diminution est la moins marquée (-7,3 %).

Une baisse surtout portée par le préélémentaire

En dix ans, les effectifs d'élèves scolarisés dans le préélémentaire ont chuté de 18,2 % (-11,1 % en France). Trois bassins ont perdu près d'un quart de leurs élèves : Picardie-maritime (-25,3 %), Audomarois-Calais (-24,3 %) et Béthune-Bruay (-23,3 %) [4.2]. Seuls Lille-est (-9,9 %) et Amiens-sud (-8,5 %) affichent une baisse

inférieure à 10,0 %. Ce constat régional découle de la diminution de 19,2 % des naissances entre 2010 (enfants scolarisés à partir de 2013) et 2020 (scolarisation en 2023).

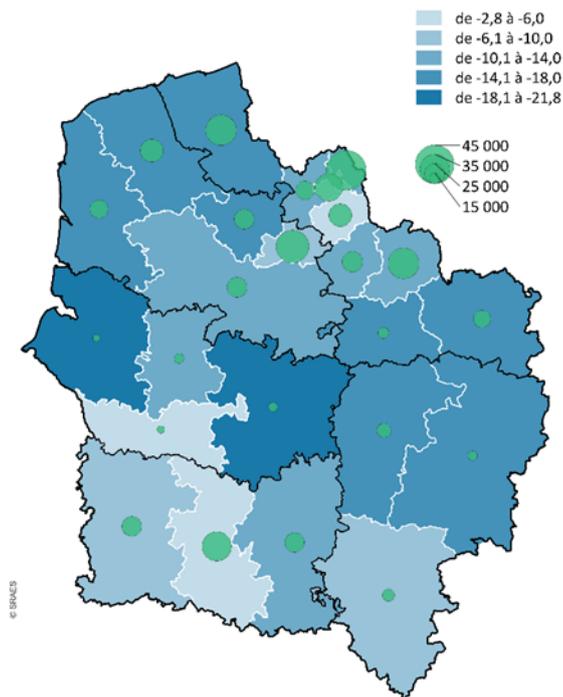
En élémentaire, la baisse des effectifs est moins marquée (-7,5 % pour -4,0 % en France) mais reste importante, notamment en Picardie-maritime (-19,7 %) et en Santerre-Somme (-16,9 %) [4.3]. À l'inverse, l'évolution est positive pour Lille-est (+2,0 %), Lille-centre (+0,5 %) et Amiens-sud (+0,3 %). La génération d'élèves née en 2017, entrée en CP en 2023, compte 12,8 % de naissances de moins que celle née en 2007, entrée en CP à la rentrée 2013.

Le privé davantage présent près de Lille

Dans la région, 15,7 % des élèves sont scolarisés dans le secteur privé sous contrat (13,5 % en France). À proximité de Lille, près de trois écoliers sur dix sont scolarisés dans ce secteur (35,3 % à Roubaix-Tourcoing et 31,1 % à Lille-centre) alors qu'ils sont moins de 9,0 % dans l'Oise et dans le pourtour est de la région [4.4].

4.1 Effectifs d'élèves du 1^{er} degré et évolution depuis 2013 (en %)

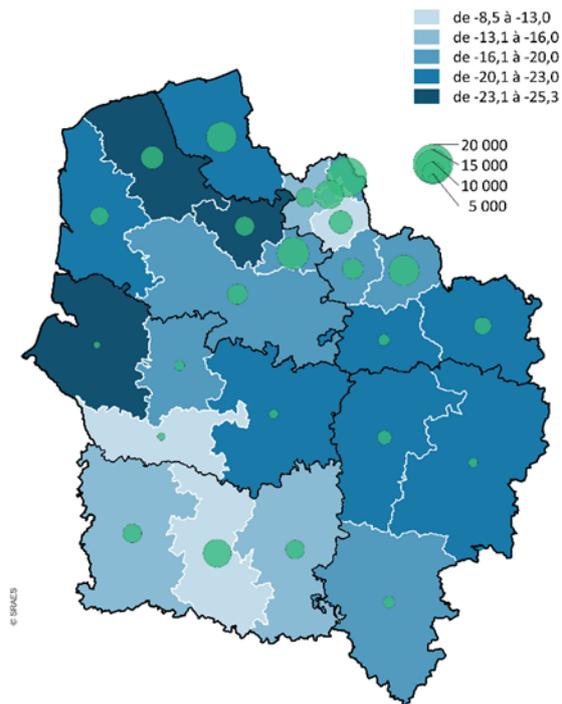
Rentrées 2013 – 2023, Bassin d'éducation Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : -11,5 % ; 182 025 élèves
 Acad. Lille : -11,9 % ; 405 753 élèves
 Région : -11,7 % ; 587 778 élèves
 France : -5,9 % ; 6 339 913 élèves

4.2 Effectifs d'élèves dans le préélémentaire et évolution depuis 2013 (en %)

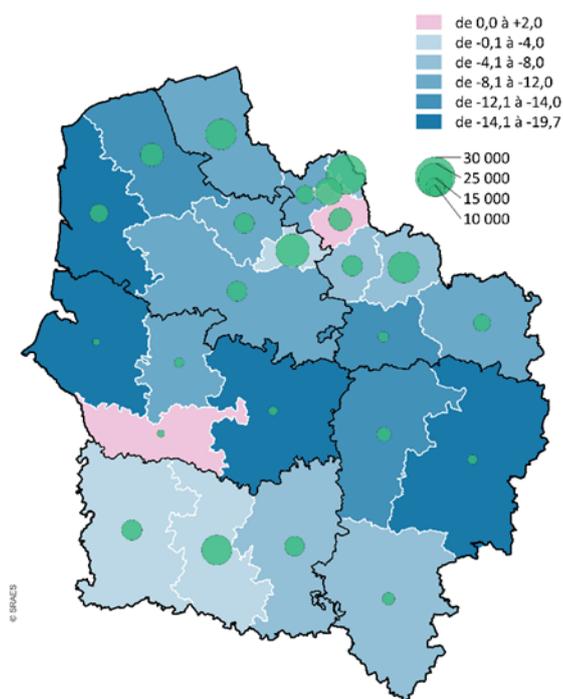
Rentrées 2013 – 2023, Bassin d'éducation Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : -17,0 % ; 64 802 élèves
 Acad. Lille : -18,7 % ; 149 358 élèves
 Région : -18,2 % ; 214 160 élèves
 France : -11,1 % ; 2 285 599 élèves

4.3 Effectifs d'élèves en élémentaire et évolution depuis 2013 (en %)

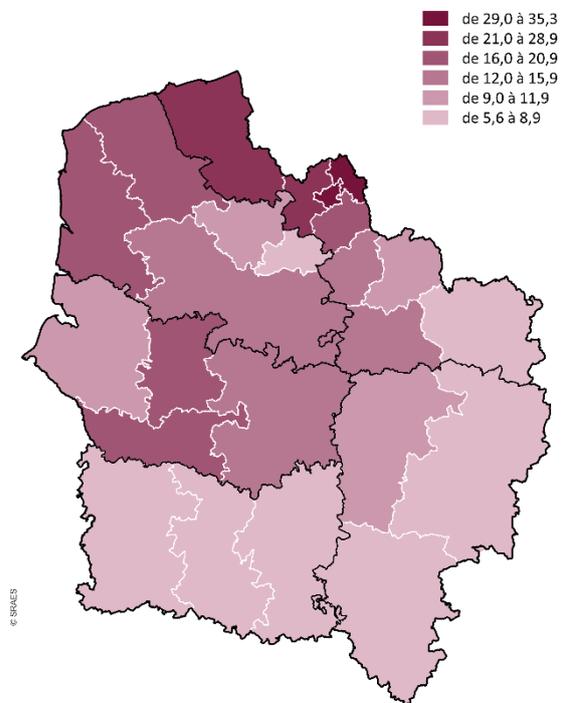
Rentrées 2013 – 2023, Bassin d'éducation Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : -8,1 % ; 117 223 élèves
 Acad. Lille : -7,3 % ; 256 395 élèves
 Région : -7,5 % ; 373 618 élèves
 France : -4,0 % ; 4 054 314 élèves

4.4 Part d'élèves inscrits dans une école privée sous contrat (en %)

Rentrée 2023, Bassin d'éducation



Acad. Amiens : 9,2 %
 Acad. Lille : 18,6 %
 Région : 15,7 %
 France : 13,5 %

5 La scolarisation au collège

Une évolution des effectifs inégale selon les territoires

À la rentrée 2023, 313 768 élèves suivent une formation de niveau collège dans les Hauts-de-France. En 10 ans, ce nombre a baissé de 2,8 %, alors qu'il a augmenté d'environ 1,8 % au niveau national [5.1]. Cette diminution concerne trois bassins régionaux sur quatre. Elle est davantage prononcée dans les bassins d'éducation de Boulogne-Montreuil et de Picardie-maritime, qui ont perdu plus de 11 % de leurs élèves. Dans les bassins de Lille-centre, Lille-est et Amiens-sud, en revanche, les effectifs augmentent de 2,9 % à 3,5 %.

Deux académies dissemblables quant à la scolarisation dans le privé sous contrat

L'enseignement privé sous contrat accueille 24,2% des élèves de niveau collège de la région alors que cette part est de 21,2% à l'échelle nationale. Toutefois, le contraste est plus grand entre les deux académies : celle de Lille

scolarise plus de collégiens dans le privé (27,5 %) que celle d'Amiens (17,0 %).

Parmi les cinq bassins comptant les parts d'élèves les plus élevées dans le privé, quatre se situent dans le Nord : Roubaix-Tourcoing (50,9 %), Lille-centre (43,7 %), Lille-ouest (40,4 %) et Dunkerque-Flandre (32,7 %) [5.2].

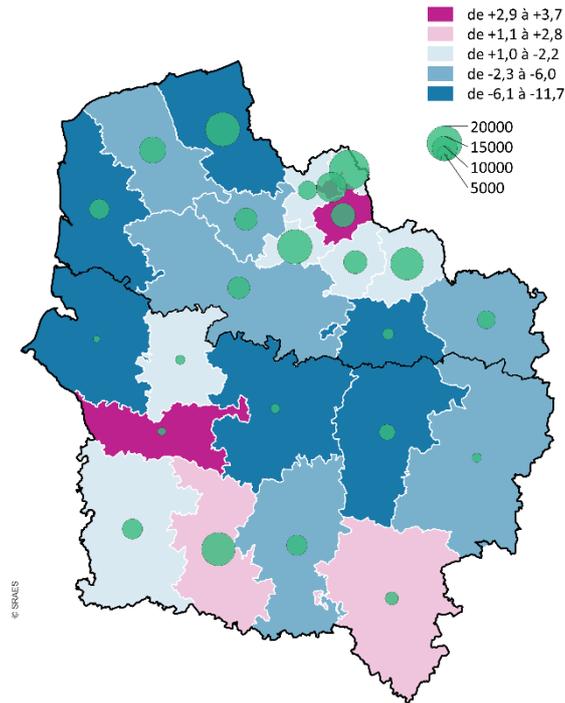
Des indices d'éloignement des collèges disparates

L'éloignement des collèges est intuitivement rattaché à la ruralité, mais il est en réalité mesuré à partir de plusieurs dimensions (durée du trajet domicile-collège, choix des formations, l'accessibilité aux équipements sportifs et culturels, etc.).

Au sein de la région, les collèges de l'académie d'Amiens sont plus éloignés que ceux de l'académie de Lille. Au sein des territoires, l'éloignement est davantage prépondérant dans les aires collèges les plus lointaines des grandes villes comme l'aire de Saint-Valéry-sur-Somme ou encore d'Auxi-le-Château [5.3].

5.1 Effectifs d'élèves de niveau collège et évolution depuis 2013 (en %)

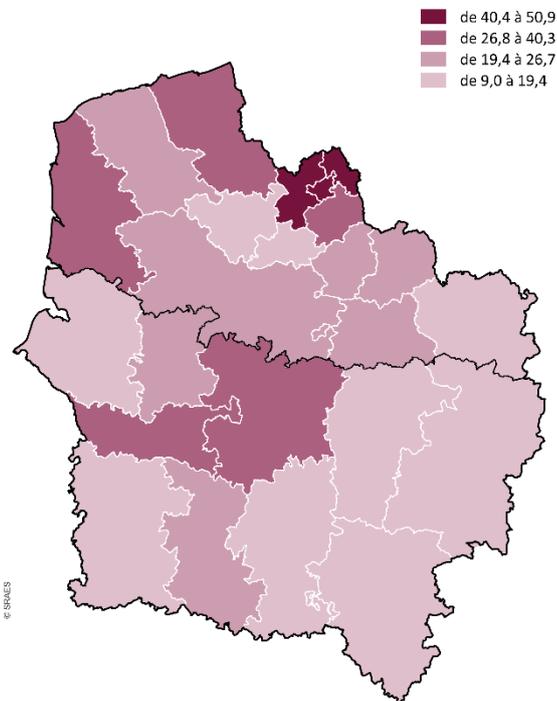
Rentrées 2013 – 2023, Bassin d'éducation Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: -2,7 % ; 99 298 élèves
Acad. Lille	: -2,8 % ; 214 470 élèves
Région	: -2,8 % ; 313 768 élèves
France	: +1,8 % ; 3 422 223 élèves

5.2 Part d'élèves de niveau collège inscrits dans un établissement privé sous contrat (%)

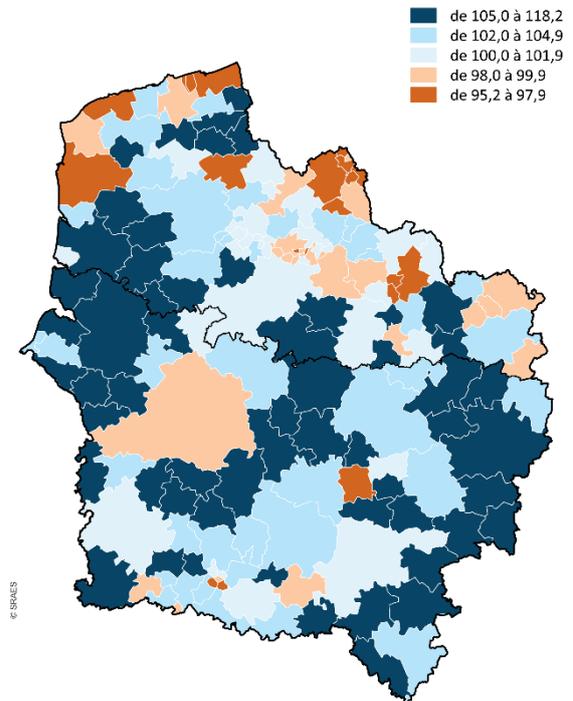
Rentrée 2023, Bassin d'éducation Privé sous contrat



Acad. Amiens	: 17,0 %
Acad. Lille	: 27,5 %
Région	: 24,2 %
France	: 21,4 %

5.3 Indice d'éloignement des collèges par aires collèges

Rentrée 2022, Aire d'éducation collège Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 103,7
Acad. Lille	: 99,9
Région	: 101,2
France	: 102,5

6 La scolarisation au lycée

Des évolutions d'effectifs disparates selon les territoires

Par rapport à 2017, les effectifs d'élèves de voie générale et technologique (GT) ont davantage diminué dans la région (-3,6 %) que pour la France (-0,7 %). Pour autant, cette baisse d'effectifs n'est pas uniforme dans l'ensemble des bassins d'éducation [6.1]. Les bassins Santerre-Somme et Picardie-maritime, les plus impactés, ont perdu environ un élève sur six. Pour les bassins Lille-est et Lille-centre, c'est une hausse d'effectifs qui est constatée avec respectivement +4,1 % et +3,7 %. Pour le quart Sud-ouest de la région, la hausse est présente mais plus atténuée (entre +2,1 % et +0,1 %).

Dans la voie professionnelle (Pro), les effectifs sont en baisse sur la quasi-totalité des bassins [6.2]. Cette baisse est davantage marquée dans la région (-7,3 %) qu'au niveau national (-3,4 %). Elle est moins prononcée sur Amiens-nord, Lille-ouest, le bassin minier et le territoire axonais. La baisse des effectifs scolarisés en voie Pro est à relier à l'essor de l'apprentissage ces dernières années.

Un poids du privé contrasté selon les territoires

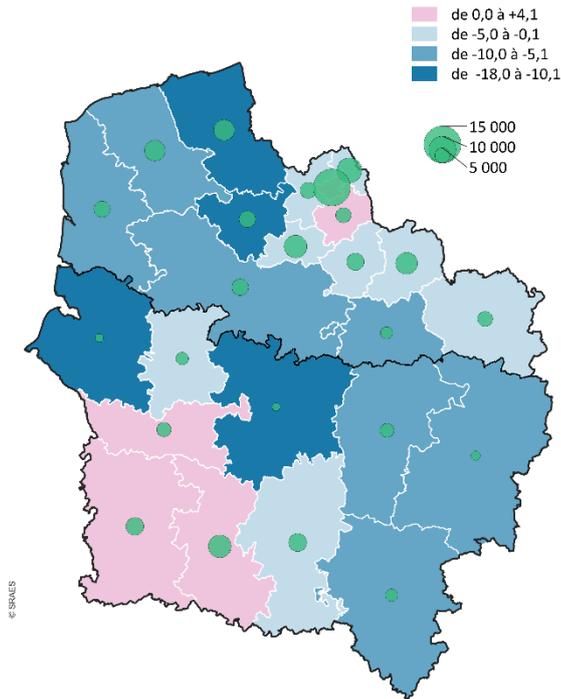
Quasiment un quart des élèves de la région sont inscrits dans le privé sous contrat, une part plus importante qu'au plan national (20,7 %). À noter une forte disparité entre l'académie de Lille (26,3 %) et celle d'Amiens (16,9 %). Dans les territoires des métropoles d'Amiens et de Lille, le poids du privé est davantage porté par les élèves en voie GT. C'est dans les bassins de Béthune-Bruay et le Santerre-Somme que les élèves fréquentent le moins le privé [6.3].

Un éloignement des lycées plus faible mais variable

Même si le calcul de l'indice ne repose pas uniquement sur l'éloignement géographique des élèves à leur établissement, les territoires ruraux ont souvent un indice d'éloignement bien supérieur à celui des territoires urbains. Ceux-ci cumulent équipements culturels, attractivité socio-économique et offre de formation diversifiée dans les moyennes et grandes villes. L'éloignement est le plus important pour les aires parcoures les plus à distance des grandes villes de la région comme les aires de Berck, Saint-Pol-sur Ternoise, Doullens ou encore de Friville-Escarbotin [6.4].

6.1 Effectifs d'élèves inscrits en voie GT et évolution (en %)

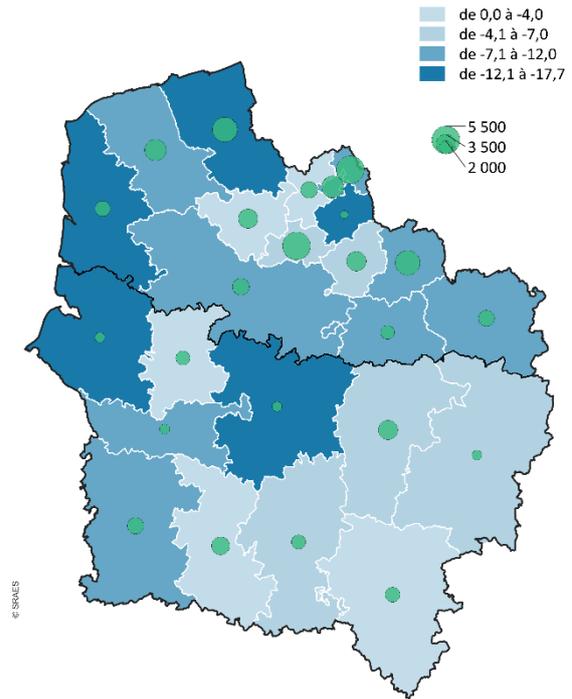
Rentrées 2017 – 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 43 956 élèves ; -3,4 %
Acad. Lille : 96 199 élèves ; -3,9 %
Région : 140 155 élèves ; -3,6 %
France : 1 625 027 élèves ; -0,7 %

6.2 Effectifs d'élèves inscrits en voie Pro et évolution (en %)

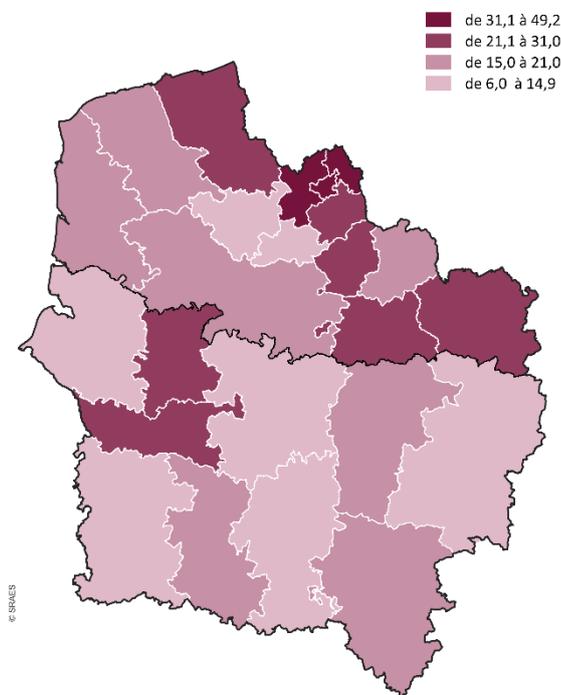
Rentrées 2017 – 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 21 524 élèves ; -6,2 %
Acad. Lille : 49 109 élèves ; -8,6 %
Région : 70 633 élèves ; -7,3 %
France : 638 490 élèves ; -3,4 %

6.3 Part d'élèves inscrits dans un établissement privé sous contrat (en %)

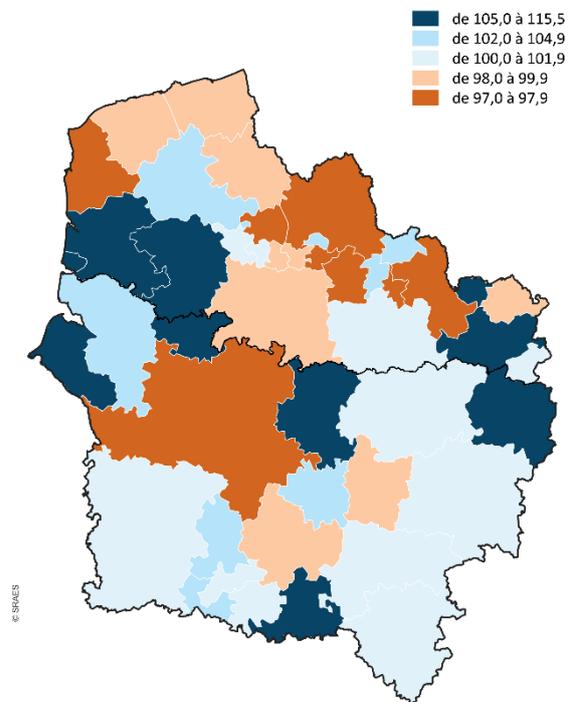
Rentrée 2023, Bassin d'éducation



Acad. Amiens : 16,9 %
Acad. Lille : 26,3 %
Région : 23,3 %
France : 20,7 %

6.4 Indice d'éloignement des lycées

Rentrée 2022, Aire d'éducation parcours
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 101,1
Acad. Lille : 99,4
Région : 100,0
France : 101,5

7 La scolarisation dans l'enseignement supérieur

Un pôle principal lillois et une offre dans chaque département

Fort de son pôle de Lille, le département du Nord regroupe 55,0 % des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur [7.1]. Celui-ci comme son voisin de l'académie de Lille se caractérise par le poids de ses étudiants en universités [7.2]. Mais tous deux disposent d'une offre plurielle : en formations d'ingénieurs [7.3] et en écoles de commerce ou de management pour le premier, en sections de technicien supérieur (STS) pour le second [7.4].

Les départements de l'académie d'Amiens sont, quant à eux, plus spécialisés. Dans la Somme, près de 7 étudiants sur 10 sont inscrits en université contre 5 sur 10 en moyenne en France. Dans l'Oise, les étudiants sont inscrits en STS ou en formation d'ingénieur. Le poids de cette dernière filière est 6 fois plus important dans ce département que dans l'ensemble de la France, en raison de la présence de l'université de technologie de Compiègne. Enfin, les étudiants inscrits en STS sont les plus représentés dans l'Aisne grâce au maillage des formations relevant du ministère de l'Agriculture.

Les 18-24 ans davantage en études dans les départements très universitaires

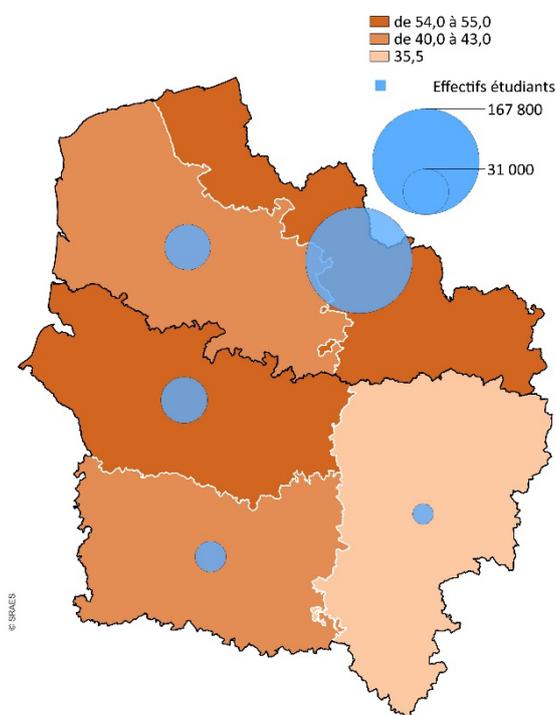
C'est dans le Nord et la Somme, départements où se situent les pôles universitaires les plus importants de la région, que les jeunes de 18 à 24 ans sont davantage en études. À l'inverse, dans l'Aisne, où l'offre est principalement tournée vers les cursus courts, les jeunes de 18 à 24 ans étudient moins que dans le reste de la région.

Des évolutions d'effectifs contrastées

En 10 ans, les effectifs étudiants ont augmenté plus vite qu'en moyenne nationale dans l'Aisne (6,1 points de plus), l'Oise (3,2 points de plus) et le Nord (1,1 point de plus). En revanche, ils ont connu des hausses moins affirmées dans la Somme (-10,2 points par rapport à la France) et dans le Pas-de-Calais (-9,6 points) [7.5] ; ces évolutions sont à relier aux dynamiques démographiques, aux politiques d'incitation à la poursuite d'études dans le supérieur mais également à l'essor de l'apprentissage.

7.1 Effectifs d'étudiants et part des 18-24 ans scolarisés (en %)

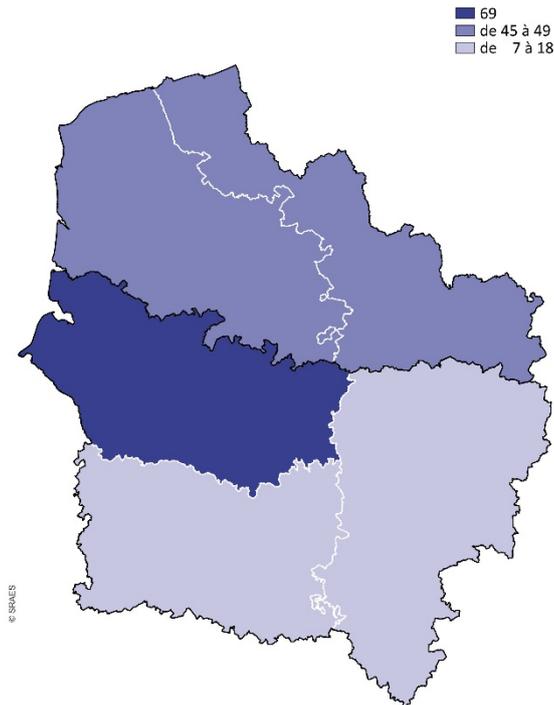
Rentrée 2022, Population 2020, Département
Public et privé



Acad. Amiens	: 44,8 % ; 52 389 étudiants
Acad. Lille	: 50,4 % ; 198 931 étudiants
Région	: 48,8 % ; 251 320 étudiants
France	: 51,2 % ; 2 935 297 étudiants

7.2 Part d'étudiants en université (en %)

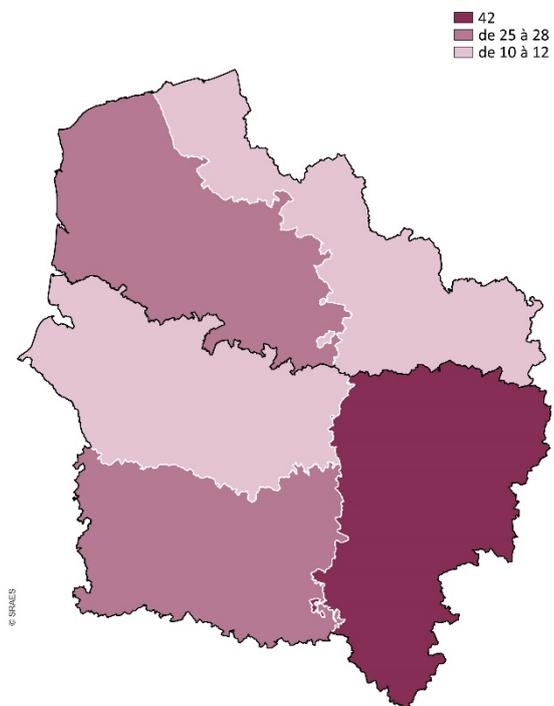
Rentrée 2022, Département
Public



Acad. Amiens	: 46,1 %
Acad. Lille	: 47,8 %
Région	: 47,5 %
France	: 54,5 %

7.4 Part d'étudiants en sections de technicien supérieur (en %)

Rentrée 2022, Département
Public et privé



Acad. Amiens	: 19,1 %
Acad. Lille	: 13,5 %
Région	: 14,7 %
France	: 13,9 %

7.3 Part d'étudiants en formation d'ingénieurs (en %)

Rentrée 2022, Département
Public et privé



Acad. Amiens	: 10,3 %
Acad. Lille	: 6,5 %
Région	: 7,2 %
France	: 6,1 %

7.5 Évolution des effectifs d'étudiants en 10 ans (en %)

Rentrées 2012 – 2022, Département
Public et privé



Acad. Amiens	: +18,0 %
Acad. Lille	: +22,3 %
Région	: +21,4 %
France	: +23,0 %

8 Les apprentis

Des apprentis pré-baccalauréat majoritairement dans la production, post-baccalauréat dans les services

Sur 31 815 apprentis en pré-baccalauréat (pré-bac) dans la région, 63,0 % ont choisi une spécialité du secteur de la production (62,7 % pour la France) [8.1 et 8.2]. Cette prédominance se constate dans la quasi-totalité des bassins d'éducation de la région. En Oise-centrale, Picardie-maritime, Sambre-Avesnois et Santerre-Somme, ce taux atteint 80 % à 93 %.

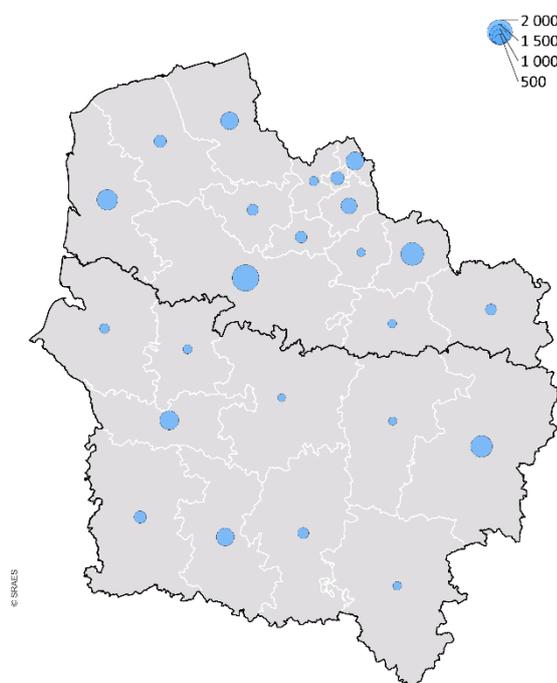
Contrairement aux filières pré-bac, c'est vers les spécialités des services que les apprentis étudiants s'orientent le plus [8.3 et 8.4]. Au sein de la région, ce sont 71,9 % des apprentis étudiants qui se dirigent vers une spécialité du secteur de la production (70,8 % pour l'académie d'Amiens et 72,3 % pour celle de Lille). Au national cette part est plus importante (78,1 %).

Une progression des effectifs plus importante dans les cursus post-baccalauréat

La hausse des effectifs apprentis, amorcée dès 2019 avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, s'est accentuée avec les aides déployées par l'État depuis la crise sanitaire pour redynamiser la filière de l'apprentissage. Entre 2017 et 2022, l'évolution des effectifs post-baccalauréat (post-bac) se révèle plus importante que celle des pré-bac [8.5 et 8.6]. Cela se vérifie aussi bien dans la région (+187 % en post-bac contre +45 % en pré-bac) que dans l'ensemble du pays (+244 % en post-bac contre +41 % en pré-bac) et dans chaque bassin. Cette évolution est plus marquée pour l'académie de Lille (+209 %) que pour celle d'Amiens (+135 %) mais elle reste inférieure à la progression nationale. Les bassins du Cambrésis et Santerre-Somme sont ceux qui enregistrent la plus importante hausse d'effectifs en pré-bac (+278 % et +157 %). Concernant les apprentis en post-bac, deux des trois bassins de la métropole lilloise enregistrent la plus forte progression d'effectifs (Lille-ouest avec +361 % et Lille-centre avec +354 %).

8.1 Effectifs des apprentis pré-bac inscrits dans une spécialité de la production

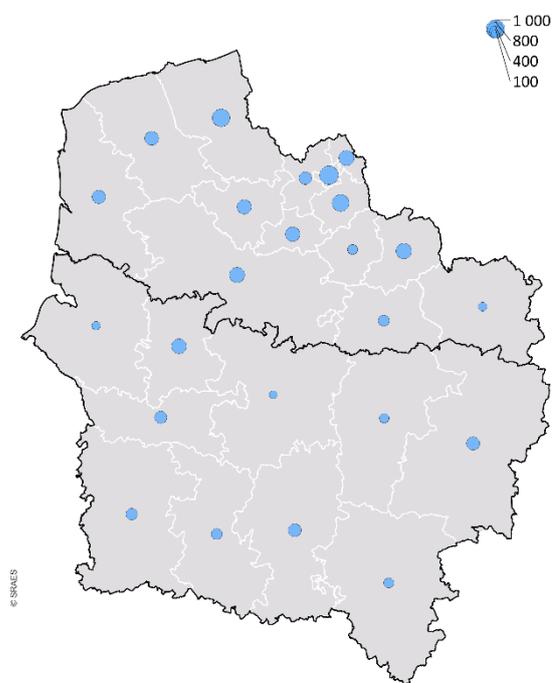
31 décembre 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens	: 6 847 apprentis
Acad. Lille	: 13 149 apprentis
Région	: 19 996 apprentis
France	: 233 817 apprentis

8.2 Effectifs des apprentis pré-bac inscrits dans une spécialité des services

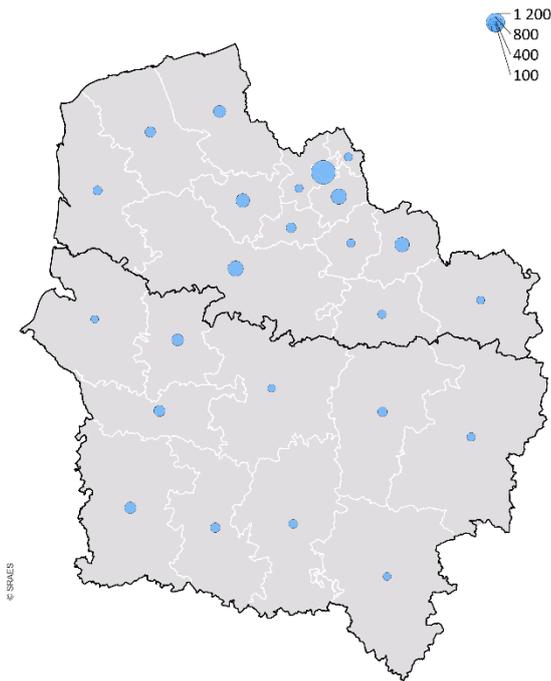
31 décembre 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens	: 3 267 apprentis
Acad. Lille	: 8 552 apprentis
Région	: 11 819 apprentis
France	: 143 337 apprentis

8.3 Effectifs des apprentis post-bac inscrits dans une spécialité de la production

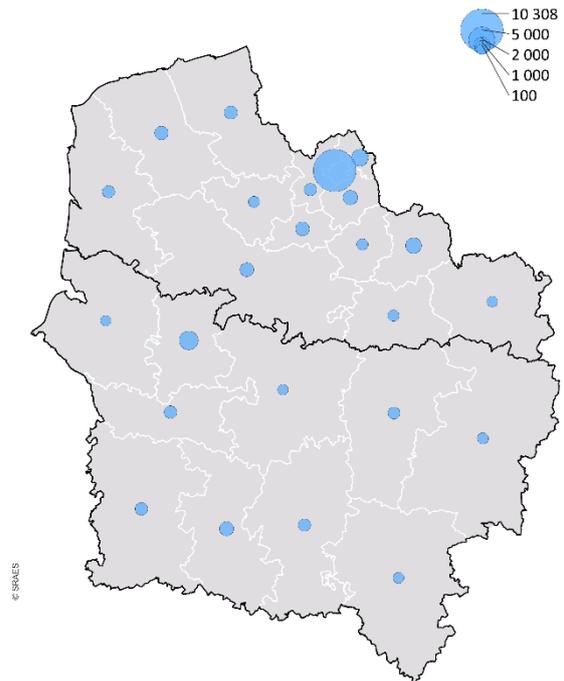
31 décembre 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens : 2 665 apprentis
Acad. Lille : 7 043 apprentis
Région : 9 708 apprentis
France : 108 405 apprentis

8.4 Effectifs des apprentis post-bac inscrits dans une spécialité des services

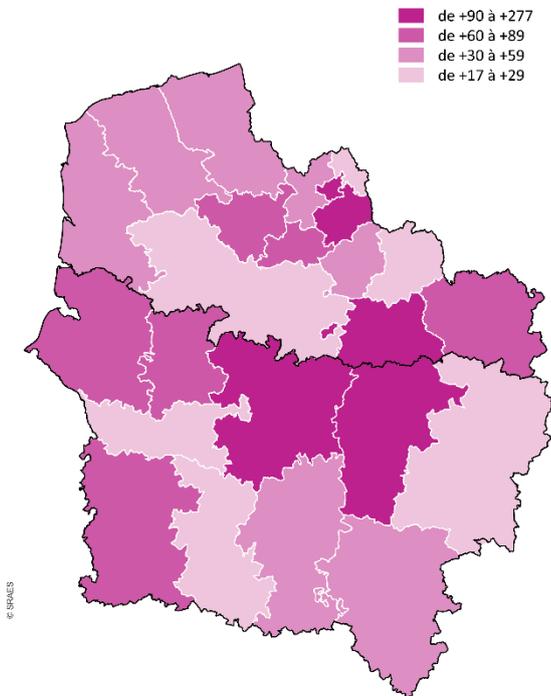
31 décembre 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens : 6 896 apprentis
Acad. Lille : 21 849 apprentis
Région : 28 745 apprentis
France : 450 640 apprentis

8.5 Évolution des effectifs d'apprentis pré-bac (en %)

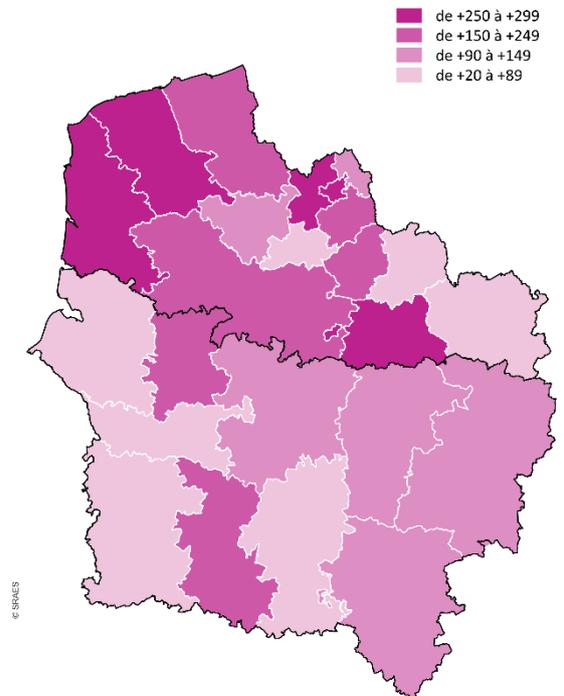
Entre 2017 et 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens : +37 %
Acad. Lille : +49 %
Région : +45 %
France : +41 %

8.6 Évolution des effectifs d'apprentis post-bac (en %)

Entre 2017 et 2022, Bassin d'éducation
Tous ministères



Acad. Amiens : +135 %
Acad. Lille : +209 %
Région : +187 %
France : +244 %

9 L'éducation prioritaire

Une part importante d'élèves en éducation prioritaire

À la rentrée 2023, dans la région, 31,6 % des collégiens du secteur public (soit 74 433 collégiens) sont inscrits dans des collèges en REP ou REP+, soit 10 points de plus que la part observée au niveau national [9.1]. Cette part atteint 28,6 % en ce qui concerne les écoliers (142 017 élèves), soit 8 points de plus que la part observée au national. [9.2]

L'académie de Lille accueille une proportion plus importante d'écoliers et de collégiens en éducation prioritaire (EP) que l'académie d'Amiens (respectivement 31,9 % et 34,4 % à Lille et 22,1 % et 26,4 % à Amiens). Dans l'académie de Lille, deux écoliers et collégiens sur trois scolarisés dans le secteur public en EP le sont dans les bassins d'éducation couvrant l'ancien bassin minier et sidérurgique, ou dans le bassin de Roubaix-Tourcoing. Dans l'académie d'Amiens, la répartition du nombre d'élèves scolarisés en EP est plus dispersée, bien que les bassins d'Amiens-nord, de l'Oise-centrale et de Saint-Quentin-Chauny concentrent davantage d'élèves en éducation prioritaire.

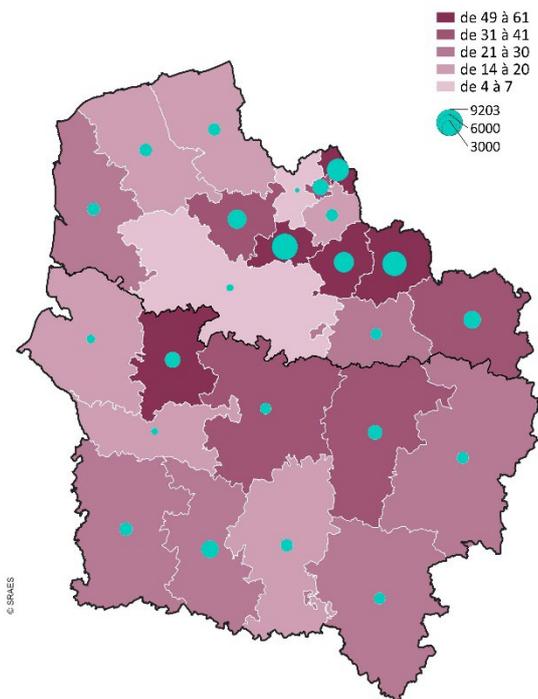
Des écoliers en éducation prioritaire plus souvent en difficulté dès leur entrée en CP

Dès leur entrée en CP, les élèves en éducation prioritaire rencontrent plus de difficultés scolaires que ceux en public hors éducation prioritaire (PU hors EP). En français, les disparités les plus notables se rencontrent en compréhension des mots à l'oral, où l'écart entre les performances des élèves en EP et dans le PU hors EP atteint -18 points dans la région [9.3]. En mathématiques, les différences les plus marquées se manifestent en résolution de problèmes, avec un écart de -12,1 points entre les deux groupes [9.4]. Ces disparités de compétences sont plus prononcées dans l'académie d'Amiens que dans celle de Lille.

Dans les bassins de Laon-Hirson, Saint-Quentin-Chauny, du Cambrésis, et plus encore dans ceux couvrant l'ancien bassin minier et sidérurgique, la faible différence entre les performances des élèves en EP et ceux hors EP indique une fragilité générale du territoire.

9.1 Part et effectifs des collégiens en éducation prioritaire (en %)

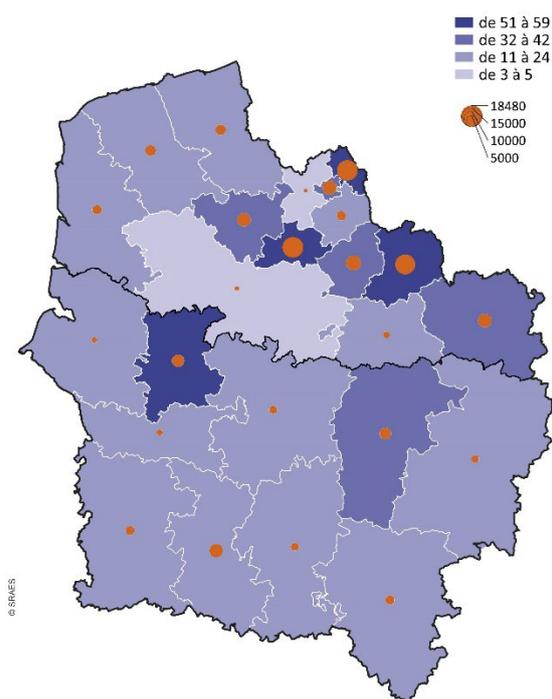
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public



Acad. Amiens	: 26,4 %
Acad. Lille	: 34,4 %
Région	: 31,6 %
France	: 21,6 %

9.2 Part et effectifs des écoliers en éducation prioritaire (en %)

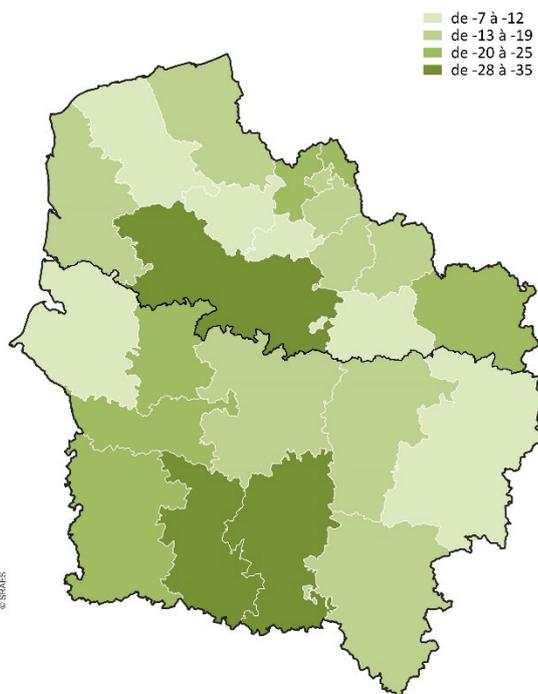
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public



Acad. Amiens	: 22,1 %
Acad. Lille	: 31,9 %
Région	: 28,6 %
France	: 20,6 %

9.3 Écart de maîtrise en compréhension de l'oral entre les élèves en PU hors EP et ceux en EP

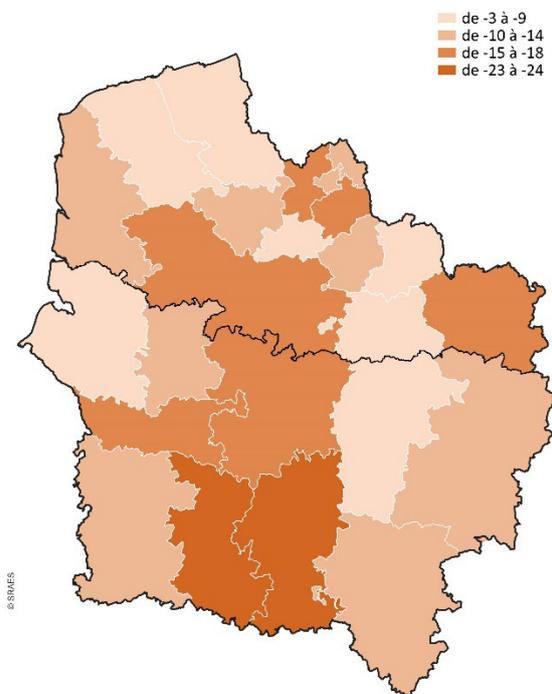
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public, niveau CP



Acad. Amiens	: -21,8 %
Acad. Lille	: -16,8 %
Région	: -18,0 %

9.4 Écart de maîtrise en résolution de problème entre les élèves en PU hors EP et ceux en EP

Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public, niveau CP



Acad. Amiens	: -15,6 %
Acad. Lille	: -11,3 %
Région	: -12,1 %

10 Les conditions d'accueil dans le premier et le second degrés

Moins d'élèves par classe en éducation prioritaire

Dans la région, chaque classe du premier degré compte en moyenne 20,9 élèves (E/C). Il y a une différence de près d'un élève entre le E/C de la région et de la France (21,8). Cette différence peut être expliquée par une proportion d'élèves en éducation prioritaire (EP) bien plus grande dans la région [fiche 9]. Territorialement, les différences rendent également compte de la dynamique démographique (favorable dans la métropole lilloise et la frange francilienne) [10.1].

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves, le déploiement du dédoublement des classes de CP et CE1 a progressivement été mis en place depuis 2017 dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire. Depuis 2021, la grande section profite aussi de cette diminution d'effectifs. Ainsi dans le secteur public, les classes ont perdu plus de deux élèves en moyenne depuis 2018 dans la région [10.2].

Dans les collèges du réseau d'éducation prioritaire, ce sont des enseignants supplémentaires qui sont

mobilisés. Ainsi, la différence du nombre d'élèves par structure (E/S) entre la région (22,5) et la France (23,5) est d'un élève [10.3]. L'E/S atteint 24,8 dans le bassin d'Amiens-sud, peu concerné par l'EP et il connaît des valeurs plus élevées dans les bassins démographiquement dynamiques. Il n'est que de 21,4 dans le bassin rural de Sambre-Avesnois.

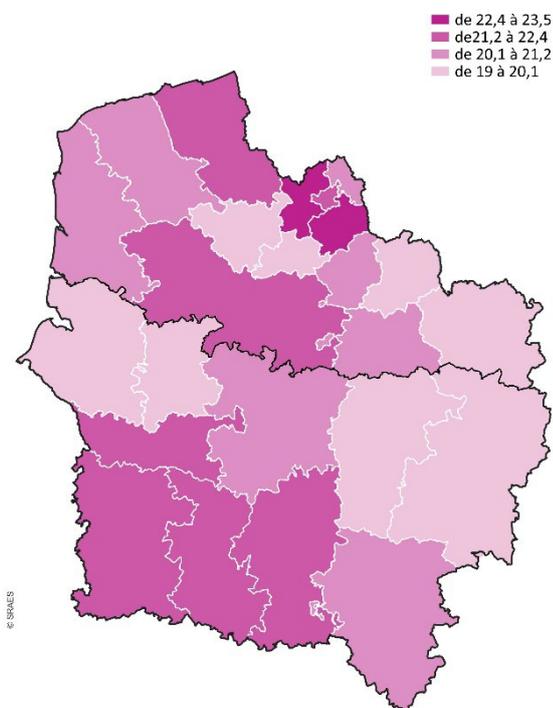
Des différences entre académies en voie GT

Les valeurs d'E/S dans les lycées généraux et technologiques (LGT) démarquent les académies d'Amiens (24,2) et de Lille (22,8) [10.4]. Cette dernière compte beaucoup de grands LGT [DEPP, Géographie de l'école], les classes y sont donc moins denses qu'au national (24,1).

Les conditions d'étude en voie pro impliquent un E/S plus bas qu'en voie GT (16,4) [10.5]. Dans deux tiers des bassins, la région dépasse la moyenne nationale qui est à 15,6 car de nombreux élèves choisissent cette voie. En particulier, le bassin du Cambrésis est à 19,8.

10.1 Nombre d'élèves par classe dans le premier degré (y compris ULIS)

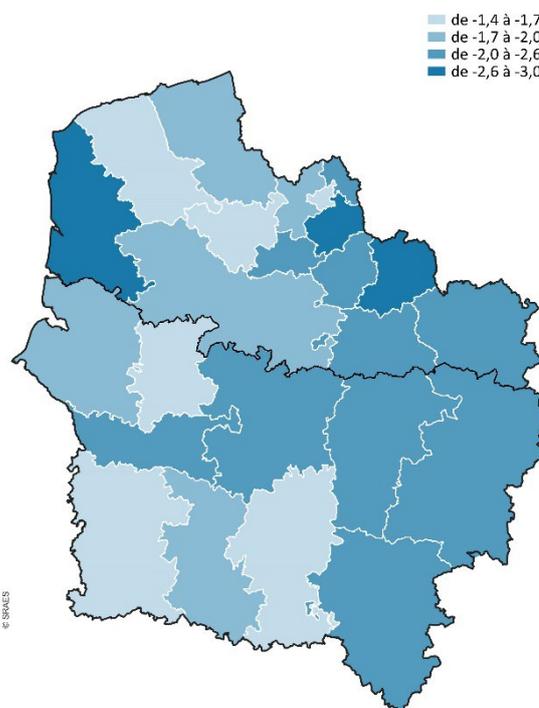
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 20,8
Acad. Lille	: 21
Région	: 20,9
France	: 21,8

10.2 Évolution du nombre d'élèves par classe entre 2018 et 2023 dans le premier degré (y.c. ULIS)

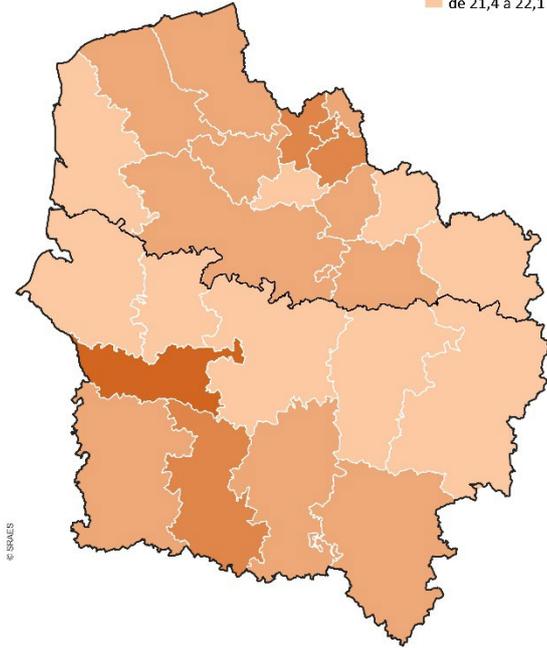
2018 - 2023, Bassin d'éducation
Public



Acad. Amiens	: - 2,0
Acad. Lille	: - 2,2
Région	: - 2,1
France	: - 1,7

10.3 Nombre d'élèves par structure au collège (y compris SEGPA)

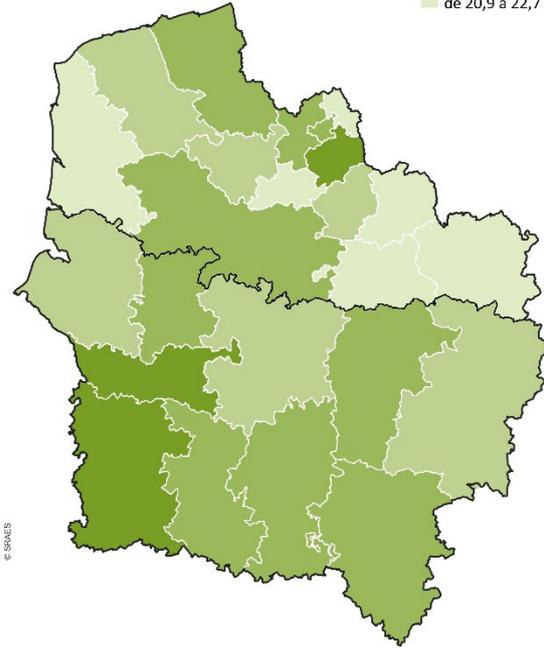
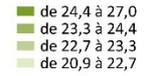
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 22,6
Acad. Lille	: 22,4
Région	: 22,5
France	: 23,5

10.4 Nombre d'élèves par structure au lycée en voie générale et technologique

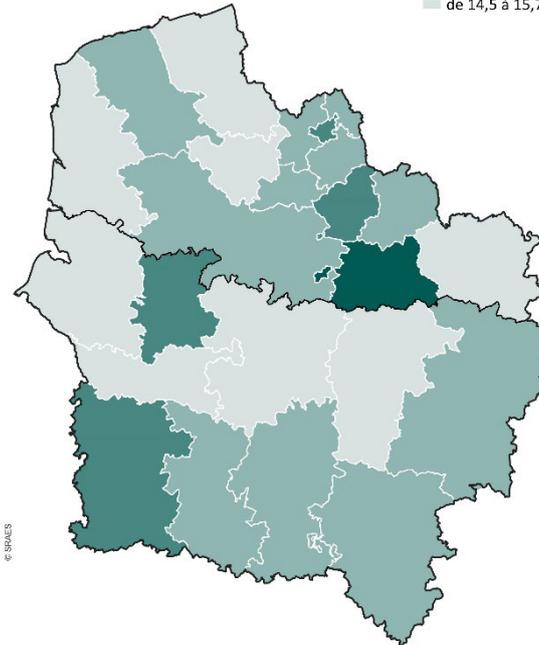
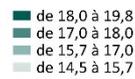
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 24,2
Acad. Lille	: 22,8
Région	: 23,3
France	: 24,1

10.5 Nombre d'élèves par structure au lycée en voie professionnelle

Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 16,3
Acad. Lille	: 16,4
Région	: 16,4
France	: 15,6

11 L'école inclusive

Les élèves en situation de handicap : des besoins territorialisés différenciés

Les élèves en situation de handicap sont proportionnellement plus nombreux dans le Pas-de-Calais [11.1]. Dans les départements du Nord, de la Somme et de l'Aisne cette part d'élèves est toutefois supérieure à celle observée en France. La scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap est plus fréquente dans l'Aisne et l'Oise.

Les élèves notifiés pour une scolarisation avec l'appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire (ULIS) sont proportionnellement plus nombreux dans les départements de l'académie d'Amiens [11.2]. C'est dans le Pas-de-Calais que le besoin des élèves en aide humaine est le plus prégnant avec plus de trois élèves sur quatre [11.3]. Le besoin en matériel pédagogique adapté (MPA) est plus important dans les départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne et du Nord [11.4].

D'autres élèves à besoins éducatifs particuliers

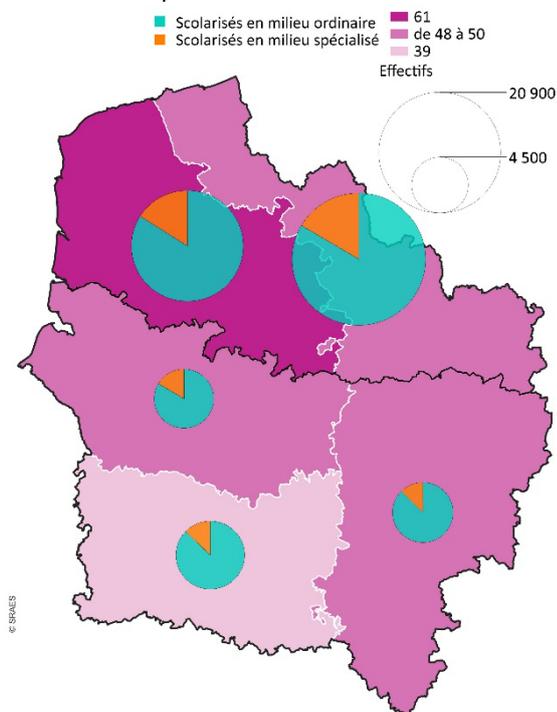
Le Pas-de-Calais dénombre une part d'élèves en situation de handicap plus importante (60,5 %) que les autres départements de la région [11.1] mais également une part d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) plus importante (22,1 %) [11.5].

L'Aisne se caractérise par une part d'élèves allophones nouvellement arrivés plus importante (8,1 %) que dans la région (6,6 %) et qu'en France (7,8 %) [11.6].

Les profils d'élèves à besoins éducatifs particuliers sont plus diversifiés dans les départements plus métropolitains (Nord et Somme). Le poids des élèves en situation de handicap et celui des enfants confiés à l'ASE sont supérieurs à ceux observés en France.

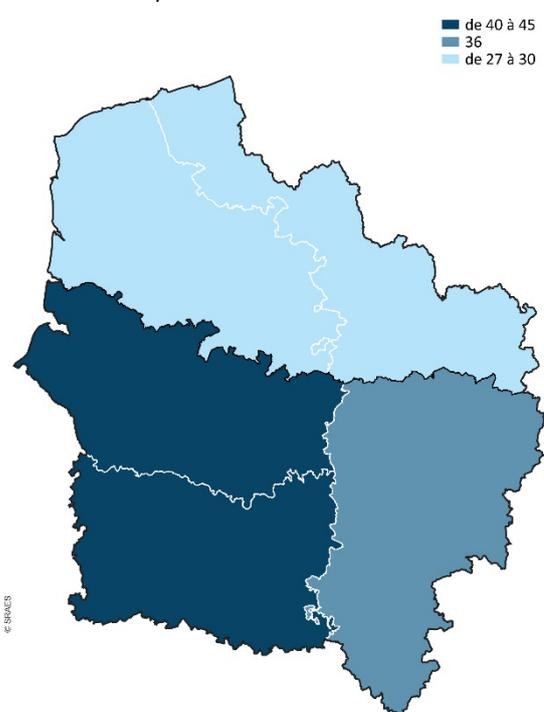
Enfin, l'Oise est le département où les parts d'élèves à besoins éducatifs particuliers sont souvent les plus faibles de la région et plus bas qu'en France [11.1 et 11.5].

11.1 Part des élèves en situation de handicap chez les 3-17 ans (en %)
 Décembre 2022, Population 2020, Département Public et privé



Acad. Amiens	: 44,5 % ; 16 788 élèves ; milieu ordinaire 86,2 %
Acad. Lille	: 52,9 % ; 42 606 élèves ; milieu ordinaire 83,7 %
Région	: 50,2 % ; 59 394 élèves ; milieu ordinaire 84,4 %
France	: 40,8 % ; 501 721 élèves ; milieu ordinaire 86,9 %

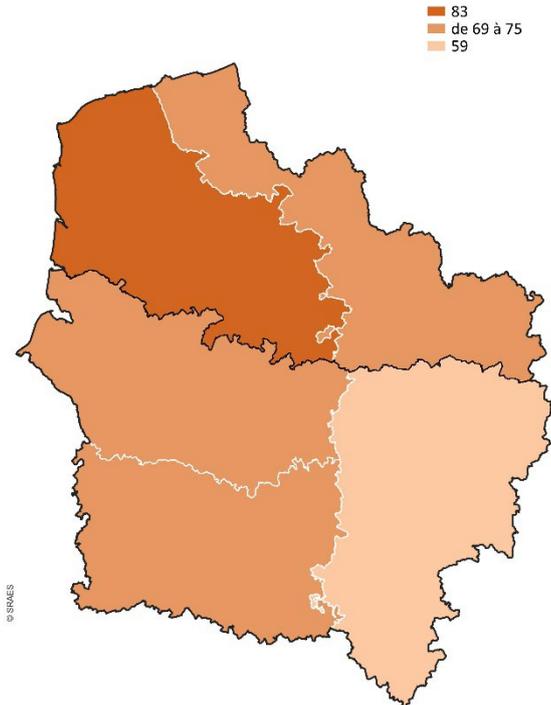
11.2 Part des élèves en situation de handicap notifiés pour une scolarisation en ULIS (en %)
 Décembre 2022, Département Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 40,3 %
Acad. Lille	: 28,0 %
Région	: 31,5 %
France	: 25,4 %

11.3 Part des élèves en situation de handicap avec une prescription d'aide humaine (en %)

Décembre 2022, Département
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 68,3 %
Acad. Lille	: 76,8 %
Région	: 74,5 %
France	: 58,7 %

11.4 Part des élèves en situation de handicap avec une prescription d'un MPA (en %)

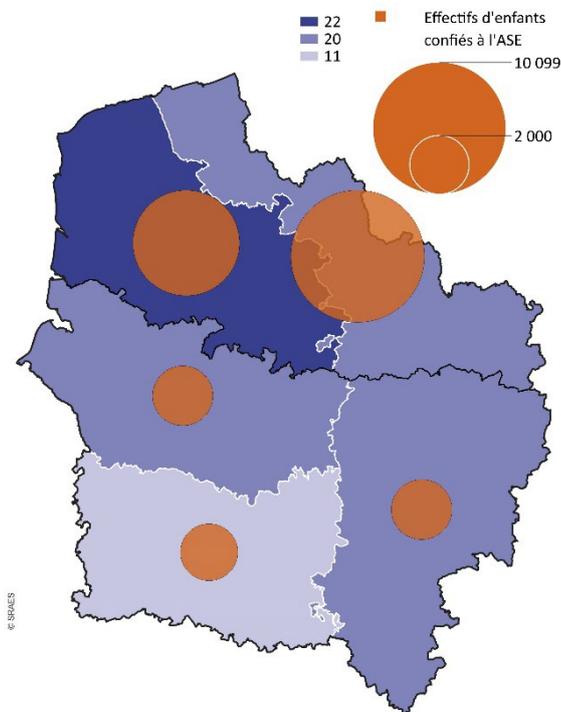
Décembre 2022, Département
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 14,0 %
Acad. Lille	: 22,0 %
Région	: 19,7 %
France	: 15,2 %

11.5 Part des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance chez les 3-17 ans (en ‰)

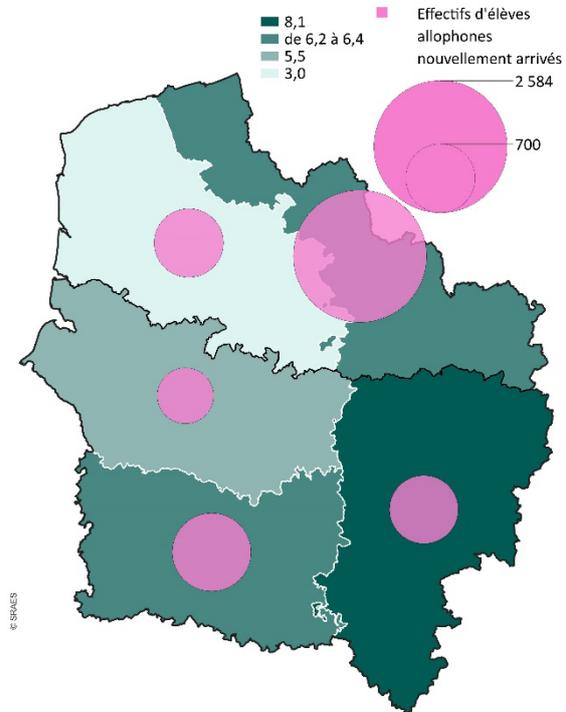
Fin 2022, Population 2020, Département
Hors mesures éducatives



Acad. Amiens	: 16,0 ‰ ; 6 016 enfants
Acad. Lille	: 20,5 ‰ ; 16 524 enfants
Région	: 19,1 ‰ ; 22 540 enfants
France	: 13,4 ‰ ; 164 663 enfants

11.6 Part des élèves allophones nouvellement arrivés chez les 6-17 ans (en ‰)

Rentrée 2021, Population 2020, Département
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 6,7 ‰ ; 2 047 élèves
Acad. Lille	: 5,0 ‰ ; 3 284 élèves
Région	: 5,6 ‰ ; 5 331 élèves
France	: 7,8 ‰ ; 77 435 élèves

Les moyens et les ressources humaines

- 12** Les enseignants des premier et second degrés
- 13** Les personnels aux missions d'accompagnement et de prévention auprès des élèves

12 Les enseignants des premier et second degrés

Des enseignants plus jeunes dans la région qu'en France

À la rentrée 2022, 83 562 enseignants exercent dans les écoles ou dans les établissements du 2nd degré de la région : 69 % dans l'académie de Lille et 31 % dans l'académie d'Amiens. La proportion de moins de 35 ans dans cette population est de 22,1 %, soit 2 points de plus qu'au niveau national. Elle est plus élevée dans l'académie d'Amiens que dans l'académie de Lille (respectivement 24,4 % et 21,2 %) et plus faible d'environ 6 points dans le privé sous contrat dans les deux académies. Cette part varie selon le bassin [12.1]. C'est dans les bassins de l'Oise-centrale et de la Sambre-Avesnois que les enseignants sont les plus jeunes de la région, avec 29,9 % et 28,4 % respectivement. Inversement, c'est dans le bassin Amiens-sud que cette proportion est la plus faible avec 16,5 %.

Le recours aux non-titulaires est moins élevé dans la région

Les enseignants non titulaires, soit 4 541 personnes, représentent 6,2 % des enseignants de la région, soit 2 points de moins qu'en France [12.2].

Le secteur public fait peu appel aux contractuels avec une part de 3,5 %. Ce recours est proportionnellement

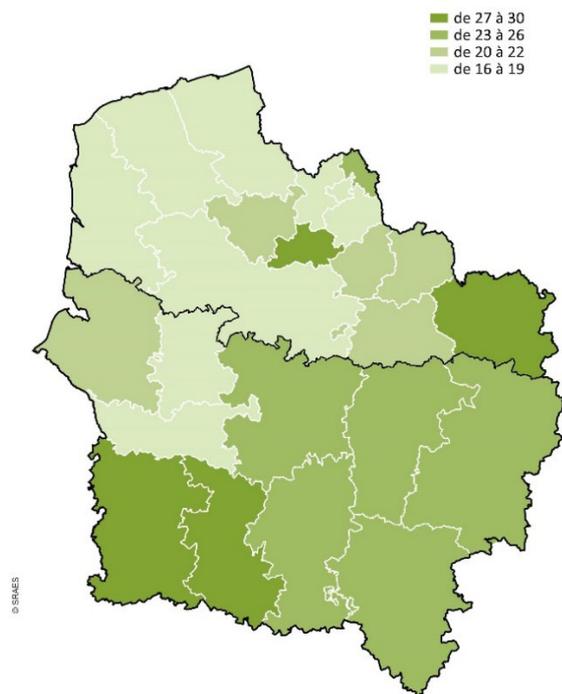
plus fréquent dans le secteur privé : 16,8 % des effectifs du privé. Ces enseignants, recrutés pour pallier le déficit de titulaires, sont davantage représentés dans les territoires en tension de recrutement et tout particulièrement dans le bassin Roubaix-Tourcoing (11 %) caractérisé par le poids du secteur privé.

Des disparités géographiques relatives aux corps des enseignants

Dans les établissements du second degré public et privé sous contrat, y compris post-bac en lycée, 24 526 enseignants sont professeurs certifiés, 3 390 professeurs d'éducation physique (PEPS) et 6 303 professeurs de lycées professionnels (PLP) [12.3]. Ces trois corps représentent 80,9 %. 3 885 personnes, soit 9,2 % des effectifs enseignants, sont professeurs agrégés et chaire supérieure [12.4]. Leur répartition varie sur le territoire selon l'offre de formation.

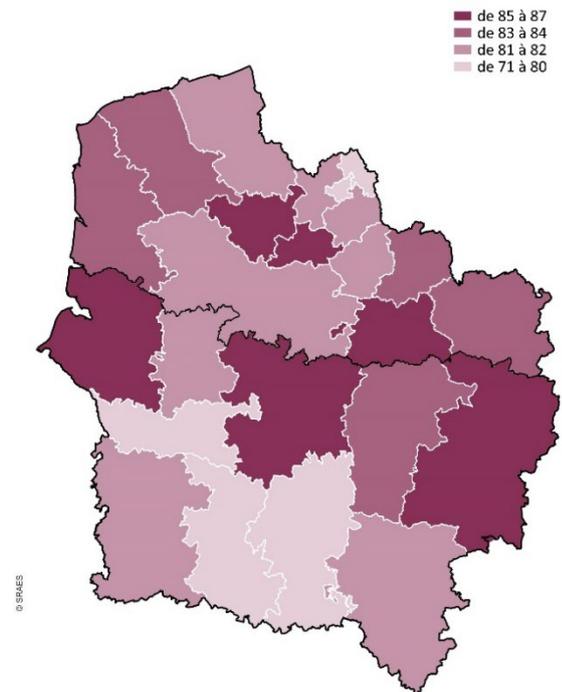
Ainsi, la part de professeurs agrégés et de chaire supérieure est importante dans les bassins urbains, dans lesquels la proportion de lycées général et technologique (LGT), en particulier avec classes préparatoires, est importante : Lille-centre (18,5 %) et Amiens-sud (16,9 %).

12.1 Part des enseignants de moins de 35 ans en école ou en établissement du 2nd degré (en %)
Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Titulaires et non-titulaires, Public et privé sous contrat



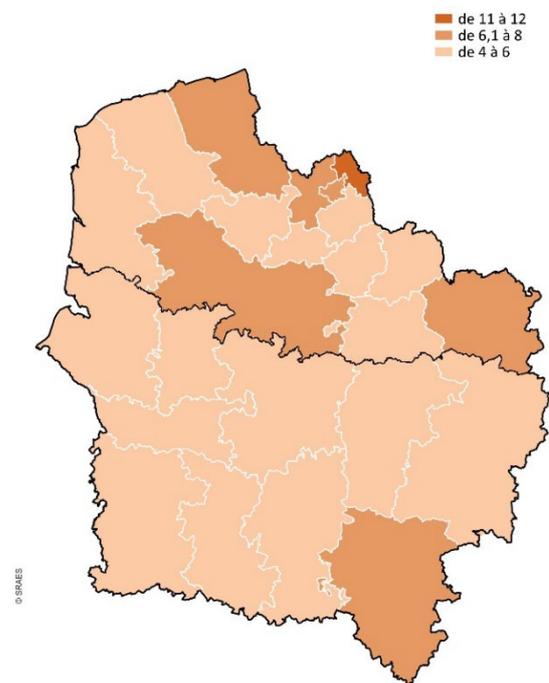
Acad. Amiens	: 24,4 %
Acad. Lille	: 21,2 %
Région	: 22,1 %
France	: 20,1 %

12.3 Part des professeurs certifiés, d'EPS et de lycées professionnels en établissement du 2nd degré (en %)
Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Titulaires, Public et privé sous contrat



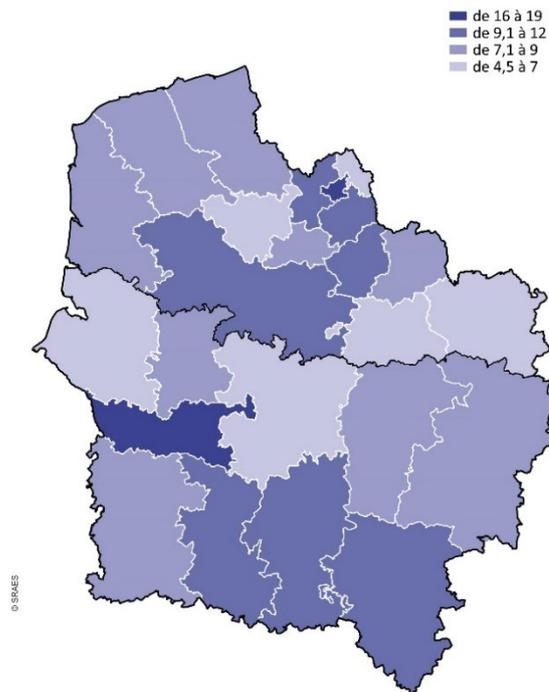
Acad. Amiens	: 80,9 %
Acad. Lille	: 80,9 %
Région	: 80,9 %
France	: 76,4 %

12.2 Part des enseignants non titulaires en école ou en établissement du 2nd degré (en %)
Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 5,5 %
Acad. Lille	: 6,5 %
Région	: 6,2 %
France	: 8,2 %

12.4 Part des professeurs agrégés et de chaire supérieure en établissement du 2nd degré (en %)
Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Titulaires, Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 9,9 %
Acad. Lille	: 9,0 %
Région	: 9,2 %
France	: 12,2 %

13 Les personnels aux missions d'accompagnement et de prévention auprès des élèves

Une présence du personnel médico-social et des psychologues plus importante dans la région qu'en France

À la rentrée scolaire 2022, 827 psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) exercent dans la région. Les PsyEN ayant la spécialité « éducation, développement et apprentissages » interviennent en particulier auprès des élèves du 1^{er} degré en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap. Les psychologues de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » conseillent les élèves du 2nd degré dans l'élaboration de leurs projets scolaires, universitaires et professionnels. Il y a en moyenne 0,9 PsyEN pour 1 000 élèves en région. Dans trois départements, la moyenne est supérieure à la nationale [13.1].

Le personnel médico-social compte 1 392 personnes dans la région. Le nombre moyen de médecins, d'infirmiers scolaires et d'assistants de services sociaux pour 1 000 élèves s'élève à 1,5 en Hauts-de-France, 1^{er} et 2nd degré confondus, [13.2] ce qui est supérieur à la moyenne nationale (1,3).

Dans deux départements, le Nord et la Somme, ce nombre est de respectivement 1,6 et 1,7 personnel pour 1 000 élèves.

L'éducation prioritaire plus dotée en personnels éducatifs

Les personnels éducatifs, conseillers principaux d'éducation (CPE) et assistants d'éducation (AED), comptent 7 250 personnes en Hauts-de-France. Les CPE, présents dans chaque établissement, participent aux activités éducatives du second degré sans enseigner. Leur nombre pour 1 000 élèves est de 3,2 en moyenne régionale, ce qui est supérieur au national (2,9). Ce nombre varie selon le bassin : de 2,7 à Lille-est à 4,2 à Roubaix-Tourcoing [13.3]. Leur nombre par élève est plus élevé dans les bassins où les établissements sont plus petits ou en éducation prioritaire dotée de moyens renforcés.

Les assistants d'éducation sont des personnels contractuels. Sous la responsabilité des CPE, ils exercent des fonctions d'encadrement et de surveillance des élèves. En Hauts-de-France, ils sont en moyenne 15,2 pour 1 000 élèves, soit 3 de plus qu'au plan national. [13.4], ce qui est à mettre en regard des caractéristiques sociales des Hauts-de-France plus défavorables qu'en moyenne nationale.

13.1 Nombre de psychologues des 1^{er} et 2nd degrés pour 1 000 élèves

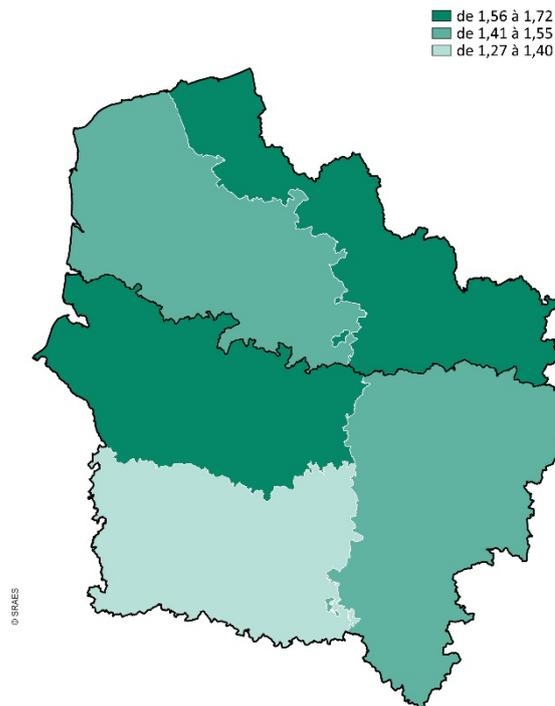
Rentrée 2022, Département
Titulaires et non-titulaires, Public



Acad. Amiens	: 0,94 ‰
Acad. Lille	: 0,90 ‰
Région	: 0,91 ‰
France	: 0,84 ‰

13.2 Nombre de personnels médico-sociaux des 1^{er} et 2nd degrés pour 1 000 élèves

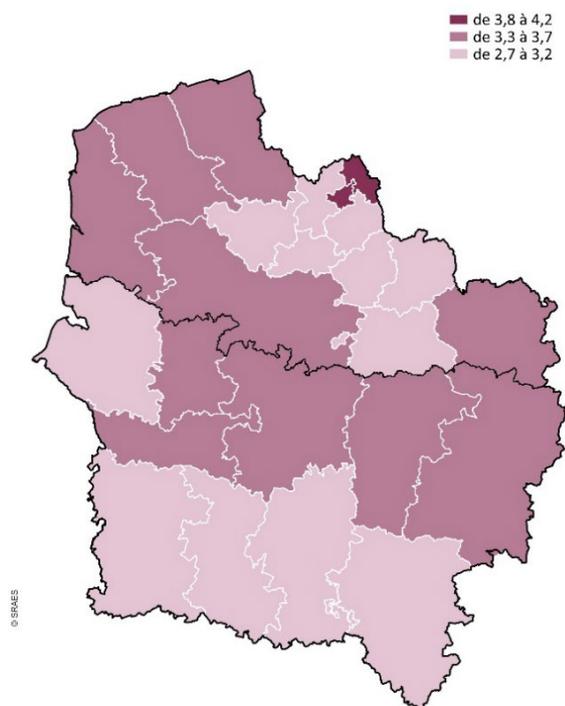
Rentrée 2022, Département
Titulaires et non-titulaires, Public



Acad. Amiens	: 1,44 ‰
Acad. Lille	: 1,58 ‰
Région	: 1,53 ‰
France	: 1,30 ‰

13.3 Nombre de CPE pour 1 000 élèves du 2nd degré

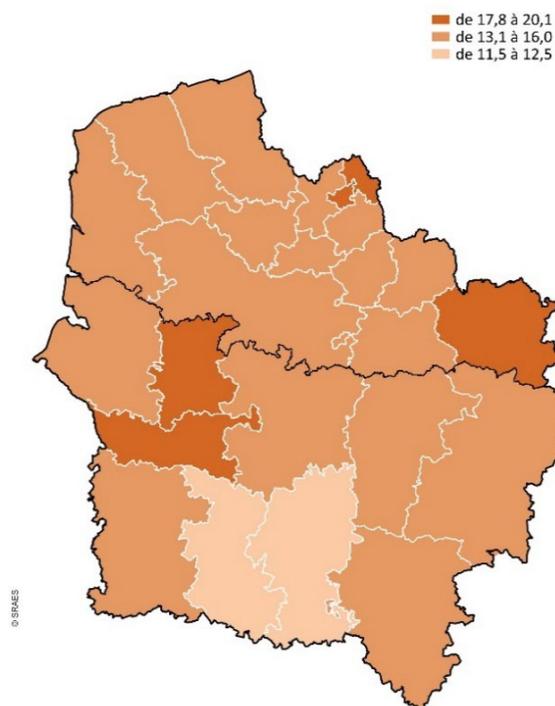
Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Titulaires et non-titulaires, Public



Acad. Amiens	: 3,1 ‰
Acad. Lille	: 3,3 ‰
Région	: 3,2 ‰
France	: 2,9 ‰

13.4 Nombre d'assistants d'éducation pour 1 000 élèves du 2nd degré

Rentrée 2022, Bassin d'éducation
Titulaires et non-titulaires, Public



Acad. Amiens	: 14,2 ‰
Acad. Lille	: 15,7 ‰
Région	: 15,2 ‰
France	: 12,2 ‰

Les parcours scolaires et les résultats

- 14** Début de CP : les évaluations nationales Repères
- 15** Les évaluations exhaustives à l'entrée en sixième
- 16** Les évaluations exhaustives à l'entrée en seconde
- 17** L'orientation en fin de troisième
- 18** La réussite aux examens
- 19** Intentions de poursuite d'études des néo-bacheliers
- 20** L'insertion professionnelle à 6 mois des sortants

14 Début de CP : les évaluations nationales Repères

De meilleurs résultats dans les bassins urbains les plus favorisés

En 2023, la proportion d'élèves des Hauts-de-France atteignant un niveau de maîtrise satisfaisant est semblable à celle observée au niveau national pour trois des quatre compétences fondamentales à l'entrée en CP. En résolution de problèmes, la région affiche une proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant supérieure à celle observée au niveau national (+2,5 points).

La moitié des bassins d'éducation présente des résultats supérieurs à ceux observés au niveau national dans les quatre compétences observées [14.1 à 14.4]. Parmi eux, les trois bassins lillois, celui d'Amiens-sud et l'Artois-Ternois se distinguent parmi les bassins affichant les résultats les plus hauts dans les quatre compétences. À l'inverse, tous les bassins du département de l'Aisne et celui du Sambre-Avesnois obtiennent des résultats en deçà des résultats nationaux.

Une dispersion des valeurs plus marquée en compréhension de mots à l'oral et en résolution de problèmes

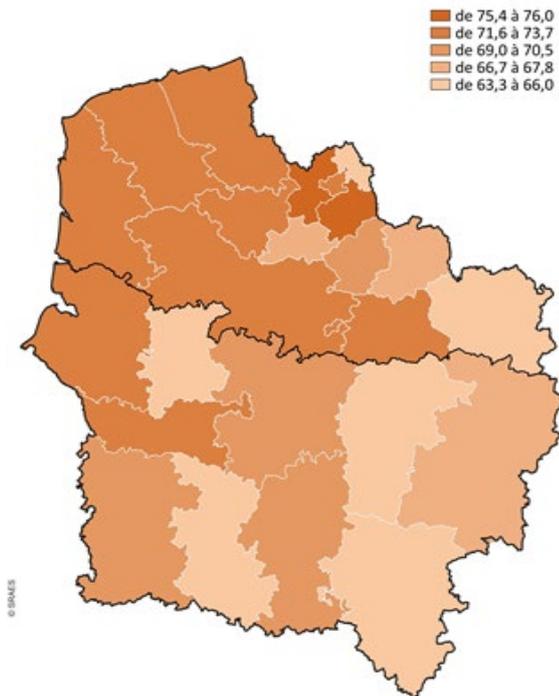
Dans la région, tout comme au niveau national, la proportion d'élèves atteignant un niveau de maîtrise satisfaisant est plus faible en compréhension de mots à l'oral et en résolution de problèmes que dans les autres compétences évaluées.

Dans ces deux compétences, la dispersion des valeurs entre les bassins est importante. En compréhension de mots à l'oral, l'écart entre la proportion d'élèves atteignant un niveau de maîtrise satisfaisant est de 14,3 points entre le bassin affichant la proportion la plus basse (Roubaix-Tourcoing) et celui affichant la proportion la plus élevée (Lille-est). En résolution de problèmes, cet écart atteint 12,5 points entre le bassin du sud-Aisne et celui de Lille-est.

Les bassins dans lesquels les élèves rencontrent le plus de difficultés en compréhension de mots à l'oral sont également ceux dans lesquels les élèves rencontrent le plus de difficultés en résolution de problèmes.

**14.1 Part d'élèves maîtrisant la compétence
« Résoudre des problèmes » (en %)**

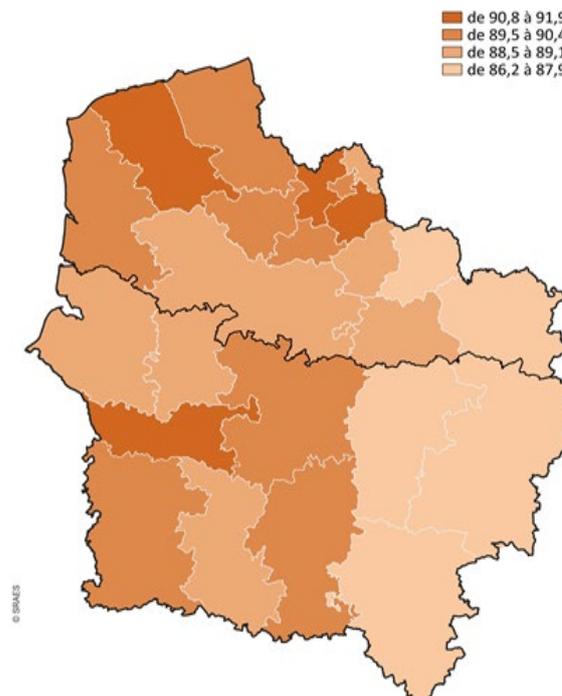
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 67,6 %
Acad. Lille : 70,7 %
Région : 69,9 %
France : 67,2 %

**14.2 Part d'élèves maîtrisant la compétence
« Écrire des nombres entiers » (en %)**

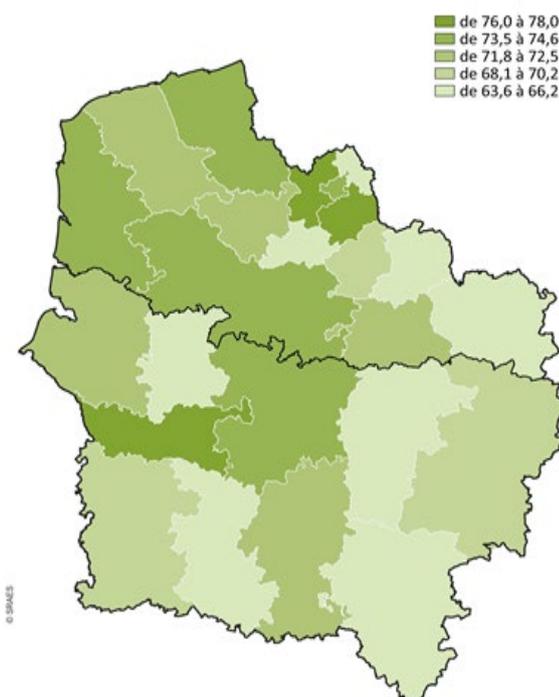
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 89,0 %
Acad. Lille : 89,7 %
Région : 89,4 %
France : 88,6 %

**14.3 Part d'élèves maîtrisant la compétence
« Comprendre des mots à l'oral » (en %)**

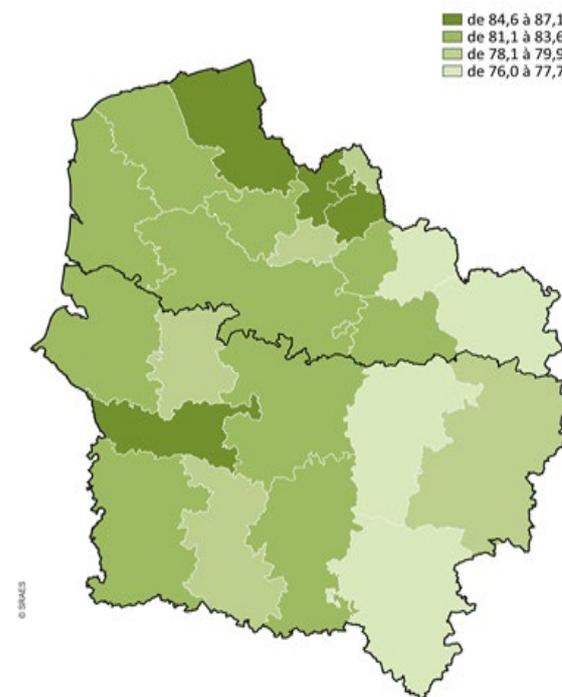
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 68,9 %
Acad. Lille : 70,6 %
Région : 70,1 %
France : 70,2 %

**14.4 Part d'élèves maîtrisant la compétence
« Manipuler des syllabes » (en %)**

Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 80,1 %
Acad. Lille : 81,9 %
Région : 81,3 %
France : 81,5 %

15 Les évaluations exhaustives à l'entrée en sixième

Des disparités territoriales en français et en mathématiques

À la rentrée 2023 en Hauts-de-France, 67,9 % des élèves de sixième évalués maîtrisent les attendus en français, contre 72,8 % au niveau national. Les résultats sont légèrement inférieurs en mathématiques (63,8 % dans la région et 67,9 % au national). Les écarts entre les académies d'Amiens et de Lille sont minimes : si Amiens affiche de meilleurs résultats en français, Lille réussit mieux en mathématiques.

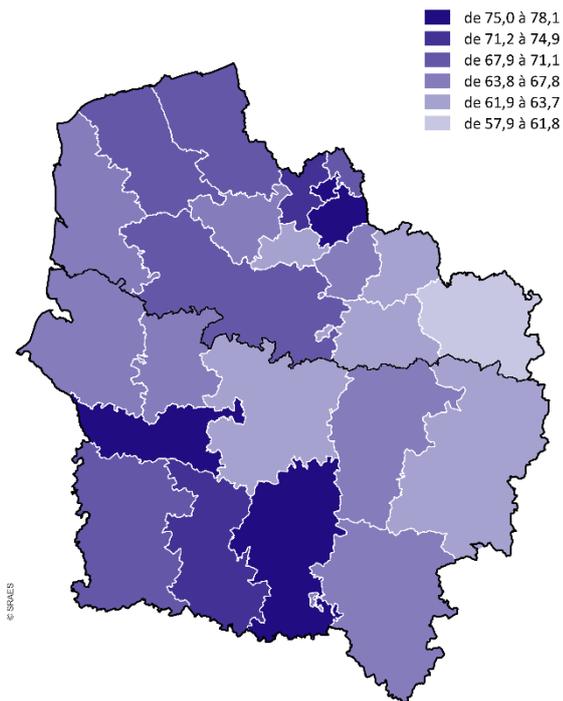
Au sein de la région, les bassins d'éducation de l'agglomération de Lille se distinguent parmi les plus performants en français : Lille-est (77,6 %), Lille-centre (76,4 %) et Lille-ouest (73,5 %) [15.1], comme en mathématiques : Lille-est (73,0 %), Lille-centre (72,9 %) et Lille-ouest (73,5 %) [15.2]. Dans l'académie d'Amiens, c'est le bassin d'Amiens-sud qui se démarque dans les deux matières (78,1 % et 70,8 %). Les deux métropoles régionales semblent cumuler des facteurs favorables à la réussite. À l'inverse, les bassins de Sambre-Avesnois (57,9 % en français et 57,0 % en mathématiques), de Laon-Hirson (62,8 % et 57,0 %) ou Lens-Hénin-Liévin (61,9 % et 58,1 %) affichent les résultats les plus faibles.

Des résultats tributaires des inégalités sociales

Dans les collèges de la région qui appartiennent au groupe des 20 % de collèges nationaux les plus favorisés, la grande majorité des élèves maîtrise les attendus (87,4 % en français et 83,1 % en mathématiques). En revanche, dans les 20 % des collèges les moins favorisés, seule la moitié des élèves parvient à les atteindre (55,9 % et 51,9 %). Ces inégalités de résultats sont également observées au plan national où elles sont encore plus marquées en mathématiques, en raison des meilleures performances des élèves les plus favorisés. Elles sont observées aussi dans les deux académies. Toutefois, l'académie de Lille présente des écarts plus marqués que celle d'Amiens, particulièrement en français, ce qui peut être relié à de plus grandes disparités sociales comme en témoigne le poids de l'éducation prioritaire (26,6 % à Lille et 19,6 % à Amiens) [fiche 8]. Les écarts de maîtrise sont variables selon le département. Le Nord se distingue par de fortes inégalités en français et en mathématiques (33,4 et 33,0 points), tandis que la Somme est le département présentant les écarts les plus faibles (25,4 et 25,8 points) [15.3 et 15.4].

15.1 Taux de maîtrise en français en début de 6^e (en %)

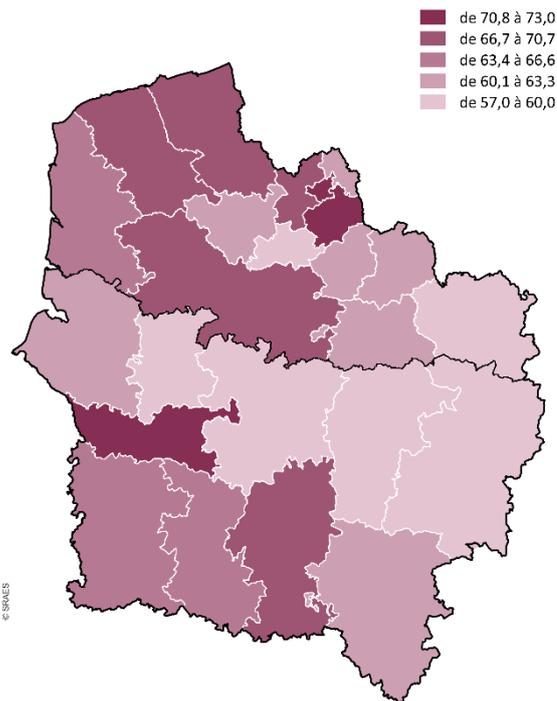
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 68,6 %
Acad. Lille : 67,5 %
Région : 67,9 %
France : 72,8 %

15.2 Taux de maîtrise en mathématiques en début de 6^e (en %)

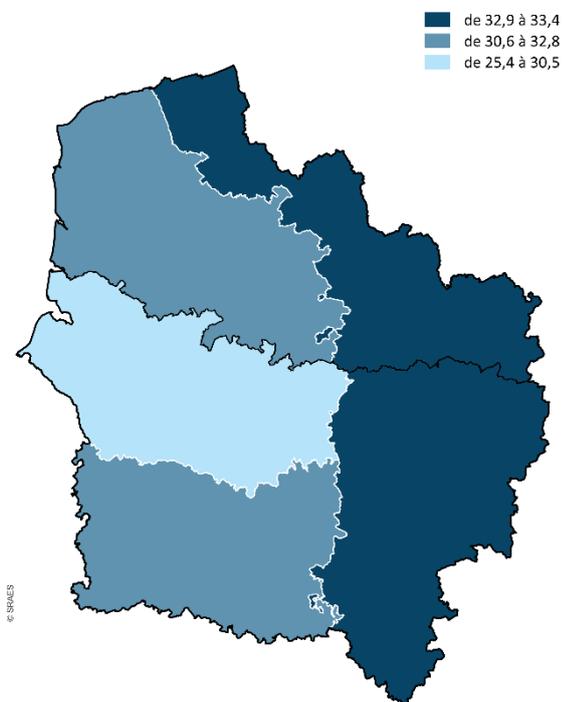
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 62,8 %
Acad. Lille : 64,3 %
Région : 63,8 %
France : 67,9 %

15.3 Écart de maîtrise en français entre les collèges les plus et les moins favorisés (en pts)

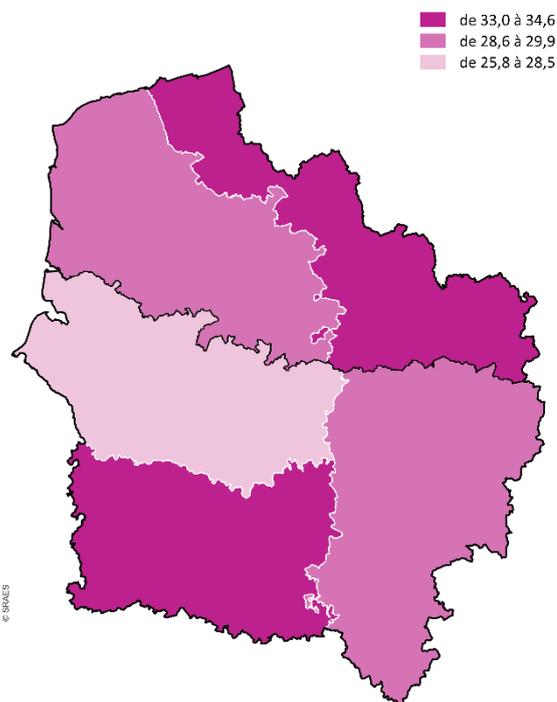
Rentrée 2023, Département
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 29,4 points
Acad. Lille : 32,2 points
Région : 31,4 points
France : 32,2 points

15.4 Écart de maîtrise en mathématiques entre les collèges les plus et les moins favorisés (en pts)

Rentrée 2023, Département
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 30,3 points
Acad. Lille : 31,4 points
Région : 31,2 points
France : 35,6 points

16 Les évaluations exhaustives à l'entrée en seconde

Des résultats en 2^{nde} générale et technologique contrastés selon les bassins

En seconde générale (G) et technologique (T), 82,4 % des élèves évalués maîtrisent les attendus en français (contre 84,5 % pour la France). Les bassins d'éducation de l'académie de Lille sont surreprésentés parmi les plus performants : Lille-est (88,6 %), Audomarois-Calais (86,7 %) et Lille-ouest (86,6 %) [16.1]. Le constat est identique pour la maîtrise en mathématiques, dont le taux régional s'établit à 70,6 % (contre 74,1 % en France) : Lille-est (84,4 %), Audomarois-Calais (79,4 %) et Dunkerque-Flandre (76,1 %) [16.2]. À l'inverse, certains bassins affichent une plus faible maîtrise pour les deux compétences : Sambre-Avesnois (73,7 % en français et 61,7 % en mathématiques), Amiens-nord (75,3 % et 60,6 %) et Lens-Hénin-Liévin (76,4 % et 65,3 %).

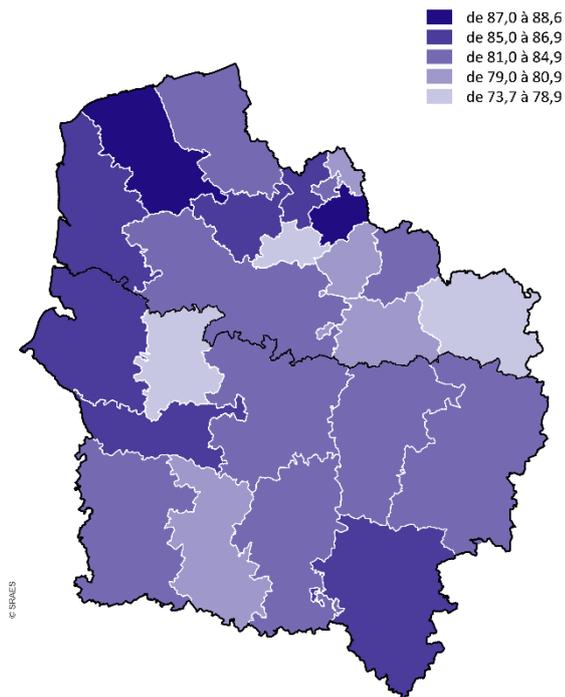
Des acquis plus faibles en 2^{nde} professionnelle

En seconde professionnelle (Pro), seulement 29,2 % des élèves maîtrisent les compétences et connaissances évaluées en français et 21,9 % atteignent le niveau attendu en mathématiques (respectivement 36,5 % et 28,4 % pour la France). Les taux sont relativement bas dans les deux matières pour les bassins du Valenciennois (21,2 % en français et 15,2 % en mathématiques) et de Lens-Hénin-Liévin (22,1 % et 17,5 %) [16.3 et 16.4]. Le Douaisis et Amiens-nord affichent des taux de maîtrise faibles en mathématiques (16,4 % et 17,3 %).

Globalement, l'écart de maîtrise entre les 2^{nde} G et T et les 2^{nde} Pro confirme la corrélation entre niveau social (plus faible en voie Pro) et réussite. Dans les deux voies, les attendus en français sont davantage acquis que ceux en mathématiques.

16.1 Taux de maîtrise en français en 2^{nde} générale et technologique (en %)

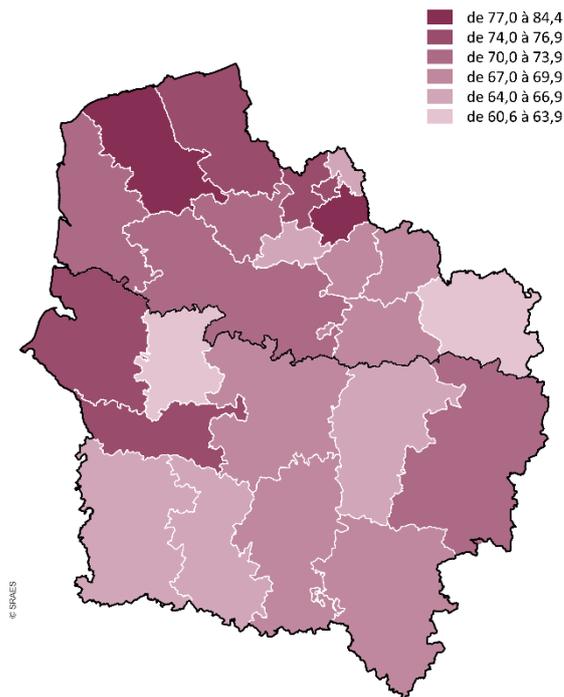
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 82,3 %
Acad. Lille	: 82,5 %
Région	: 82,4 %
France	: 84,5 %

16.2 Taux de maîtrise en mathématiques en 2^{nde} générale et technologique (en %)

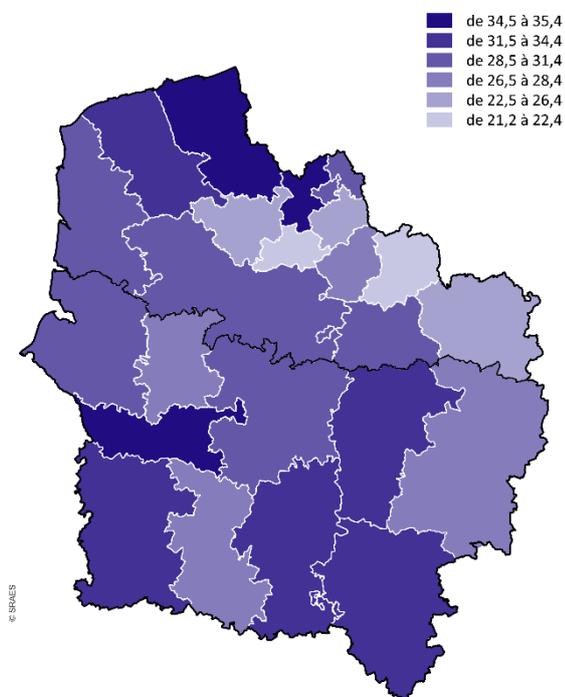
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 68,1 %
Acad. Lille	: 71,8 %
Région	: 70,6 %
France	: 74,1 %

16.3 Taux de maîtrise en français en 2^{nde} professionnelle (en %)

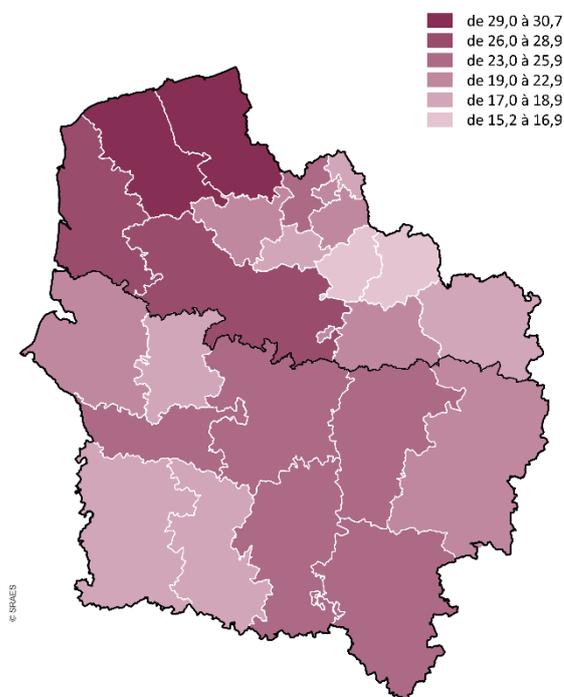
Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 31,3 %
Acad. Lille	: 28,3 %
Région	: 29,2 %
France	: 36,5 %

16.4 Taux de maîtrise en mathématiques en 2^{nde} professionnelle (en %)

Rentrée 2023, Bassin d'éducation
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 21,6 %
Acad. Lille	: 22,1 %
Région	: 21,9 %
France	: 28,4 %

17 L'orientation en fin de troisième

Des élèves qui s'orientent davantage vers la voie professionnelle qu'au niveau national

Plus de trois élèves de troisième sur cinq s'orientent vers une seconde générale ou technologique (2^{nde} GT). C'est un peu moins dans la région qu'au niveau national (62,1 % contre 64,7 %). L'orientation en 2^{nde} GT est plus répandue dans les territoires les plus favorisés socialement, les aires métropolitaines (Lille et Amiens) et dans la couronne francilienne [17.1]. Par rapport à 2017, elle s'est affirmée généralement dans ces aires même si à l'échelle régionale, elle régresse : -1,2 point comme en France [17.2].

Près d'un élève de troisième sur quatre s'oriente vers la voie professionnelle hors apprentissage, soit davantage qu'en France (23,2 % contre 19,1 %). Cette voie est choisie plus souvent par les élèves de l'académie de Lille et du département de l'Aisne et moins souvent par ceux

de l'Oise et de la Somme [17.3]. Le taux de passage en seconde professionnelle est comparable à celui de 2017 en France et dans la région académique (+0,2 point) [17.4].

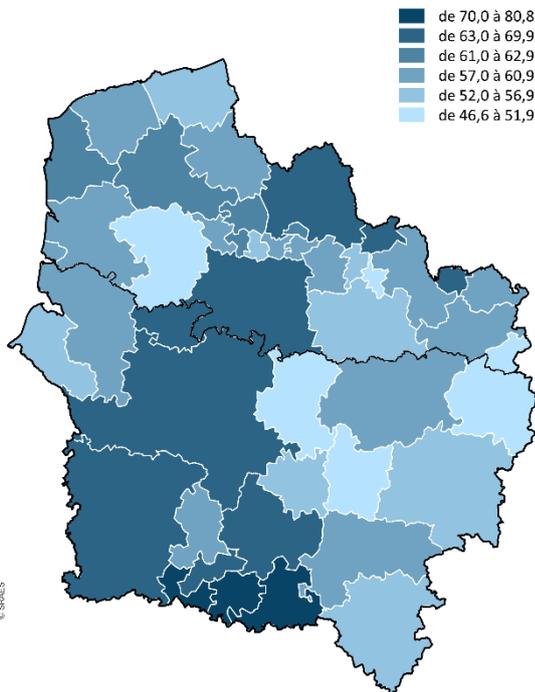
De plus en plus d'orientation vers l'apprentissage

Le taux régional de passage vers l'apprentissage est inférieur de 0,9 point au taux national. Ce taux reflète toutefois des comportements contrastés : dans le Nord, il n'est que de 3,2 % et affiche une valeur de 2,6 % dans l'aire d'éducation parcours de Lille alors que dans l'académie d'Amiens il atteint 5,8 %. [17.5].

Ces taux de passage vers la voie professionnelle et l'apprentissage ont toutefois bondi presque partout entre 2017 et 2022, en particulier dans une bande médiane intégrant une partie du Pas-de-Calais, la Somme et le nord de l'Aisne [17.6].

17.1 Taux de passage post-3^e vers la 2^{nde} GT (en %)

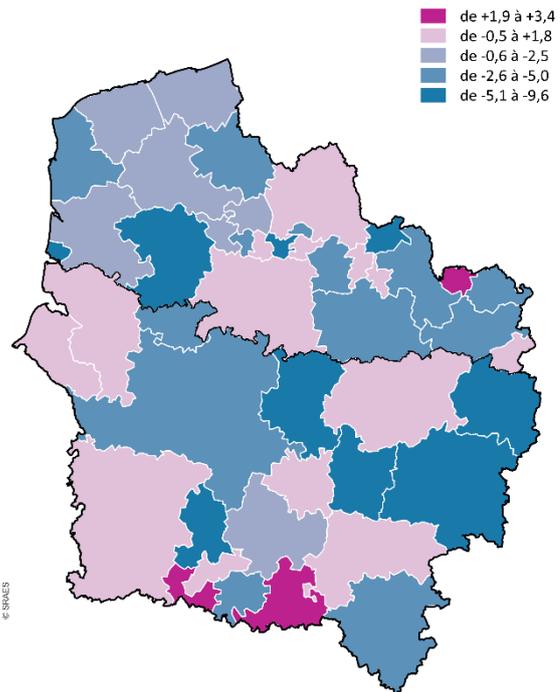
Rentrée 2022, Aire d'éducation parcours
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: 62,4 %
Acad. Lille	: 62,0 %
Région	: 62,1 %
France	: 64,7 %

17.2 Évolution du taux de passage post-3^e vers la 2^{nde} GT (en points)

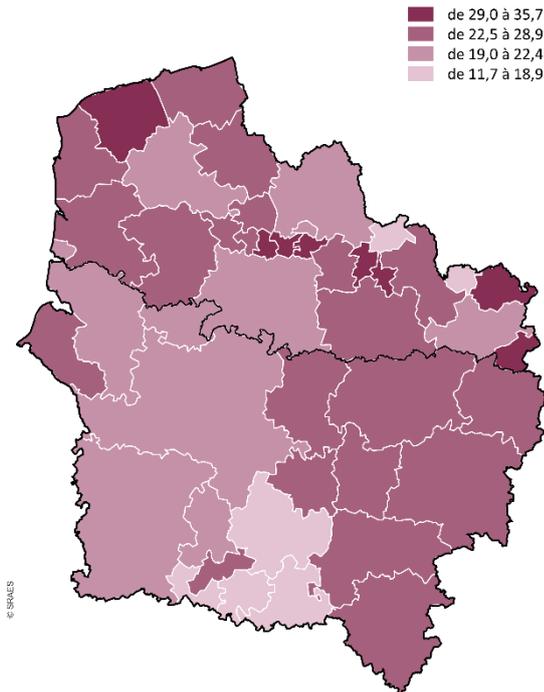
Rentrées 2017 – 2022, Aire d'éduc. parcours
Public et privé sous contrat



Acad. Amiens	: -1,5 point
Acad. Lille	: -1,1 point
Région	: -1,2 point
France	: -1,2 point

17.3 Taux de passage post-3^e vers la voie professionnelle sous statut scolaire (en %)

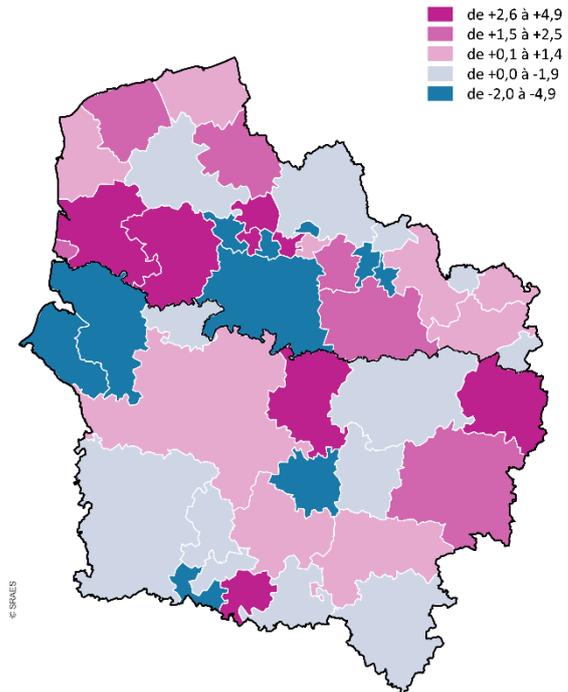
Rentrée 2022, Aire d'éducation parcours Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 21,5 %
 Acad. Lille : 24,0 %
 Région : 23,2 %
 France : 19,1 %

17.4 Évolution du taux de passage post-3^e vers la voie pro. sous statut scolaire (en points)

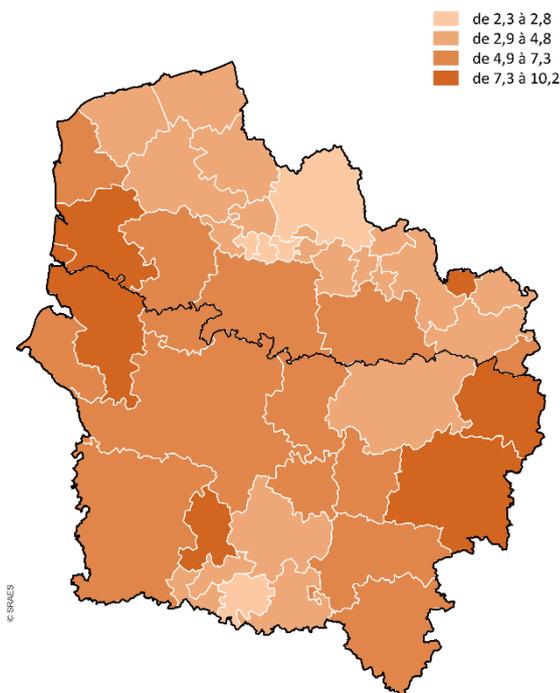
Rentrées 2017 – 2022, Aire d'éduc. parcours Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : -0,3 point
 Acad. Lille : +0,4 point
 Région : +0,2 point
 France : +0,2 point

17.5 Taux de passage post-3^e vers la voie professionnelle par apprentissage (en %)

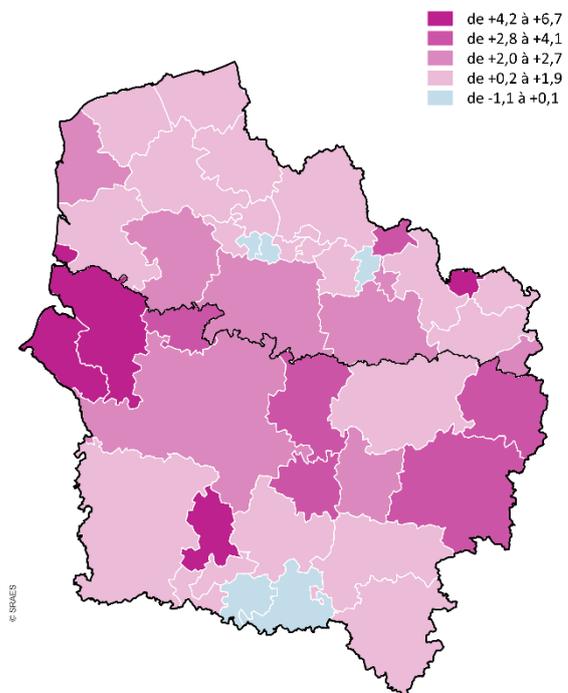
Rentrée 2022, Aire d'éducation parcours Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : 5,8 %
 Acad. Lille : 3,7 %
 Région : 4,3 %
 France : 5,2 %

17.6 Évolution du taux de passage post-3^e vers la voie pro. par apprentissage (en points)

Rentrées 2017 – 2022, Aire d'éduc. parcours Public et privé sous contrat



Acad. Amiens : +2,2 points
 Acad. Lille : +1,2 point
 Région : +1,5 point
 France : +1,3 point

18 Intentions de poursuite d'études des néo-bacheliers

Une intention de poursuite différente selon le BEF

Le taux d'intention de poursuite des nouveaux bacheliers est plus élevé dans l'académie de Lille que dans l'académie d'Amiens (+ 1,2 point), principalement porté par les bassins emploi-formation (BEF) de Lille, Boulogne, Saint-Omer et Roubaix-Tourcoing pour l'académie de Lille et par les bassins d'Amiens et Senlis pour l'académie d'Amiens.

Le taux d'intention de poursuite est dépendant de la répartition par voie des néo-bacheliers. Les bassins avec un taux élevé d'intention de poursuite sont caractérisés par une part plus élevée que la moyenne de bacheliers généraux parmi l'ensemble des bacheliers. À l'inverse, les bassins avec les taux les plus faibles, particulièrement Berck-Montreuil et Vervins, présentent de fortes proportions de bacheliers professionnels [18.1].

Plus de la moitié des bacheliers généraux s'orientent en université (y compris IUT)

Six élèves sur dix ayant obtenu un baccalauréat général, dans l'une ou l'autre des deux académies, souhaitent se

diriger en université (y compris en IUT) [18.2]. Ensuite, c'est la filière de la CPGE qui est la plus plébiscitée, là aussi de manière égale entre les deux académies.

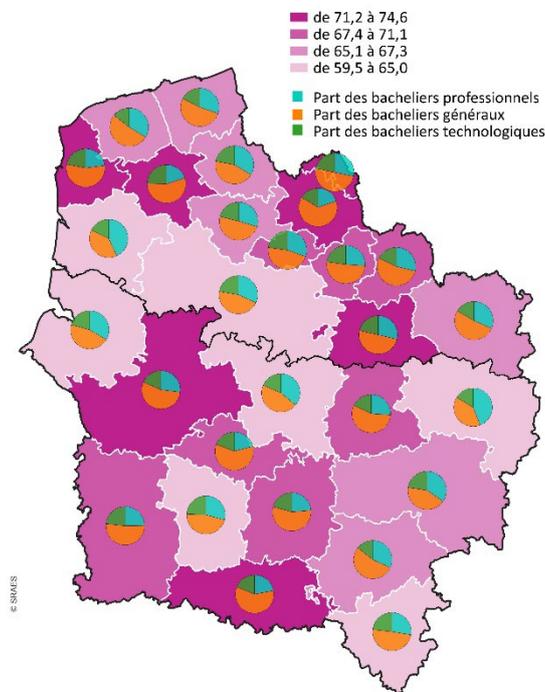
Les taux d'intention de poursuite en CPGE sont élevés dans les bassins très urbanisés comme les bassins de Creil, de Dunkerque, de Lille, de Douai ou encore de l'Artois-Ternois [18.3]. Au contraire, les néo-bacheliers des territoires plus ruraux (Laon, Péronne) ou moins favorisés (Roubaix-Tourcoing, Lens-Hénin) se dirigent davantage vers l'université.

Les filières courtes, principales voies d'accès pour les bacheliers technologiques et professionnels

La filière privilégiée par les bacheliers professionnels est la STS. La part de bacheliers professionnels souhaitant intégrer une STS est très élevée dans les bassins de Boulogne (32,8 %), Vervins (31,7 %) et Roubaix-Tourcoing (30,9 %) [18.4]. Les bacheliers technologiques s'orientent principalement vers une STS mais également beaucoup en BUT, notamment dans l'académie d'Amiens (+4,8 points par rapport à celle de Lille) [18.5].

18.1 Taux d'intention de poursuite dans l'enseignement supérieur (en %)

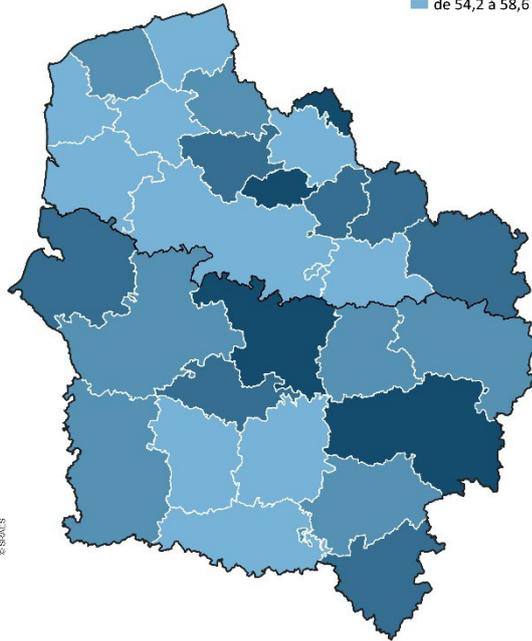
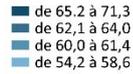
Campagne 2023, Bassin emploi-formation
Bacheliers, tous candidats, tous ministères



Acad. Amiens	: 68,3 %	Bac pro 27,4 %	Bac G 52,8 %
Acad. Lille	: 69,5 %	Bac pro 27,1 %	Bac G 53,3 %
Région	: 69,1 %	Bac pro 27,2 %	Bac G 53,2 %

18.2 Taux d'intention de poursuite des bacheliers généraux en université y.c. IUT (en %)

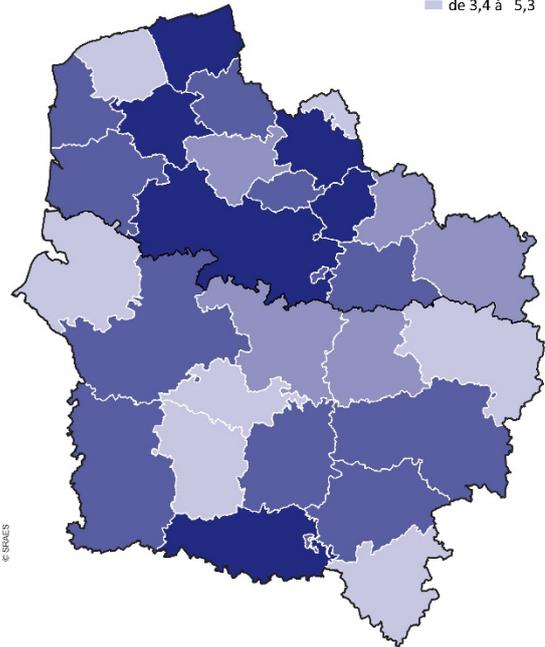
Campagne 2023, Bassin emploi-formation
Bacheliers, tous candidats, tous ministères



Acad. Amiens : 59,9 %
Acad. Lille : 60,0 %
Région : 60,0 %

18.3 Taux d'intention de poursuite des bacheliers généraux en CPGE (en %)

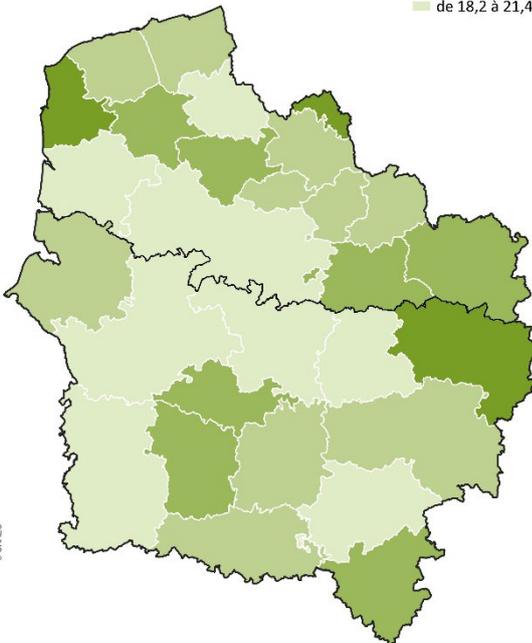
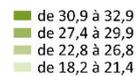
Campagne 2023, Bassin emploi-formation
Bacheliers, tous candidats, tous ministères



Acad. Amiens : 7,2 %
Acad. Lille : 7,3 %
Région : 7,3 %

18.4 Taux d'intention de poursuite des bacheliers professionnels en STS (en %)

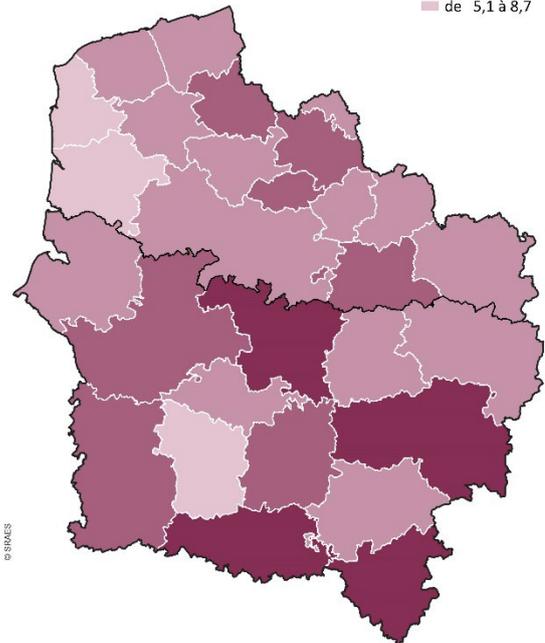
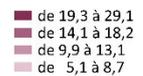
Campagne 2023, Bassin emploi-formation
Bacheliers, tous candidats, tous ministères



Acad. Amiens : 23,2 %
Acad. Lille : 26,0 %
Région : 25,2 %

18.5 Taux d'intention de poursuite des bacheliers technologiques en IUT (en %)

Campagne 2023, Bassin emploi-formation
Bacheliers, tous candidats, tous ministères



Acad. Amiens : 17,2 %
Acad. Lille : 12,4 %
Région : 13,9 %

19 La réussite aux examens

Brevet et baccalauréats général et technologique : des résultats semblables au national

En 2022, les élèves de la région ont obtenu des résultats comparables à la moyenne française au diplôme national du brevet (DNB) et aux baccalauréats général (bac G) et technologique (bac T), bien que leur profil social soit moins favorisé qu'en France [fiche 2]. Les taux de réussite par aires d'éducation sont le plus souvent liés à la valeur de l'IPS sur le territoire sans que les deux cartes se superposent complètement [2.1]. Ainsi les taux de réussite sont contrastés dans la vaste aire parcours de Lille et plus élevés qu'attendu dans de petites aires (Berck, Sains-Richaumont, Flixecourt, etc.) [19.1 à 19.3].

Par ailleurs, les élèves des aires d'éducation les plus urbaines (Lille, Arras et Amiens) affichent des résultats parmi les plus hauts de la région au DNB et des résultats dans les moyennes régionales aux baccalauréats général et technologique.

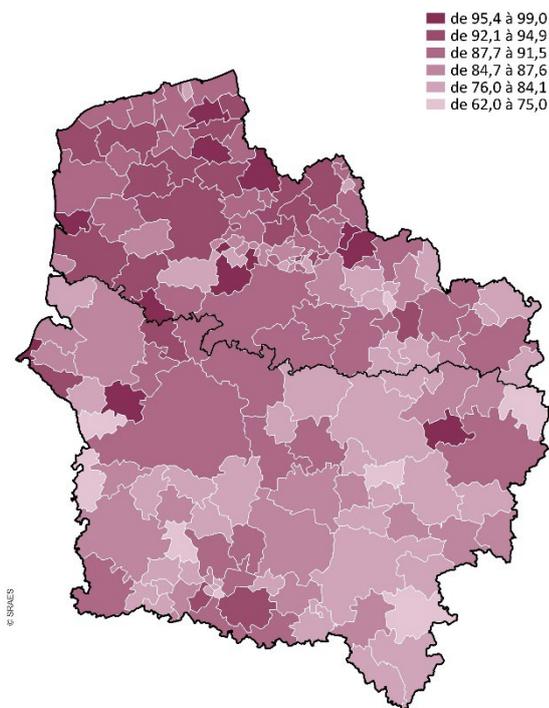
La réussite en voie professionnelle davantage liée à la situation sociale qu'à la filière

Au certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) et en baccalauréat professionnel (bac Pro), les élèves de la région ont des résultats se situant en deçà de ceux du national. Les résultats sont influencés par la répartition des candidats entre spécialités des services et de la production, cette dernière étant un peu moins représentée qu'au national [19.4 et 19.5]. À répartition équivalente entre les filières, c'est dans les bassins emploi-formation (BEF) où le niveau social est moins défavorisé que les élèves ont de meilleurs résultats en CAP ; en témoigne par exemple l'écart de réussite entre Compiègne et Lens-Hénin (+10,5 points) [19.4]. Ce constat s'applique également pour le baccalauréat professionnel.

En ce qui concerne le brevet de technicien supérieur (BTS), les élèves de la région obtiennent leur diplôme de manière comparable à moyenne nationale [19.6].

19.1 Taux de réussite au diplôme national du brevet (en %)

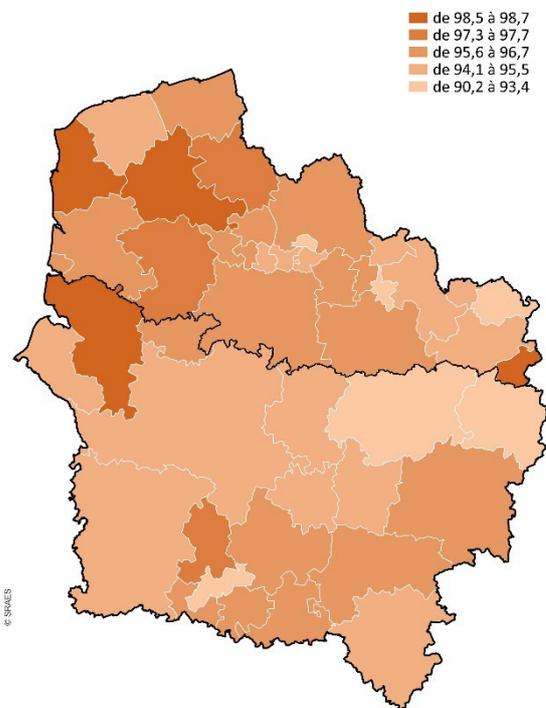
Session 2022, Aire d'éducation collège
Candidats sous statut scolaire, tous ministères



Acad. Amiens	: 84,4 %
Acad. Lille	: 88,5 %
Région	: 87,2 %
France	: 87,6 %

19.2 Taux de réussite au baccalauréat général (en %)

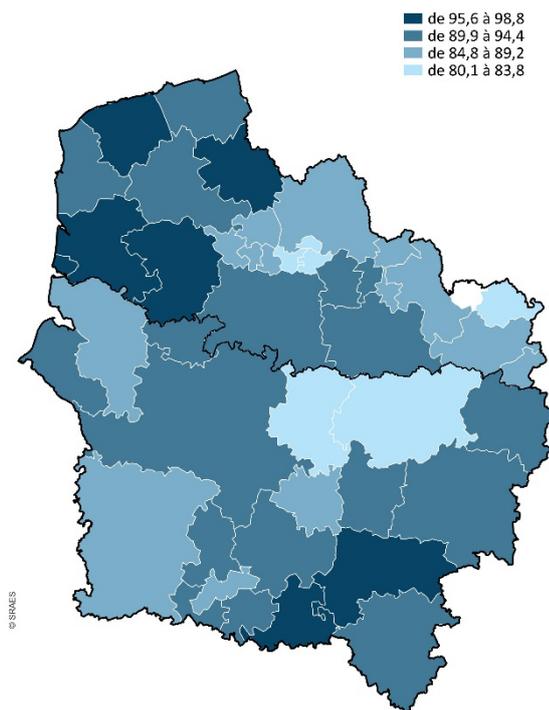
Session 2022, Aire d'éducation parcours
Candidats sous statut scolaire, tous ministères



Acad. Amiens	: 94,9 %
Acad. Lille	: 95,8 %
Région	: 95,5 %
France	: 96,0 %

19.3 Taux de réussite au baccalauréat technologique (en %)

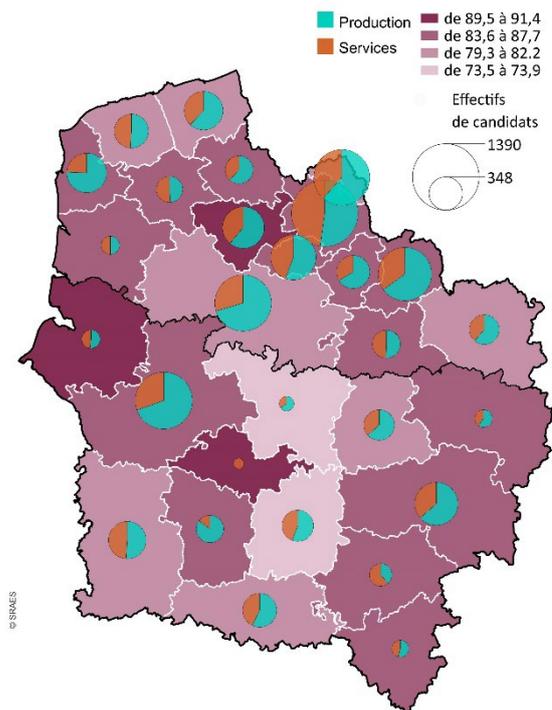
Session 2022, Aire d'éducation parcours
Candidats sous statut scolaire, tous ministères



Acad. Amiens : 89,3 %
Acad. Lille : 89,6 %
Région : 89,5 %
France : 90,4 %

19.4 Taux de réussite au certificat d'aptitude professionnelle (en %)

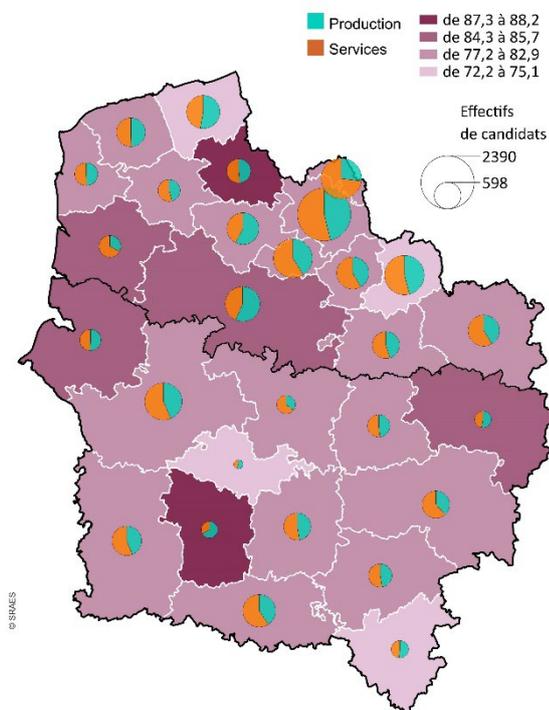
Session 2022, Bassin emploi-formation
Candidats scolaires et apprentis, tous ministères



Acad. Amiens : 83,7 % ; 3 828 candidats dont 61,1 % en prod.
Acad. Lille : 84,0 % ; 8 263 candidats dont 60,5 % en prod.
Région : 83,9 % ; 12 091 candidats dont 60,7 % en prod.
France : 85,0 % ; 138 611 candidats dont 65,1 % en prod.

19.5 Taux de réussite au baccalauréat professionnel (en %)

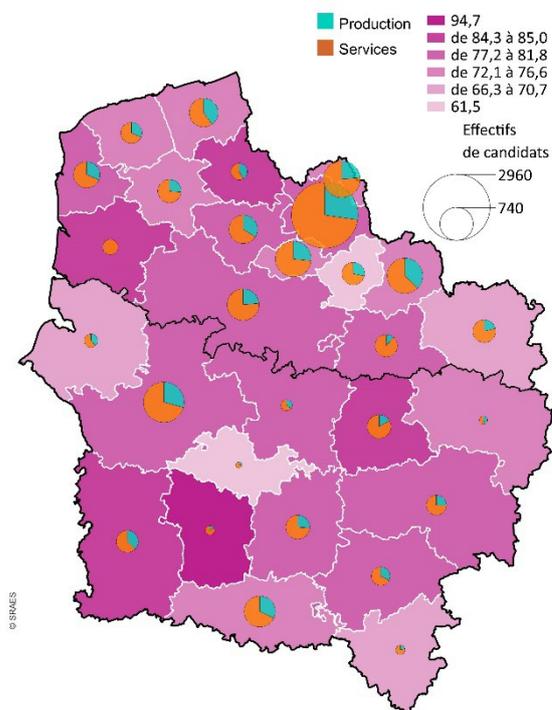
Session 2022, Bassin emploi-formation
Candidats scolaires et apprentis, tous ministères



Acad. Amiens : 79,9 % ; 6 489 candidats dont 45,3 % en prod.
Acad. Lille : 79,9 % ; 14 134 candidats dont 45,1 % en prod.
Région : 80,0 % ; 20 623 candidats dont 45,1 % en prod.
France : 82,4 % ; 205 565 candidats dont 46,8 % en prod.

19.6 Taux de réussite au brevet de technicien supérieur (en %)

Session 2022, Bassin emploi-formation
Candidats scolaires et apprentis, tous ministères



Acad. Amiens : 79,6 % ; 3 715 candidats dont 28,9 % en prod.
Acad. Lille : 76,0 % ; 9 911 candidats dont 27,8 % en prod.
Région : 77,0 % ; 13 626 candidats dont 28,1 % en prod.
France : 77,5 % ; 168 870 candidats dont 31,3 % en prod.

20 L'insertion professionnelle à 6 mois des sortants

Une meilleure insertion des plus diplômés

Sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France et quel que soit le secteur, les sortants d'une formation de niveau 5 s'insèrent mieux que les sortants d'une formation d'un niveau inférieur. En effet, les plus diplômés ont un taux d'emploi supérieur de 14,7 points dans le secteur de la production et de 15,6 points dans le secteur des services à celui des sortants de formation de niveau 3.

Une formation en production plus favorable

À niveau de formation équivalent, les sortants d'une formation dans la production ont un taux d'emploi à 6 mois supérieur à celui des sortants de formation dans les services. De plus, les taux d'emploi par bassin emploi-formation (BEF) pour les formés en production sont plus homogènes que pour les formés en services. En effet, quel que soit le niveau de formation en production, les chances d'insertion d'un bassin à l'autre varient d'environ 30 points alors que dans le secteur des

services, la différence peut aller jusqu'à 50 points (pour les formés de niveau 3).

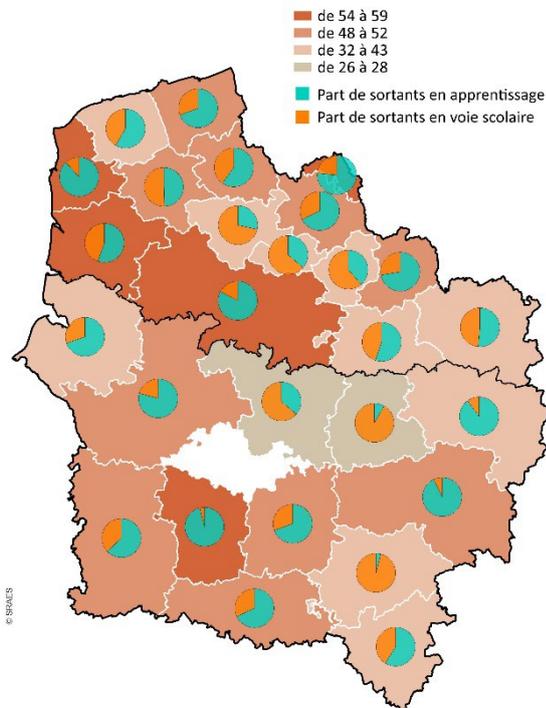
Un taux d'emploi différencié selon le BEF

Sambre-Avesnois, le Cambrésis ou le nord du département de l'Aisne ont les taux d'emploi parmi les plus faibles, tous secteurs et tous niveaux de formation confondus. À l'opposé, Berck-Montreuil et l'Artois-Ternois dans le Pas-de-Calais, mais aussi Lille et Clermont concentrent les taux d'emploi les plus élevés aussi bien dans le secteur de la production que dans les services, tout particulièrement dans les formations de niveau 3. Les taux d'emploi par BEF sont à relier aux contextes locaux du marché du travail.

Les bassins du sud de la région, sous influence francilienne, se détachent par un taux d'emploi important pour les sortants ayant un niveau de diplôme élevé avec une distinction géographique selon le secteur. En effet, le sud de l'Aisne recrute plutôt des formés en production et le sud de l'Oise des formés dans le secteur des services.

20.1 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 3 en production (en %)

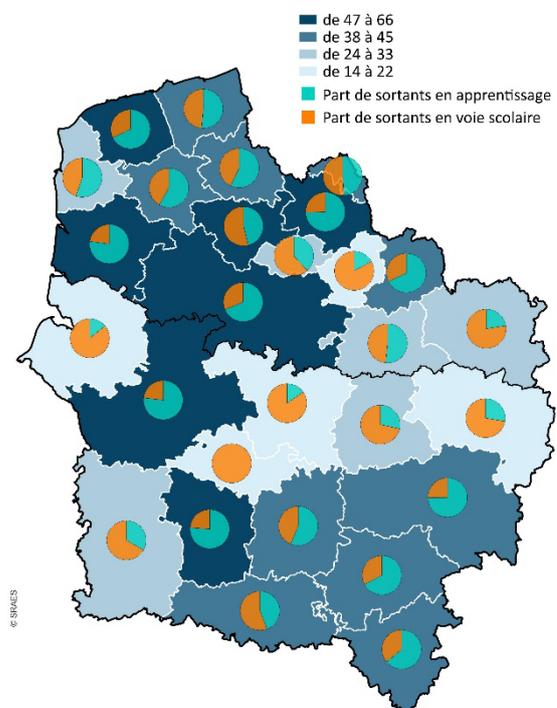
Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 46,8 % avec 70,6 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 49,3 % avec 65,8 % sortants d'apprentissage
Région	: 48,5 % avec 67,2 % sortants d'apprentissage
France	: 54,3 % avec 73,4 % sortants d'apprentissage

20.2 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 3 en services (en %)

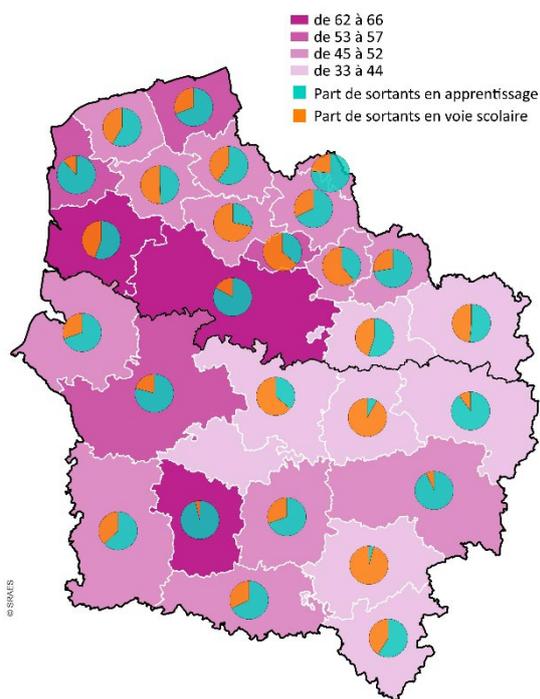
Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 39,3 % avec 54,8 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 43,6 % avec 58,4 % sortants d'apprentissage
Région	: 42,3 % avec 57,4 % sortants d'apprentissage
France	: 47,7 % avec 63,7 % sortants d'apprentissage

20.3 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 4 en production (en %)

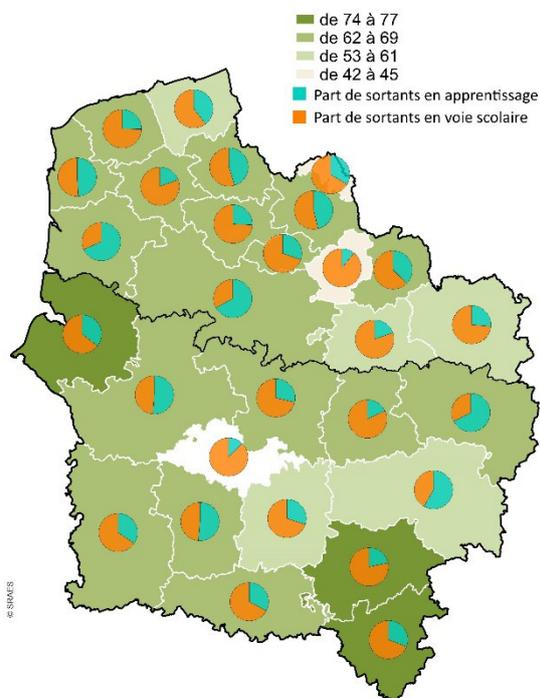
Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 48,7 % avec 38,9 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 51,0 % avec 37,6 % sortants d'apprentissage
Région	: 50,3 % avec 38,0 % sortants d'apprentissage
France	: 57,1 % avec 46,9 % sortants d'apprentissage

20.5 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 5 en production (en %)

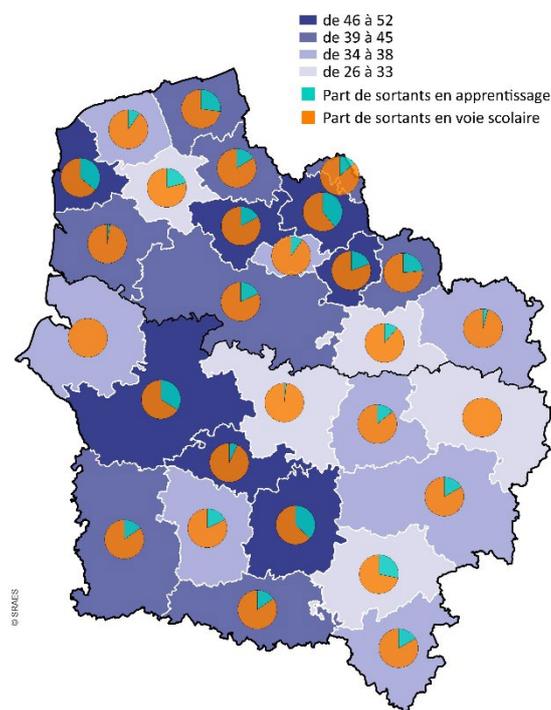
Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 65,2 % avec 59,0 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 62,4 % avec 45,1 % sortants d'apprentissage
Région	: 63,2 % avec 48,9 % sortants d'apprentissage
France	: 67,8 % avec 51,9 % sortants d'apprentissage

20.4 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 4 en services (en %)

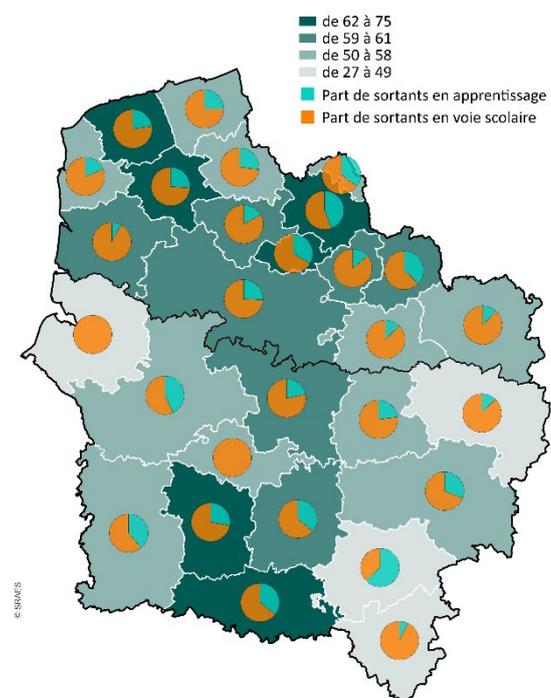
Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 40,7 % avec 21,2 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 42,7 % avec 21,2 % sortants d'apprentissage
Région	: 42,0 % avec 21,2 % sortants d'apprentissage
France	: 49,3 % avec 34,3 % sortants d'apprentissage

20.6 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'une formation de niveau 5 en services (en %)

Sortants cumulés de 2021 et 2022, BEF
Lycéens professionnels et apprentis



Acad. Amiens	: 52,8 % avec 37,3 % sortants d'apprentissage
Acad. Lille	: 59,8 % avec 30,0 % sortants d'apprentissage
Région	: 57,9 % avec 32,0 % sortants d'apprentissage
France	: 61,8 % avec 44,4 % sortants d'apprentissage

Annexes

Les zonages

Bassin de vie : les bassins de vie sont définis par l'Insee comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. 136 bassins de vie structurent les Hauts-de-France :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/7456083>

Pour en savoir plus : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7455752#methodes>



Codifications :

Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé
02095	Bohain-en-Vermandois	59462	Phalempin	62361	Frévent
02163	Charly-sur-Marne	59466	Pont-à-Marcq	62364	Fruges

02168	Château-Thierry	59481	Le Quesnoy	62397	Guînes
02173	Chauny	59484	Quiévrechain	62447	Hesdin
02305	Fère-en-Tardenois	59526	Saint-Amand-les-Eaux	62497	Leforest
02360	Villeneuve-sur-Aisne	59571	Solesmes	62498	Lens
02361	Guise	59574	Somain	62534	Lumbres
02381	Hirson	59580	Steenvoorde	62560	Marquise
02408	Laon	59601	Trélon	62588	Montreuil-sur-Mer
02468	Marle	59606	Valenciennes	62617	Nœux-les-Mines
02502	Montcornet	59616	Vieux-Condé	62765	Saint-Omer
02558	Le Nouvion-en-Thiérache	59653	Wavrin	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise
02691	Saint-Quentin	59663	Wormhout	62773	Samer
02722	Soissons	60057	Beauvais	62861	Vimy
02738	Tergnier	60103	Bresles	62893	Wimereux
02789	Vervins	60104	Breteuil	62895	Wingles
02810	Villers-Cotterêts	60141	Chantilly	76035	Aumale
08362	Rethel	60143	Chaumont-en-Vexin	76101	Blangy-sur-Bresle
27284	Gisors	60157	Clermont	76255	Eu
51217	Dormans	60159	Compiègne	76312	Gournay-en-Bray
51250	Fismes	60175	Creil	77153	Dammartin-en-Goële
51380	Montmirail	60176	Crépy-en-Valois	77182	La Ferté-Gaucher
51454	Reims	60178	Crèvecœur-le-Grand	77183	La Ferté-sous-Jouarre
59011	Annœullin	60223	Estrées-Saint-Denis	77284	Meaux
59015	Arleux	60245	Formerie	80001	Abbeville
59017	Armentières	60286	Grandvilliers	80010	Ailly-sur-Nove
59033	Aulnoye-Aymeries	60360	Liancourt	80013	Airaines
59036	Avesnes-sur-Helpe	60395	Méru	80016	Albert
59037	Avesnes-les-Aubert	60471	Noyon	80021	Amiens
59051	La Bassée	60500	Le Plessis-Belleville	80211	Conty
59053	Bavay	60509	Pont-Sainte-Maxence	80212	Corbie
59067	Bergues	60533	Ressons-sur-Matz	80222	Crécy-en-Ponthieu
59094	Bourbourg	60581	Saint-Just-en-Chaussée	80253	Doullens
59107	Bray-Dunes	60612	Senlis	80318	Flixecourt
59122	Cambrai	60636	Thourotte	80368	Friville-Escarbotin
59136	Le Cateau-Cambrésis	60667	Verberie	80373	Gamaches
59139	Caudry	62014	Aire-sur-la-Lys	80410	Ham
59168	Cysoing	62038	Ardres	80561	Montdidier
59172	Denain	62041	Arras	80570	Moreuil
59178	Douai	62045	Aubigny-en-Artois	80606	Oisemont
59183	Dunkerque	62048	Auchel	80620	Péronne
59239	Flines-lez-Raches	62057	Audruicq	80630	Poix-de-Picardie
59249	Fourmies	62060	Auxi-le-Château	80680	Rosières-en-Santerre
59273	Gravelines	62080	Bapaume	80685	Roye
59295	Hazebrouck	62108	Berck	80688	Rue
59324	Jeumont	62119	Béthune	80721	Saint-Valery-sur-Somme
59331	Landrecies	62160	Boulogne-sur-Mer	80799	Villers-Bretonneux
59350	Lille	62178	Bruay-la-Buissière	95250	Fosses
59375	Marchiennes	62193	Calais	95355	Magny-en-Vexin
59392	Maubeuge	62268	Desvres	95370	Marines
59400	Merville	62318	Étaples	95487	Persan
59449	Orchies				

Bassin emploi-formation : le maillage en bassins emploi-formation est le maillage territorial de référence pour la production statistique à destination des instances locales de coordination des politiques publiques relatives à l'emploi (Service public de l'emploi) et du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP). En Hauts-de-France, sont identifiés 28 bassins emploi-formation.



Aires d'éducation Parcours : le zonage en aires d'éducation est un zonage construit par la DEPP et le réseau des services statistiques académiques. Les aires d'éducation permettent de réaliser des analyses territoriales à partir d'une maille adaptée aux problématiques de l'Éducation nationale. Ce zonage constitue également un outil pour le pilotage territorial. Les aires Parcours sont construites à partir des trajets domicile-établissement des élèves du 2nd degré. En Hauts-de-France, le zonage identifie 46 aires parcours, de taille variable : 4 aires ne comptent qu'un lycée.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/media/113954/download>



Codifications :

Code	Aires d'éducation parcours	Code	Aires d'éducation parcours
zp0901	Aulnoye-Aymeries	zp0924	Montreuil
zp0902	Bavay	zp0925	Nœux-les-Mines
zp0903	Cambrai	zp0926	Saint-Omer
zp0904	Denain	zp0927	Saint-Pol-sur-Ternoise
zp0905	Douai	zp2001	Château-Thierry
zp0906	Dunkerque	zp2002	Chauny
zp0907	Fourmies	zp2003	Hirson
zp0908	Hazebrouck	zp2004	Laon
zp0909	Lille	zp2005	Saint-Quentin
zp0910	Maubeuge	zp2006	Soissons
zp0911	Saint-Amand-les-Eaux	zp2007	Beauvais
zp0912	Somain	zp2008	Chantilly
zp0913	Valenciennes	zp2009	Clermont
zp0914	Arras	zp2010	Compiègne
zp0915	Berck	zp2011	Crépy-en-Valois
zp0916	Béthune	zp2012	Creil
zp0917	Boulogne-sur-Mer	zp2013	Noyon
zp0918	Bruay-la-Buissière	zp2014	Senlis
zp0919	Calais	zp2015	Abbeville
zp0920	Carvin	zp2016	Amiens
zp0921	Hénin-Beaumont	zp2017	Doullens
zp0922	Lens	zp2018	Frivilly-Escarbotin
zp0923	Liévin	zp2019	Péronne

Aires d'éducation Collèges : le zonage en aires d'éducation est un zonage construit par la DEPP et le réseau des services statistiques académiques. Les aires d'éducation permettent de réaliser des analyses territoriales à partir d'une maille adaptée aux problématiques de l'Éducation nationale. Il constitue également un outil pour le pilotage territorial. Les aires collèges sont construites à partir des trajets domicile-établissement des collégiens. En Hauts-de-France, le zonage identifie 171 aires collèges, de taille variable : 65 aires ne comptent qu'un collège et 34 n'en disposent que de 2.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/media/113954/download>



Codifications :

Code	Aires d'éducation collège	Code	Aires d'éducation collège	Code	Aires d'éducation collège
zc00201	Anizy-le-Grand	zc05917	Caudry	zc06005	Breteuil
zc00202	Bohain-en-Vermandois	zc05918	Denain	zc06006	Breuil-le-Vert
zc00203	Braine	zc05919	Douai	zc06007	Cauffry
zc00204	La Capelle	zc05920	Douchy-les-Mines	zc06008	Chambly
zc00205	Charly-sur-Marne	zc05921	Dunkerque	zc06009	La Chapelle-en-Serval
zc00206	Château-Thierry	zc05922	Estaires	zc06010	Chaumont-en-Vexin
zc00207	Chauny	zc05923	Fourmies	zc06011	Compiègne
zc00208	Corbeny	zc05924	Grande-Synthe	zc06012	Creil
zc00209	Coucy-le-Château-Auffrique	zc05925	Gravelines	zc06013	Crépy-en-Valois
zc00210	Fere-en-Tardenois	zc05926	Halluin	zc06014	Crèvecœur-le-Grand
zc00211	Flavy-le-Martel	zc05927	Hautmont	zc06015	Estrees-Saint-Denis
zc00212	Villeneuve-sur-Aisne	zc05928	Hazebrouck	zc06016	Formerie
zc00213	Guisse	zc05929	Hondschoote	zc06017	Froissy
zc00214	Hirson	zc05930	Landrecies	zc06018	Grandvilliers
zc00215	Laon	zc05931	Lesquin	zc06019	Meru
zc00216	Neuilly-Saint-Front	zc05932	Lille	zc06020	Montataire
zc00217	Sains-Richaumont	zc05933	Marchiennes	zc06021	Mouy
zc00218	Saint-Gobain	zc05934	Maubeuge	zc06022	Neuilly-en-Thelle
zc00219	Saint-Quentin	zc05935	Merville	zc06023	Noailles
zc00220	Sissonne	zc05936	Neuville-en-Ferrain	zc06024	Nogent-sur-Oise
zc00221	Soissons	zc05937	Orchies	zc06025	Noyon
zc00222	Tergnier	zc05938	Le Quesnoy	zc06026	Pont-Sainte-Maxence
zc00223	Vervins	zc05939	Roubaix	zc06027	Sainte-Geneviève
zc05901	Villeneuve-d'Ascq	zc05940	Saint-Amand-les-Eaux	zc06028	Saint-Just-en-Chaussée
zc05902	Armentières	zc05941	Saint-Saulve	zc06029	Saint-Leu-d'Esserent
zc05903	Aulnoye-Aymeries	zc05942	Seclin	zc06030	Senlis
zc05904	Avesnelles	zc05943	Solesmes	zc06031	Verberie
zc05905	Avesnes-les-Aubert	zc05944	Somain	zc06032	Villers-Saint-Paul
zc05906	Bailleul	zc05945	Steenvoorde	zc06201	Aire-sur-la-Lys
zc05907	La Bassée	zc05946	Tourcoing	zc06202	Ardres
zc05908	Bavay	zc05947	Valenciennes	zc06203	Arras
zc05909	Beaucamps-Ligny	zc05948	Walincourt-Selvigny	zc06204	Aubigny-en-Artois
zc05910	Bergues	zc05949	Watten	zc06205	Auxi-le-Chateau
zc05911	Bouchain	zc05950	Wattrelos	zc06206	Avion
zc05912	Bourbourg	zc05951	Wormhout	zc06207	Bapaume
zc05913	Cambrai	zc06001	Beauvais	zc06208	Barlin
zc05914	Cappelle-en-Pévèle	zc06002	Betz	zc06209	Berck
zc05915	Cassel	zc06003	Bornel	zc06210	Béthune
zc05916	Le Cateau-Cambresis	zc06004	Bresles	zc06211	Billy-Montigny

Codifications : (suite)

Code	Aires d'éducation collège	Code	Aires d'éducation collège	Code	Aires d'éducation collège
zc06212	Boulogne-sur-Mer	zc06230	Leforest	zc08002	Airaines
zc06213	Bruay-la-Buissière	zc06231	Lens	zc08003	Albert
zc06214	Calais	zc06232	Licques	zc08004	Amiens
zc06215	Calonne-Ricouart	zc06233	Liévin	zc08005	Beaucamps-le-Vieux
zc06216	Carvin	zc06234	Lumbres	zc08006	Bernaville
zc06217	Courcelles-lès-Lens	zc06235	Marquion	zc08007	Chaulnes
zc06218	Divion	zc06236	Marquise	zc08008	Doullens
zc06219	Dourges	zc06237	Bully-les-Mines	zc08009	Frivilles-Escarbotin
zc06220	Étaples	zc06238	Méricourt	zc08010	Flixecourt
zc06221	Fouquières-lès-Lens	zc06239	Montigny-en-Gohelle	zc08011	Gamaches
zc06222	Frévent	zc06240	Montreuil	zc08012	Ham
zc06223	Fruges	zc06241	Nœux-les-Mines	zc08013	Mers-les-Bains
zc06224	Grenay	zc06242	Noyelles-sous-Lens	zc08014	Montdidier
zc06225	Hénin-Beaumont	zc06243	Rouvroy	zc08015	Oisemont
zc06226	Hersin-Coupigny	zc06244	Sains-en-Gohelle	zc08016	Péronne
zc06227	Hesdin	zc06245	Saint-Omer	zc08017	Roye
zc06228	Houdain	zc06246	Saint-Pol-sur-Ternoise	zc08018	Rue
zc06229	Hucqueliers	zc08001	Abbeville	zc08019	Saint-Valery-sur-Somme

Bassin d'éducation (ou bassin de formation académique) : c'est l'échelon d'animation infra-départemental de la politique pédagogique, qu'elle relève des grands chantiers nationaux ou de la politique académique. Il ne constitue pas un niveau administratif ou hiérarchique, il est le cadre de coopération privilégié entre écoles, collèges et lycées d'un territoire donné. La définition des territoires des bassins relève de la compétence du recteur. En Hauts-de-France, sont identifiés 24 bassins d'éducation.

Pour en savoir plus : <https://www.education.gouv.fr/botexte/bo010628/MEND0101328C.htm>



Méthodologie et définitions

1

Typologie des communes

La typologie des communes rurales et urbaines a été établie par la DEPP, afin de disposer d'une caractérisation des territoires, adaptée aux besoins d'étude et de pilotage du système éducatif. Pour répondre à ces besoins, cette typologie combine trois zonages et outils de l'Insee. Deux d'entre eux sont de type morphologique : le zonage en unités urbaines, qui s'appuie sur un critère de continuité du bâti et la grille communale de densité, définie selon la distribution de la population à l'intérieur des communes. Le troisième est un zonage de type fonctionnel, le zonage en aires d'attraction des villes, et correspond à une identification de pôles et de leurs aires d'influence, au sens des trajets domicile-travail. La typologie communale utilisée dans cet article a été actualisée, en géographie au 1er janvier 2022.

L'indicateur retenu pour les cartes 1.4 et 1.5 est celui de la population des écoliers et des collégiens de l'Éducation nationale car il permet de définir de façon quasiment exhaustive la répartition des individus scolarisés à ces niveaux.

2

Indice de position sociale (IPS)

L'indice de position sociale (IPS) mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Il permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents. À chaque PCS ou couple de PCS est associée une valeur numérique de l'IPS. Cette valeur numérique correspond à un résumé quantitatif d'un

ensemble d'attributs socio-économiques et culturels liés à la réussite scolaire. Plus l'IPS est élevé, plus les élèves sont en moyenne d'origine sociale favorisée. Plus il est faible, plus les élèves sont d'origine sociale défavorisée.

Taux de pauvreté

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian.

3

Écoles

Les écoles sont l'ensemble des écoles élémentaire, primaire et maternelle.

EREA (Établissement régional d'enseignement adapté)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

Premier degré

Le premier degré correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Second degré

Le second degré correspond aux enseignements de niveau collège, de niveau lycée et post-bac en lycée, dispensés dans les collèges, les lycées et les lycées professionnels.

Taux d'occupation des internats

Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de lits occupés au nombre de lits disponibles pour chaque internat.

4

Niveau élémentaire

Le niveau élémentaire correspond au cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2. Il comprend aussi les élèves en ULIS école.

Niveau préélémentaire

Le niveau préélémentaire fait référence au cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

Premier degré (voir 3.)

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)

Les ULIS sont des dispositifs ouverts qui constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap. Les élèves notifiés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour une scolarisation avec appui d'une ULIS sont ceux qui, en plus des adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mises en œuvre par les équipes éducatives en classe ordinaire, nécessitent des temps d'enseignement adapté dans le cadre de regroupements. Chaque élève scolarisé avec appui d'une ULIS est inscrit dans la classe de référence correspondant à sa classe d'âge et bénéficie de temps de regroupement en tant que de besoin.

5

Niveau collège

Le niveau collège concerne les élèves scolarisés de la 6^e à la 3^e en collège, en SEGPA, en EREA et y compris en 3^e prépa-métiers.

SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté)

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en

grande difficulté scolaire et/ou sociale. Une classe Segpa accueille les jeunes de la 6^e à la 3^e présentant des difficultés scolaires importantes ne pouvant pas être résolues par des actions d'aide scolaire et de soutien. La classe est intégrée dans un collège. Elle regroupe un petit groupe d'élèves (16 maximum) pour individualiser le parcours de chacun. La Segpa doit permettre aux élèves d'accéder à une formation professionnelle diplômante ou à la poursuite de leurs études après la troisième.

3^e prépa-métiers

Les 3^e prépa-métiers sont des classes spécifiques intégrées au cursus dans les collèges, les lycées professionnels et les lycées polyvalents. Elles sont destinées à préparer les élèves à une orientation professionnelle. Instituées dans le cadre de la réforme du collège de 2016, ces classes constituent une alternative au parcours classique de troisième pour les élèves désirant s'orienter vers une formation professionnelle offrant une approche pédagogique adaptée pour favoriser l'exploration des métiers et des filières professionnelles.

Indice d'éloignement des collèges

L'indice d'éloignement des collèges permet de classer tous les collèges du moins « éloigné » au plus « éloigné ». Il synthétise l'information contenue dans plusieurs dimensions : la durée du trajet que parcourent les élèves pour se rendre au collège et la part d'élèves résidant dans une commune rurale éloignée ou périphérique ; l'offre de formation proposée autour du collège, aussi bien en lycée qu'en collège ; et l'éloignement du collège vis-à-vis des équipements sportifs et culturels. L'indice d'éloignement des collèges prend une valeur médiane de 100, c'est-à-dire que la moitié des collèges ont un éloignement inférieur à cette valeur, tandis que l'éloignement de l'autre moitié est supérieur. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus l'éloignement du collège est important.

6

Indice d'éloignement des lycées

L'indice d'éloignement des lycées permet de classer tous les lycées du moins « éloigné » au plus « éloigné ». Il synthétise l'information contenue dans plusieurs dimensions : l'éloignement des élèves scolarisés dans le lycée, l'éloignement du lycée par rapport à d'autres établissements, l'éloignement du lycée par rapport à des formations de lycée les plus proches, l'éloignement du lycée par rapport à des formations du supérieur et l'éloignement du lycée par rapport à des équipements. L'indice d'éloignement des lycées prend une valeur médiane de 100, c'est-à-dire que la moitié des lycées ont un éloignement inférieur à cette valeur, tandis que l'éloignement de l'autre moitié est supérieur. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus l'éloignement du lycée est important.

Voie générale et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, technologique ou au brevet de technicien.

Voie professionnelle

Elle est dispensée dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au certificat d'aptitude professionnel (CAP), au brevet d'études professionnelles (BEP) et au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA), ainsi que diverses formations de niveau pré-baccalauréat (principalement les mentions complémentaires).

7

Étudiants inscrits

Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Ainsi, un étudiant inscrit dans plusieurs établissements est recensé dans chacun des établissements, alors que les multi-inscriptions au sein d'un même établissement ne sont dénombrées qu'une seule fois au regard de la formation priorisée par l'étudiant. Tous les régimes d'inscription (formation initiale, formation continue, apprentissage...) sont pris en compte. Les données sont localisées à la composante des établissements : l'ensemble des étudiants suivant une formation dans la région académique, quelle que soit la localisation du siège administratif de leur établissement, sont comptabilisés.

Étudiants en universités

Les étudiants des établissements privés d'enseignement universitaire sont pris en compte lorsque leur établissement est situé en France, et lorsqu'ils sont inscrits en parallèle dans une université publique de la région académique, elle seule étant habilitée à délivrer des diplômes universitaires. Ne sont pas pris en compte les étudiants inscrits à l'université en parallèle d'une CPGE, ni ceux inscrits en D.E. Infirmier ou à l'Université de Technologie de Compiègne (UTC). L'UTC étant considérée comme une école d'ingénieurs, ses étudiants sont majoritairement recensés en "formations d'ingénieurs".

Formation d'ingénieurs

Formations menant à un diplôme d'ingénieur (hors cycle préparatoire intégré), quel que soit le régime d'inscription. Elles regroupent les formations d'ingénieurs classiques, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP), les formations d'ingénieurs conjoints et les formations d'ingénieurs spécialisés.

Sections de technicien supérieur (STS)

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont

assimilées : les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur), au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale), les classes passerelles, les classes de mise à niveau, les DMA (diplômes des métiers d'art) et les DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design). Sont pris en compte les étudiants inscrits en STS et assimilées sous statut scolaire et apprentissage en lycées ou en établissements d'enseignement supérieur.

8

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 29 ans (sauf dérogation). Il est salarié de l'entreprise qui l'emploie, sous contrat de travail de type particulier. L'entreprise confie la formation de l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA) de son choix.

Post-baccalauréat

Sont pris en compte les formations dont les niveaux de qualification enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont du 5 au 8. Le niveau 5 correspond au bac+2. Le niveau 6 à la licence. Le niveau 7 au master et le niveau 8 au doctorat.

Pré-baccalauréat

Sont pris en compte les formations dont les niveaux de qualification enregistrés au RNCP sont du 1 au 4. Le Niveau 1 correspond à la maîtrise des savoirs de base. Le Niveau 2 aux connaissances générales de base et connaissances générales propres à un champ d'activité. Le Niveau 3 au certificat d'aptitude professionnel (CAP) et le Niveau 4 au baccalauréat.

Spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations,

professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins.

9

L'éducation prioritaire (EP)

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (*vademecum* programme Éclair). Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2015, les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+) et les réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont été établis comme zonage de référence de l'éducation prioritaire. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur.

10

Le E/C est le nombre moyen d'élèves par classe. Le nombre d'élèves comprend les élèves scolarisés avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) mais le dénominateur ne comptabilise pas les « regroupements ULIS ».

Le E/S est le nombre moyen d'élèves devant un professeur durant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière, sa formule de calcul est :

$$E/S = \frac{\sum h_i x_i}{\sum h_i}$$

Où h_i est le nombre d'heures d'enseignement assurées devant la structure « i » (groupe ou division), et x_i est l'effectif d'élèves devant la structure « i ».

Éducation prioritaire (voir 9.)

Premier degré (voir 3.)

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (voir 4.)

Voie générale et technologique (voir 6.)

Voie professionnelle (voir 6.)

11

Aide humaine

Il s'agit de l'aide dispensée par les personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de Handicap sous la responsabilité pédagogique des professeurs. Ils ont pour vocation de favoriser l'autonomie de l'élève dans les gestes de la vie quotidienne, l'accès aux apprentissages (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) et les activités de la vie sociale et relationnelle sur tous les temps et lieux scolaires (stages, sorties et voyages scolaires). Elle peut prendre trois formes différentes :

- l'aide humaine individuelle : suivi individuel d'un élève pendant l'intégralité du temps de présence de cet enfant à

l'école (temps plein) que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel)

- l'aide humaine mutualisée : aide apportée simultanément à plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue ;
- l'accompagnement collectif dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Élève allophone

Est considéré comme élève allophone nouvellement arrivé tout élève ayant un besoin éducatif particulier dans l'apprentissage du français langue seconde, mis en évidence par un test de positionnement, et qui peut également concerner les apprentissages scolaires de manière générale. Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est allophone « nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif existe. Ces élèves sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique.

Enquête 32

Cette enquête consiste à collecter les informations sur la scolarisation des jeunes accueillis dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Enquête Aide sociale

Il s'agit d'une collecte administrative exhaustive, auprès de l'ensemble des collectivités locales en charge de l'aide sociale. Les principales informations collectées portent sur le nombre et le type de mesures d'aide sociale à l'enfance en cours : aides à domicile dont les actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert, et les accueils à l'ASE, la répartition par âge et sexe des bénéficiaires d'une action éducative ou d'un accueil à l'ASE, ou encore la répartition par mode d'accueil des mesures d'accueils.

Enquête EANA

Ces enquêtes consistent à collecter les informations sur la scolarisation des élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap scolarisés en milieu ordinaire respectivement dans le premier et le second degré.

Enquêtes 3-12

Ces enquêtes consistent à collecter les informations sur la scolarisation des élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicap scolarisés en milieu ordinaire respectivement dans le premier et le second degré.

Établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère chargé de la Santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une inclusion scolaire partielle.

Part des élèves allophones nouvellement arrivés

Nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés scolarisés du CP à la terminale pour 1 000 enfants âgés de 6 à 17 ans.

Part des élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire ou en milieu spécialisé (hors post-bac) pour 1 000 enfants âgés de 3 à 17 ans.

Part des élèves en situation de handicap avec une prescription d'aide humaine

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac) avec une prescription de la CDAPH pour la mise à disposition d'une aide humaine pour 1 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac).

Part des élèves en situation de handicap avec une prescription de matériel pédagogique adapté

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac)

avec une prescription de la CDAPH pour la mise à disposition d'un matériel pédagogique adapté pour 1 000 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac).

Part des élèves en situation de handicap notifiés pour une scolarisation avec appui d'une unité localisée d'inclusion scolaire

Nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac) avec une notification de la CDAPH pour une scolarisation avec appui d'une ULIS pour 100 élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire (hors post-bac).

Part des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance

Nombre d'enfants âgés de 3 à 17 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance hors mesures éducatives pour 1 000 enfants âgés de 3 à 17 ans.

Premier degré (voir 3.)

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- La scolarisation en milieu ordinaire est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Elle peut être « individuelle » ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS).
- La scolarisation individuelle est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.
- La scolarisation collective s'applique lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.
- La scolarisation en milieu spécialisé s'effectue dans les établissements

hospitaliers et établissements médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé. Les établissements hospitaliers et établissements médico-sociaux offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Second degré (voir 3.)

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (voir 4.)

12

Les personnels enseignants comptés sont les personnels en activité, occupant un support budgétaire et ayant une affectation dans l'école ou dans l'établissement du second degré. Les enseignants totalement déchargés de leur enseignement pour assurer des fonctions de direction ou autres fonctions ne sont pas comptabilisés.

Les enseignants non-titulaires sont les enseignants recrutés afin de pourvoir des postes à l'année ou effectuer des remplacements ponctuels de durées inférieures à l'année scolaire.

Premier degré (voir 3.)

Second degré (voir 3.)

13

Les personnels non enseignants aux missions d'accompagnement et de prévention auprès des élèves présentés sont définis par leur mission, c'est-à-dire par l'activité pratiquée majoritairement au cours de l'année scolaire.

Premier degré (voir 3.)

Second degré (voir 3.)

14

Début de CP : les évaluations en français et en mathématiques

Afin de disposer d'indicateurs permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements pour un pilotage pédagogique efficace (notamment au niveau local), la DEPP a évalué à la rentrée 2023 tous les élèves de CP. Ce dispositif doit permettre de fournir des indicateurs au niveau académique et infra-académique et d'objectiver les différences géographiques en matière de performance et d'équité. En français et en mathématiques, des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique. Les élèves sont réparties en trois groupes de maîtrise (à besoin, fragile et satisfaisant). Les élèves qui maîtrisent les attendus dans les compétences de français et de mathématiques font partie du groupe « satisfaisant ».

15

Début de sixième : l'évaluation en français et en mathématiques

Afin de disposer d'indicateurs permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements pour un pilotage pédagogique efficace (notamment au niveau local), la DEPP a évalué à la rentrée 2023 sur support numérique tous les élèves de sixième (en collège et en EREA). Ce dispositif doit permettre de fournir des indicateurs au niveau académique et infra-académique et d'objectiver les différences géographiques en matière de performance et d'équité. En français et en mathématiques, des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie spécifique. Les élèves sont répartis en six groupes de maîtrise (groupe 1 à groupe 6). Les élèves qui maîtrisent les attendus en français et en mathématiques font partie des groupes 3 à 6. Le taux de maîtrise fait référence à la proportion d'élèves maîtrisant les attendus de la discipline.

Écart de maîtrise entre les collèves les plus favorisés et les moins favorisés

Les inégalités sociales de résultats scolaires sont analysées à partir de l'indice de position sociale (IPS). Afin de donner une mesure des inégalités scolaires associées aux inégalités de milieu social des élèves, on calcule pour chaque département la différence entre le taux de maîtrise des élèves scolarisés dans les collèges les plus favorisés, à savoir ceux dont l'IPS se situe dans le dernier quintile d'IPS des collèges nationaux (IPS les plus élevés) et le taux de maîtrise des élèves scolarisés dans les collèges les moins favorisés, à savoir ceux dont l'IPS se situe dans le dernier quintile d'IPS des collèges nationaux (IPS les plus faibles). Cet indicateur s'inspire de celui mis en œuvre au niveau international pour les comparaisons d'inégalités sociales entre pays (OCDE, 2019).

Indice de position sociale (IPS) (voir 2.)

16

Seconde générale et technologique

La classe de seconde générale (G) et technologique (T) est commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale ou vers la voie technologique.

Seconde professionnelle

La classe de seconde professionnelle (Pro) correspond à la première année de baccalauréat professionnel en trois ans.

Tests de positionnement en classe de seconde

Afin de disposer d'indicateurs permettant de mieux connaître les résultats des élèves et des établissements pour un pilotage pédagogique efficace (notamment au niveau local), la DEPP a évalué à la rentrée 2023 sur support numérique tous les élèves de seconde. Ce dispositif doit permettre de fournir des indicateurs au niveau académique et infra-académique et d'objectiver les différences géographiques en matière de performance et d'équité. En français et en mathématiques, des seuils de maîtrise ont été déterminés selon une méthodologie

spécifique. Les élèves sont réparties en six groupes de maîtrise (groupe 1 à groupe 6). Les élèves qui maîtrisent les attendus en français et en mathématiques font partie des groupes 3 à 6. Le taux de maîtrise fait référence à la proportion d'élèves maîtrisant les attendus de la discipline.

17

3^e prépa-métier (voir 5.)

Apprentissage (voir apprentis 8.)

Seconde générale et technologique (voir 16.)

SEGPA (voir 5)

Taux de passage post-3^e

Part d'élèves de 3^e, y compris en 3^e prépa-métier, en N-1 qui ont redoublé ou sont passés au niveau supérieur en N.

Les formations SEGPA et les élèves des dispositifs ULIS ne sont pas retenus dans le calcul.

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (voir 4)

Voie professionnelle (voir 6.)

18

Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Ce diplôme de niveau 5 est préparé généralement en deux ans. Il se prépare généralement en section de technicien supérieur après le baccalauréat ou après une formation ou un diplôme considéré comme équivalent. Il est délivré au titre d'une spécialité professionnelle.

Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de

l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières : la filière scientifique, la filière économique et la filière littéraire.

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Ils sont rattachés aux universités et ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux bachelors universitaires de technologie (BUT) et aux licences professionnelles.

Bachelor Universitaire de Technologie (BUT)

Diplôme national universitaire qui se prépare en trois ans au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) et confère un diplôme de niveau bac + 3. Le BUT a vocation à remplacer le DUT existant et se décline, comme ce dernier, en 24 spécialités. Pour autant, chaque étudiant qui valide deux ans de la formation BUT va automatiquement obtenir une certification de type DUT et il peut, s'il le souhaite, s'arrêter à ce moment.

Taux d'intention de poursuite

Le taux d'intention de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur est, pour une zone géographique donnée, le rapport entre le nombre d'élèves scolarisés dans la zone ayant accepté une proposition de formation sur la plateforme Parcoursup et le nombre de bacheliers de la zone géographique concernée (tous candidats, tous ministères).

Cet indicateur est différent du taux de poursuite dans l'enseignement supérieur communément diffusé car il ne prend pas en compte les poursuites possibles vers des établissements dont les formations ne sont pas accessibles via la plateforme Parcoursup et il ne mesure pas les inscriptions dans la formation. En effet, le candidat peut décider de ne pas intégrer la formation même s'il a accepté la proposition de l'établissement.

19

Baccalauréat général

Il sanctionne une formation générale organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Baccalauréat professionnel

Il sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Depuis la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième. La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Baccalauréat technologique

Il associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

Diplôme national qui atteste d'un premier niveau de qualification professionnelle. Il a pour objectif une entrée directe dans la vie professionnelle, mais rend possible également la poursuite d'études. Il permet en particulier l'accès direct en classe de première professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) est liée à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et aux résultats obtenus aux épreuves de l'examen terminal. Le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle.

Taux de réussite

Le taux de réussite rapporte le nombre de présents ayant obtenu l'examen quel que soit le

groupe et la session au nombre de présents à l'examen pour l'ensemble des groupes et des sessions, multiplié par 100.

20

InserJeunes

Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie). Il couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, et l'emploi public depuis les sortants de 2022. Il ne mesure pas l'emploi à l'étranger. Sont considérés comme sortants les élèves qui ne sont plus inscrits en formation l'année scolaire suivante.

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre :

- pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, mentions complémentaires de niveau 3 et 4 dispensés dans les établissements publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale ;

- pour les apprentis : les formations de niveau 3 à 5, y compris agricoles, dispensées dans les Centres de formation d'apprentis.

Les données présentées dans cet ouvrage sont calculées hors emploi militaire.

Niveau de qualification

Le cadre national des certifications professionnelles définit huit niveaux de qualification associés aux certifications professionnelles, correspondant à des niveaux de savoirs, savoir-faire, responsabilité et autonomie différents. Ce cadre est cohérent avec le Cadre européen des certifications.

Le niveau 3 correspond aux diplômes du second cycle court : CAP, BEP et équivalents.

Le niveau 4 correspond aux diplômes du niveau baccalauréat (général, technologique et professionnel) et équivalents.

Le niveau 5 correspond aux diplômes sanctionnant la réussite à deux premières années d'études supérieures (diplôme universitaire technologique-DUT, brevet de technicien supérieur-BTS, diplôme d'études universitaires générales-Deug, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.).

Le niveau 6 correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur pouvant être obtenus trois ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise, etc.).

Le niveau 7 correspond aux diplômes pouvant être obtenus cinq ans après le baccalauréat (master, diplômes d'ingénieur et de grandes écoles, etc.).

Le niveau 8 correspond aux diplômes pouvant être obtenus huit ans ou plus après le baccalauréat (doctorat, habilitation à diriger des recherches, etc.).

Ce cadre remplace depuis 2019 la Classification française des niveaux de formation (1969).

Taux d'emploi à 6 mois

Le taux d'emploi à 6 mois est le ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié 6 mois après la fin de la formation et l'effectif de sortants.

Sources

- 1.1 Insee, Recensement de la population (exploitation principale).
- 1.2 Insee, Etat civil.
- 1.3 Insee, IGN 2022, MEN-DEPP.
- 1.4-5 MEN, base Diapre et Système d'information Scolarité.
- 2.1-3 MEN, Système d'information Scolarité.
- 2.4 Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).
- 3.1-3 MEN, Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).
- 3.4 MEN, Système d'information Scolarité, enquête sur le parc immobilier (EPI).
- 4.1-4 MEN, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et DIAPRE.
- 5.1-3 MEN, Système d'information Scolarité.
- 5.4 MEN, Système d'information Scolarité ; Insee, Base permanente des équipements.
- 6.1-3 MEN, Système d'information Scolarité.
- 6.4 MEN, Système d'information Scolarité ; Insee, Base permanente des équipements.
- 7.1 MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture ; Insee, Recensement de la population.
- 7.2-5 MESR, Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.
- 8.1-6 MEN, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA), situation au 31 décembre de l'année scolaire ; Système d'information Scolarité ; DGER-MAA, Système d'information de l'enseignement agricole.
- 9.1 MEN, Système d'information Scolarité.
- 9.2 MEN, Système d'information ONDE.
- 9.3-4 MEN, Evaluations Repères CP.
- 10.1-2 MEN, DIAPRE.
- 10.3-5 MEN, Bases relais.
- 11.1 MEN, Enquêtes 3-12 et 32 ; Insee, Recensement de la population.
- 11.2-4 MEN, Enquêtes 3-12.
- 11.5 DREES, Enquête Aide sociale ; Insee, Recensement de la population.
- 11.6 MEN, Enquête Élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) ; Insee, Recensement de la population.
- 12.1-4 MEN, Base statistiques des agents (BSA).
- 13.1-4 MEN, Base statistiques des agents (BSA).
- 14.1-4 MEN, Evaluations Repères CP.
- 15.1-4 MEN, Évaluations exhaustives à l'entrée en sixième.

16.1-4 MEN, Tests de positionnement de début de seconde.

17.1-6 MEN-MAA, Système d'information Sclarité, SIFA.

18.1-5 MEN-MESR, Systèmes d'information Cyclades, Parcoursup.

19.1 et 4 et 6 MEN, Système d'information Cyclades.

19.2-3 et 5 MEN, Système d'information Cyclades ; MAA, Système d'information Safran.

20.1-6 DEPP-Dares, InserJeunes.

Table des sigles

Acad. Académie

AED Assistant d'éducation

ASE Aide sociale à l'enfance

BAC Baccalauréat

BCE Base centrale des établissements

BEF Bassin emploi-formation

BE Bassin d'éducation

BEP Brevet d'études professionnelles

BMA Brevet des métiers d'art

BSA Base statistique des agents

BTS Brevet de technicien supérieur

BUT Bachelor universitaire de Technologie

CAP Certificat d'aptitudes professionnelles

CCMSA Caisse centrale de la mutualité sociale agricole

CDAPH Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CE1 Cours élémentaire 1

CE2 Cours élémentaire 2

CFA Centre de formation d'apprentis

CM1 Cours moyen 1

CM2 Cours moyen 2

Cnaf Caisse nationale des allocations familiales

Cnav Caisse nationale d'assurance vieillesse

CP Cours préparatoire

CPE Conseiller principal d'éducation

CPGE Classe préparatoire aux grandes écoles

D.E. Diplôme d'État

Dares Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques

DCESF Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale

DEPP Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance

DGER Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche

DGFIP Direction générale des Finances publiques

DIAPRE Données individuelles anonymes du premier degré

DMA Diplôme des métiers d'art

DN MADE Diplôme national des métiers d'art et du design

DNB Diplôme national du brevet

DREES Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DTS Diplôme de technicien supérieur

DUT Diplôme universitaire de technologie

EANA Élèves allophones nouvellement arrivés

Eclair Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

EP Éducation prioritaire

EPCI Etablissement public de coopération intercommunale

EPI Enquête sur le parc immobilier

EREA Établissement régional d'enseignement adapté

ESMS Établissements de santé et médico-sociaux

FIP Formation d'ingénieur en partenariat

G Générale

GT/G&T Général(e) et technologique

IGN Institut national de l'information géographique et forestière

Insee Institut national de la Statistique des Études économiques

IPS Indice de position sociale

IUT Institut universitaire de Technologie

LGT Lycée général et technologique

LP Lycée professionnel

LPO Lycée polyvalent

MAA Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

MEN Ministère de l'Éducation nationale

MESR Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MPA Matériel pédagogique adapté

NSF Nomenclature des spécialités de formation

PCS Profession et catégorie socio-professionnelle

PEPS Professeur d'éducation physique et sportive

PLP Professeur de lycée professionnel

Pro Professionnel(le)

PRSC Privé sous contrat

PsyEN Psychologue de l'Éducation nationale

PU hors EP Public hors réseau d'éducation prioritaire

RAR Réseau ambition réussite

REP / REP + Réseau d'éducation prioritaire / réseau d'éducation prioritaire renforcé

RNCP Répertoire national des certifications professionnelles

RRS Réseau de réussite scolaire

SEGPA Section d'enseignement général et professionnel adapté

SIES Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études statistiques

SIFA Système d'information sur la formation des apprentis

SISE Système d'information sur le suivi de l'étudiant

STS Section de technicien supérieur

T Technologique

ULIS Unité localisée pour l'inclusion scolaire

UTC Université de technologie de Compiègne

ZEP Zone d'éducation prioritaire

Géographie de l'École en Hauts-de-France

Directrice de la publication Valérie CABUIL, Rectrice de la région académique Hauts-de-France, Rectrice de l'académie de Lille, Chancelière des universités

Responsable de la publication Jean-Pascal BERNARD, chef du service de région académique des Études et des Statistiques

Coordination et rédaction en chef Élisabeth VILAIN, cheffe adjointe du service de région académique des Études et des Statistiques

Couverture, conception et réalisation Service communication

Rectorat de l'académie de Lille
144 rue de Bavay, 59000 LILLE